



Charte de fonctionnement de l'armée de Terre

Sommaire

1	Le modèle « Au Contact »	4
1.1	Le contexte du modèle	4
1.2	Une organisation simplifiée	5
1.3	Une organisation déconcentrée	6
1.4	L'armée de Terre et son environnement ministériel	7
1.5	L'armée de Terre et son environnement allié	8
1.6	Enjeux et objectifs de la charte de fonctionnement	9
2	Fonctionnement de l'armée de Terre	10
2.1	Le chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT)	10
2.2	Le major général de l'armée de Terre (MGAT)	11
2.3	L'état-major de l'armée de Terre (EMAT)	11
2.4	L'état-major élargi (échelon central Terre / Balard)	12
2.5	Le fonctionnement de l'armée de Terre	13
2.6	Les fonctions principales	14
2.6.1	Les ressources humaines	14
2.6.1.1	Commandement RH-Formation	17
2.6.2	La préparation à l'engagement	18
2.6.3	Le maintien en condition opérationnelle	20
2.6.3.1	Le maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (MCO-T)	20
2.6.3.2	Le maintien en condition opérationnelle du matériel aéronautique (MCO-A)	22
2.6.3.3	Le maintien en condition opérationnelle du matériel naval et nautique (MCO-N)	23
2.6.3.4	Le service de la maintenance industrielle terrestre	23
2.6.4	Autres fonctions	24
2.7	Les commandements	29
2.7.1	Commandement des forces terrestres	29
2.7.1.1	Le CRR-Fr	32
2.7.1.2	Les divisions Scorpion	33
2.7.1.3	Commandement du renseignement	35
2.7.1.4	Commandement des SIC des forces	40
2.7.1.5	Commandement de la logistique des forces	45
2.7.1.6	Commandement de la maintenance des forces	49
2.7.1.7	Commandement de l'école du combat interarmes	53
2.7.1.8	Commandement des centres de préparation des forces	54
2.7.1.9	L'état-major spécialisé pour l'outre-mer (EMSOME)	56
2.7.2	Commandement Terre pour le territoire national	58
2.7.3	Commandement des forces spéciales Terre	61
2.7.4	Commandement de l'ALAT	64

2.8	Le corps de réaction rapide européen	70
2.9	Le Commandement territorial de niveau zonal	70
2.10	Autres entités centrales de l'armée de Terre	71
2.10.1	Entités sous l'autorité directe du CEMAT : IAT, SIRPAT	71
2.10.2	Entités sous l'autorité directe du MGAT : CDEC, STAT, COMLE	72
3	Gouvernance de l'armée de Terre	76
3.1	Le commandement.....	76
3.2	Le dialogue bilatéral	77
3.3	Le contrôle de gestion rénové.....	77
3.4	La maîtrise des activités.....	78
3.5	Chancellerie	78
3.5.1	Notation et avancement	78
3.5.2	Discipline.....	80
3.5.3	Récompenses pour services exceptionnels	81
4	Annexes.....	82
4.1	Cartographie des processus	82
4.2	Définition des processus	82
4.3	Les formations de l'armée de Terre en 2016	86
4.4	Table des illustrations.....	87
4.5	Glossaire	88

1 Le modèle « Au Contact »

1.1 Le contexte du modèle

L'armée de Terre contribue à la politique de défense nationale telle que définie par l'Art. L1111-1 du code de la Défense : « la politique de Défense a pour objet d'assurer l'intégrité du territoire et la protection de la population contre les agressions armées. Elle contribue à la lutte contre les autres menaces susceptibles de mettre en cause la sécurité nationale ». Cette mission se traduit par des réponses adaptées au contexte géopolitique et sécuritaire de la France et participant à la pleine efficacité des cinq fonctions stratégiques : connaissance et anticipation, dissuasion, protection, prévention et intervention.

Depuis la professionnalisation des armées, l'armée de Terre a essentiellement concentré son action sur les opérations extérieures (intervention). Les changements du contexte sécuritaire conduisent à un nouvel équilibre, notamment en raison d'un durcissement des menaces et de leur rapprochement du sol national (protection et prévention). Ils imposent de fait la conservation des capacités nécessaires pour faire face à un spectre d'opérations plus large et différencié, garantissant à la fois le maintien de l'action militaire en continu sur des théâtres extérieurs et le renfort de la protection des populations sur le sol français.

De même, son modèle issu de la professionnalisation, constamment déformé par les restructurations successives depuis 2008, nécessitait d'être adapté à la transformation interarmées et ministérielle, en recherchant la cohérence avec le plan stratégique CAP 2020 du chef d'état-major des armées.

Dans ce contexte, l'armée de Terre a conçu un nouveau modèle « Au Contact » afin de :

1. Rééquilibrer l'offre opérationnelle en portant un effort particulier sur le territoire national ;
2. Simplifier la chaîne de commandement ;
3. Assurer la cohérence d'un emploi efficient de ses capacités ;
4. Fluidifier le fonctionnement.

Ce nouveau modèle se traduit par :

- L'émergence de trois capacités clés avec la création de trois commandements en charge du territoire national, des forces spéciales et de l'aérocombat, visant à renforcer la combinaison des moyens et à assurer l'interface avec les autres armées.
- La densification des forces terrestres dorénavant articulées autour de :
 - Un état-major multi-rôles, certifié par l'OTAN, de niveau commandement de théâtre interarmées, expert de la préparation opérationnelle interarmées et interalliés des grandes unités des forces terrestres (corps de réaction rapide – France / CRR-Fr) ;
 - La force interarmes Scorpion composée de deux divisions, l'une à trois brigades interarmes, l'autre à trois brigades interarmes et la BFA ;
 - Le commandement de l'école du combat interarmes et le commandement des centres de préparation des forces ;
 - Quatre commandements spécialisés de niveau divisionnaire, pour le renseignement, les systèmes d'information et de communication des forces, la logistique des forces et la maintenance des forces, regroupant les moyens et expertises de chaque domaine pour mieux les connecter à l'interarmes comme à l'interarmées ;
 - Un état-major spécialisé outremer et étranger permettant d'améliorer le suivi et la coordination de l'emploi des unités des forces terrestres de présence et de souveraineté.
- Une meilleure identification des périmètres de la maintenance opérationnelle (MO), de la maintenance industrielle (MI) et du maintien en condition opérationnel des matériels terrestres (MCO-T), avec :
 - Le renforcement des liens avec les forces (création du commandement de la maintenance des forces) pour permettre une meilleure appropriation du fait « maintenance » par les utilisateurs et augmenter ainsi la disponibilité technique opérationnelle (DTO) ;
 - La construction d'une MI lisible et puissante portée par le SMITer pour garantir aux forces terrestres une capacité de régénération du potentiel.
- Une politique des ressources humaines renouée, déclinée dans un document de politique RH pour l'armée de Terre 2025, accompagnant les évolutions RH au sein du ministère et visant à donner une plus grande souplesse d'emploi au personnel militaire de l'armée de Terre, d'active comme de réserve. Les efforts seront portés sur la mise en œuvre du modèle « Au Contact », la définition du rôle des trois niveaux de

commandement dans le domaine RH (le niveau régimentaire sera valorisé), l'évolution des SIRH au sein du ministère avec une meilleure prise en compte des spécificités de l'armée de Terre.

1.2 Une organisation simplifiée

L'armée de terre « Au Contact » s'articule autour de capacités regroupées par piliers, chaque pilier pouvant être organisé en un ou plusieurs commandements de niveau divisionnaire. Ces commandements de niveau divisionnaire regroupent les moyens de commandement, de combat et de formation constitutifs des capacités de l'armée de Terre. La mise en œuvre des politiques définies par l'EMAT, en liaison avec le niveau ministériel ou interarmées, s'effectue à ce niveau de commandement qui en rend compte lors du comité exécutif.

La préparation à l'engagement, la génération de force, la gestion des ressources humaines et la mise en condition des matériels exigent la participation d'autres commandements et la mise en œuvre de politiques transverses dirigées par l'échelon des grands commandeurs (COM FT, DRH-AT, DC SIMMT).

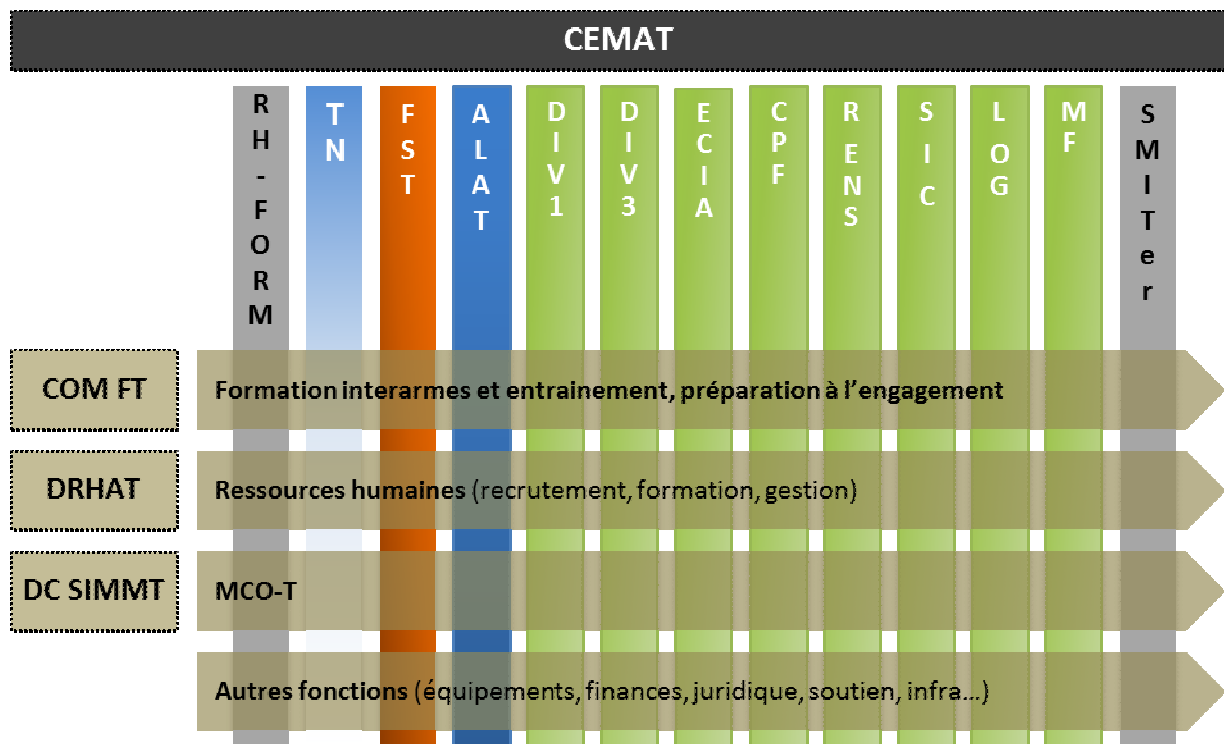


Illustration 1 : Les commandements de niveau divisionnaire et les fonctions du modèle

Le modèle capacitaire «Au Contact» repose sur **13 commandements de niveau divisionnaire** (RH formation, TN, FST, ALAT, DIV 1, DIV 3, ECIA, CPF, RENS, SIC, LOG, MF, SMITer). Chaque commandement dispose de prérogatives RH, disciplinaire et de contrôle de gestion. Il peut disposer d'attributions de tête de chaîne.

- **Commandement RH formation (RH FORM)** : regroupe les écoles de formation initiale (St Cyr-Coëtquidan, ENSOA) et les 4 lycées militaires de la défense.
- **Commandement Terre pour le territoire national (COM TN)** : est un état-major, reprenant, pour la réserve, les prérogatives de la DRAT, qui a des liens fonctionnels avec la BSPP, l'UIISC, le SMA / SMV et le 25°RGA.
- **Commandement des forces spéciales Terre (COM FST)** : regroupe l'état-major, 3 régiments FS (dont 4°RHFS), le GAOS et l'académie FS (centre Ares).
- **Commandement de l'aviation légère de l'armée de Terre (COM ALAT)** : regroupe l'état-major, la 4°BAC (3 RHC, GAAC), la 9°BSAM, l'EAAT et l'EALAT.
- **1^{ère} division** : regroupe 3 brigades (légère, médiane, lourde) et la BFA.
- **3^{ème} division** : regroupe 3 brigades (légère, médiane, lourde).
- **Ecole du combat interarmes (ECIA)** : regroupe 4 écoles d'armes du combat de contact et l'EEM ;

- **Commandement des centres de préparation des forces (CCPF)** : regroupe les centres d'entraînement spécialisés.
- **Commandement du renseignement (COM RENS)** : regroupe les formations du renseignement, ainsi qu'un centre de renseignement Terre.
- **Commandement SIC des forces (COM SIC)** : regroupe les formations et l'école des Transmission et de cyber défense, ainsi qu'un centre de coordination des réseaux.
- **Commandement LOG des forces (COM LOG)** : regroupe les formations du Train¹, l'école du Train et de la logistique opérationnelle, le CTTS, le PCFL, le 519^e GTM, le RSC, le RMED et le 24^e RI.
- **Commandement de la maintenance des forces (COM MF)** : maîtrise d'œuvre de la maintenance opérationnelle (MOEo), il regroupe les régiments et l'école du Matériel.
- **Service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer)** : maîtrise d'œuvre de la maintenance industrielle (MOEi), il regroupe les bases de soutien du Matériel.

La cohérence entre les commandements est assurée par les fonctions transverses dont les principales sont :

- **Ressources humaines** : portée par la DRH-AT.
- **Formation interarmes, entraînement** : portée par le CFT.
- **Maintien en condition des matériels terrestres** : portée par la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT), maîtrise d'ouvrage déléguée (MOAd) du MCO-T.

La cohérence des autres fonctions et la cohérence d'ensemble de l'armée de Terre est assurée par l'état-major de l'armée de Terre.

1.3 Une organisation déconcentrée

Niveau 1

Le chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT) fixe les orientations et commande l'armée de Terre ; il est secondé par le MGAT. Il s'entoure du comité stratégique (COSTRAT) qui rassemble le DRHAT, le COMFT, le DCSIMMT et le MGAT, pour la définition des orientations stratégiques, et du conseil supérieur de l'armée de Terre (CSAT) dont les membres sont désignés par arrêté, pour tout ce qui concerne la politique du haut encadrement militaire et la désignation des chefs militaires.

Le major général de l'armée de Terre (MGAT) met en œuvre les orientations du CEMAT et traduit ses directives en ordres pour l'armée de Terre. Il s'appuie sur l'EMAT, articulé autour des trois SCEM (performance-synthèse, opérations aéroterrestres et plans-programmes), de l'OGRI et du SDEP/DRHAT. Il préside le comité directeur « Au Contact » qui rassemble les grands commandeurs et les commandants de niveau divisionnaire. Plusieurs structures relèvent directement de son autorité : le COMLE, la STAT, le COMSMV (pendant l'expérimentation), le CDEC (CDEF/CESAT), le corps de réaction rapide européen (CRRE) et le CIRP (pour l'organique concernant ces deux dernières formations). Il est assisté du DRHAT, du COMFT et du DCSIMMT.

Niveau 2

Les grands commandeurs exercent leur commandement par délégation du CEMAT dans leur domaine fonctionnel dont ils assurent la cohérence, ainsi que le commandement organique sur les structures qui leur sont subordonnées.

- Le DRHAT : chargé de la mise en œuvre de la politique RH, de la gestion de la masse salariale, de la gestion des carrières individuelles, du recrutement et de la formation initiale des officiers et des sous-officiers ; assure le commandement organique des écoles de formation initiale et de 4 lycées militaires de défense.
- Le COMFT : chargé de la préparation et de la génération de forces, de la formation individuelle initiale des MDR, de la formation individuelle « métiers » (hors FS et ALAT) et interarmes, et de l'entraînement ; assure le

¹ A l'exception du 1^{er} RTP (3^e DIV / 11^e BP)

commandement organique du CRR-Fr, des divisions Scorpion et commandements spécialisés (COM RENS, COM SIC, COM LOG, COM MF), ainsi que de l'ECIA, du CCPF, et de l'EMSOME.

- Le DCSIMMT : chargé de la maintenance des matériels terrestres du ministère, notamment de la disponibilité des équipements de l'armée de Terre, de leur soutien en service et des stocks de pièces de rechange nécessaires à l'engagement initial des forces ; assure le commandement organique du SMITer et fonctionnel du COM MF.
- Les 5 COMZT : chargés du contrôle des unités de l'armée de Terre stationnées dans leur zone pour les domaines organiques de leur ressort et, par délégation des responsables du ministère, de tout ou partie de ces attributions au profit d'organismes interarmées ; ils assurent la coordination de l'environnement ministériel et interarmées au profit des forces.

Niveau 3

Les commandements de niveau divisionnaire exercent des responsabilités organiques sur leurs formations et peuvent exercer des responsabilités fonctionnelles vis-à-vis d'autres commandements, notamment pour les commandements TN, ALAT et spécialisés. Ils relèvent soit d'un grand commandeur, soit directement du MGAT. Ils siègent au comité exécutif de l'armée de Terre au sein duquel ils rendent compte de la mise en œuvre de la politique de leur domaine et de l'atteinte de leurs objectifs. Les COM CDEC et LE ont des responsabilités spécifiques et participent au comité exécutif.

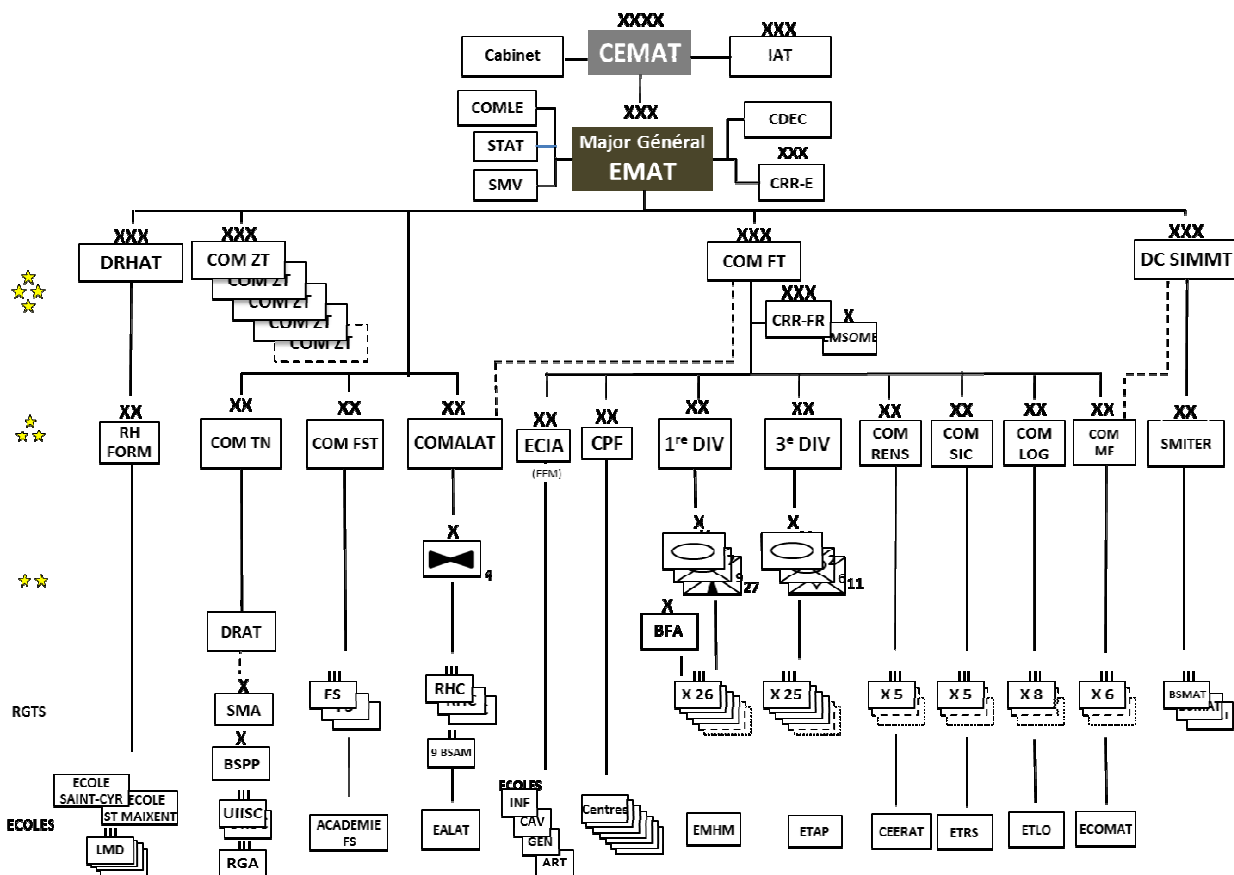


Illustration 2 : Armée de Terre « Au Contact » 2016-2017

1.4 L'armée de Terre et son environnement ministériel

L'action de l'armée de Terre s'inscrit dans un environnement interarmées, ministériel et interministériel. En effet, les réformes successives engagées par le ministère de la Défense ont renforcé la mutualisation des ressources, et l'action de l'armée de Terre est fortement liée à celle d'autres acteurs (*liste ci-dessous non-exhaustive*) :

- Le cabinet du ministre, les cabinets du Premier Ministre et de la Présidence de la République en matière le pilotage stratégique et d'orientation politique ;

- Les institutions politiques (gouvernement, ministères) et la société civile (industrie de défense, partenaires internationaux et organisations internationales) ;
- L'EMA en matière de stratégie militaire, de préparation de l'avenir, d'emploi et de soutien interarmées ;
- Des acteurs interarmées et ministériels en matière d'équipements, de préparation de l'avenir, de stratégie, de relations internationales, de programmation et de prospective capacitaire, de ressources humaines (EMA, DGRIS, DGA...) ;
- Le SGA (DRHMD, DAF, DAJ), les directions et services de soutien ministériels ou interarmées pour le support et le soutien (SIMMAD, SSF, SIAé, SIMu, SCA, SSA, SEA, SID, DIRISI...) ;
- Les acteurs interarmées chargés de la doctrine pour orienter la préparation opérationnelle des forces terrestres : CICDE ;
- Le CPCO, la DRM, le COS, les EMx et les autres acteurs interministériels dont les services déconcentrés de l'Etat (pour le TN) pour la génération de forces et la conduite des opérations.

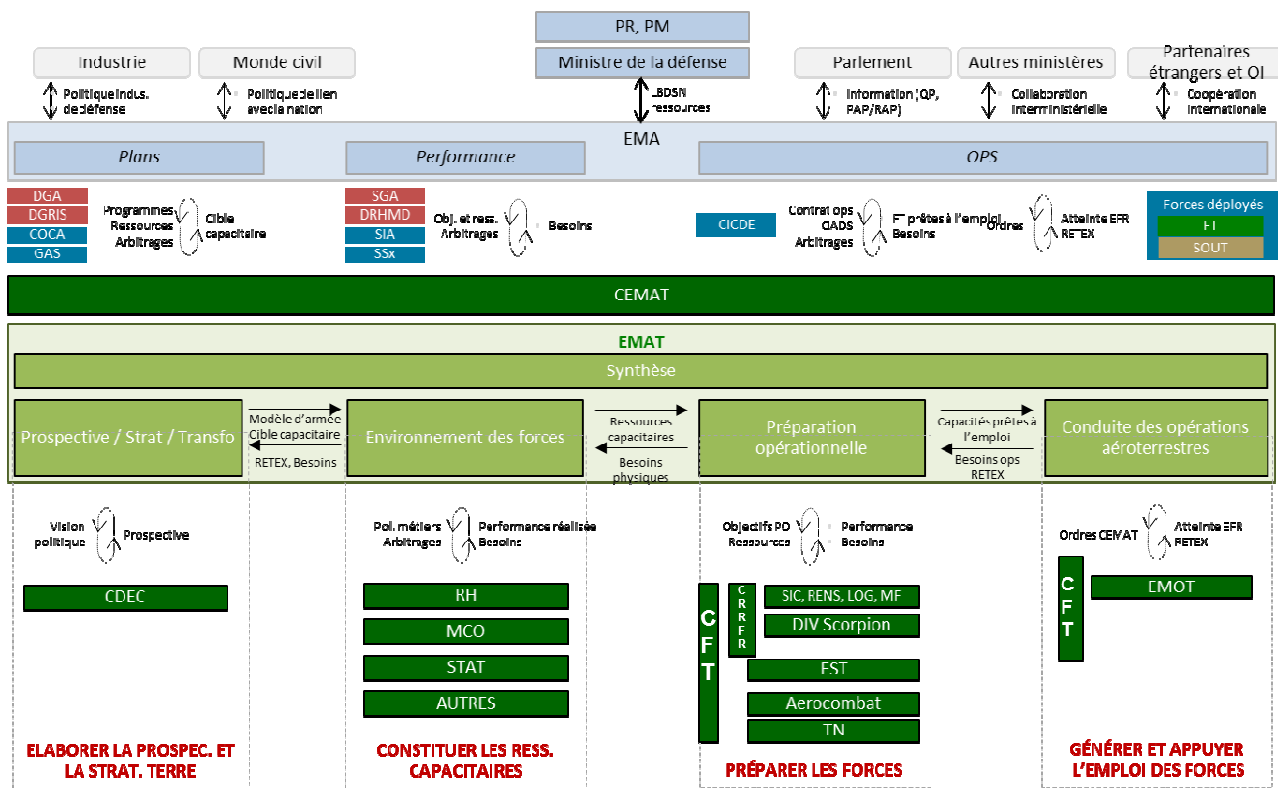


Illustration 3 : Insertion de l'EMAT dans son environnement

1.5 L'armée de Terre et son environnement allié

Une part importante du contrat opérationnel de l'armée de Terre est assurée dans un contexte international (pour la SOR, les forces de présence et deux théâtres en gestion de crise sur trois ; pour l'HEM-INTER, l'engagement majeur en coalition). Cela implique, en amont, de développer et de préparer des capacités opérationnelles interopérables, et d'entretenir des liens avec certains pays ciblés. Ces approches peuvent être conduites selon une logique strictement bilatérale ou plus multinationale à travers des organisations reconnues (OTAN, UE,...). Elles peuvent porter sur tout ou partie des domaines du spectre DORESE² qui fondent une capacité opérationnelle, ou bien sur le seul domaine du soutien aux exportations (SOUTEX).

En règle générale, l'armée de Terre n'agit pas seule, car elle opère dans un pays hôte. Des alliés ou des partenaires s'engagent à ses côtés en fournissant des moyens humains ou capacitaires.

² Doctrine, organisation, ressources humaines, équipement, soutien et entraînement.

(Les acronymes ne seront plus développés : se référer au glossaire.)

La connaissance du commandement et des processus décisionnels des pays avec lesquels l'armée de Terre est amenée à interagir, comme celle du terrain et du tissu social, est un élément clé pour la réussite des opérations aéroterrestres.

D'autre part, l'interopérabilité ou la complémentarité des capacités sont recherchées, notamment pour les engagements dimensionnant dans le cadre de l'OTAN (CRR-Fr, CRRE, PC HRF) et de l'UE (BG 1 500).

Enfin, les équipements de l'armée de Terre et son expertise reconnue tant dans le domaine doctrinal qu'en matière de RETEX sont autant de leviers d'actions favorisant le soutien aux exportations des armements terrestres.

L'outil que représentent les relations internationales militaires de l'armée de Terre vise ainsi à répondre à tous ces objectifs. Il assure le rayonnement de l'armée de Terre et au-delà de la défense française, afin d'amplifier et faciliter son efficacité. Ce levier, multiplicateur d'effets, agit en concertation avec les autres acteurs institutionnels ou industriels et selon les orientations du niveau politico-militaire des armées et de la défense (EMA, DGRIS, DRM, DCSD...).

1.6 Enjeux et objectifs de la charte de fonctionnement

La charte a pour objectif de décrire le fonctionnement de l'armée de Terre en expliquant fonctionnellement les conséquences des décisions prises par le CEMAT dans le cadre « Au Contact ».

Elle vise donc à :

- Assurer la cohérence de l'armée de Terre à l'horizon 2016-2017 ;
- Simplifier et améliorer son fonctionnement ;
- Préciser et définir le rôle, la place et les responsabilités des différents acteurs de l'armée de Terre.

2 Fonctionnement de l'armée de Terre

L'organisation et le fonctionnement de l'armée de Terre s'appuient sur la base juridique de textes législatifs et réglementaires qui devront être modifiés pour prendre en compte les évolutions du modèle.

2.1 Le chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT)

Le CEMAT est l'autorité hiérarchique sur l'ensemble de l'armée de Terre. Expert du milieu aéroterrestre, il :

- Commande l'armée de Terre et assure sa cohérence ;
- Prépare les forces aéroterrestres aux engagements décidés par le Président de la République, le ministre de la Défense et conduits par l'EMA ;
- Conseille le CEMA pour tout ce qui a trait au milieu aéroterrestre ;
- Est responsable du MCO terrestre pour l'ensemble des armées et services, par délégation du CEMA ;
- Est responsable de la gestion de l'ensemble du personnel militaire issu de l'armée de Terre, qu'il soit directement employé par elle ou en dehors de celle-ci ;
- Est responsable du moral de l'ensemble du personnel Terre et des conditions d'exercice du métier.

Dans le **domaine de la préparation des forces**, le CEMAT est responsable de l'instruction et de l'entraînement ; il soumet au CEMA les concepts et doctrines d'emploi des forces aéroterrestres ; il rend compte de l'aptitude opérationnelle des forces et propose les plans de mobilisation du personnel et du matériel (art. D. 3121-28 du décret n°2009-1177 du 5 octobre 2009).

Dans le **domaine de l'engagement opérationnel**, le CEMAT conseille le CEMA sur les capacités opérationnelles, l'organisation et la structure de la force aéroterrestre à engager.

Dans le **domaine des capacités militaires**, le CEMAT propose au CEMA les objectifs d'état-major et les fiches de caractéristiques militaires. Il participe à la prospective capacitaire. Il est responsable de l'évaluation opérationnelle des têtes de série ou des prototypes et prononce l'adoption et la mise en service opérationnel des matériels livrés, ainsi que leur retrait du service, après avoir pris l'avis du CEMA. Le CEMAT propose les doctrines et concepts d'emploi des équipements (art D.3121-29). Il est responsable du maintien en condition opérationnelle des équipements de l'armée de Terre et de l'ensemble des matériels terrestres du ministère, dans le cadre des directives et arbitrages financiers du CEMA, à l'exception des équipements dont le soutien relève de la DGA ou des services interarmées. Il tient le CEMA informé de l'état de la disponibilité des moyens opérationnels qu'il met à la disposition des commandants des forces.

Dans le **domaine des ressources et moyens indispensables au bon fonctionnement** de l'armée de Terre, le CEMAT propose au CEMA l'organisation de l'armée de Terre et le plan de stationnement des unités ; il définit les besoins de l'armée de Terre en matière de soutien, d'infrastructure et de SIC de fonctionnement et les soumet au CEMA. Il dispose des ressources allouées au BOP-Terre et en contrôle l'emploi.

Dans le **domaine des ressources humaines**, le CEMAT est responsable du recrutement, de la formation initiale, de la discipline, du moral et de la condition du personnel militaire, des parcours professionnels et de carrière (à l'exception de l'encadrement supérieur militaire), de l'administration du personnel militaire à l'exception des officiers généraux et sous réserve des attributions des services de soutien interarmées (art. D.3121-30 du décret n°2009-1177 du 5 octobre 2009).

Le CEMAT dispose d'un adjoint (le MGAT), d'un état-major (l'EMAT) et de trois grands subordonnés :

- Le DRHAT qui porte la fonction ressource humaine en charge du recrutement, de la formation, de la gestion du personnel militaire Terre et de sa masse salariale (RBOP). Il exprime les besoins en personnel civil auprès de la DRHMD ;
- Le COM FT qui porte la fonction formation interarmes et entraînement des forces en préparation à leur engagement ;
- Le DC SIMMT qui porte la fonction maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (MOAd).

Le CEMAT dispose de l'inspection de l'armée de Terre (IAT).

Le CEMAT dispose d'un cabinet pour la réalisation des missions qui lui sont dévolues, notamment en matière de chancellerie et de stratégie politique.

Le CEMAT dispose en outre du conseil permanent de la sécurité aérienne de l'armée de Terre, du secrétariat permanent du conseil de la fonction militaire de l'armée de Terre et du conseil de la Légion étrangère.

Le général chef d'état-major (CEMAT), secondé par le major général (MGAT), s'appuie sur trois comités pour élaborer la stratégie et conduire l'activité de l'armée de terre :

- Le **comité stratégique** (COSTRAT) réunit le directeur des ressources humaines (DRHAT), le commandant des forces terrestres (COM FT) et le directeur de la maintenance terrestre (DC SIMMT) ; ils participent à la définition de la ligne stratégique de l'armée de Terre ;
- Le **comité de commandement** (COCOM) réunit, en plus du COSTRAT et de l'inspecteur de l'armée de Terre (IAT), l'IGA-T, les officiers généraux de « niveau corps d'armée », les cinq commandants de zone Terre (COM ZT) et les généraux de corps d'armée en poste à l'extérieur de l'armée de Terre ; ils participent au commandement de l'armée de Terre en partageant l'information et leurs avis avec le COSTRAT pour assurer la cohérence de l'action ;
- Le **comité exécutif** (COEX) regroupe, autour du COSTRAT, de l'IAT et des généraux sous-chefs de l'EMAT, les treize généraux de « niveau division » en charge des commandements capacitaires de l'armée de Terre ; chargés de conduire l'action de chacun dans un domaine, ils s'assurent de la cohérence d'ensemble, rendent compte de leur action devant le COSTRAT, notamment en s'appuyant sur un contrôle de gestion rénové et proposent les mesures d'adaptation.

2.2 Le major général de l'armée de Terre (MGAT)

Adjoint du CEMAT, le MGAT dispose de l'EMAT. Il agit par suppléance du chef d'état-major en cas d'absence ou d'empêchement. Il assiste le chef d'état-major de l'armée de Terre dans l'exercice de ses attributions. Il propose et met en œuvre la politique générale de l'armée de Terre par l'intermédiaire de l'état-major dont il dirige les travaux.

Il a autorité sur l'ensemble des formations d'active et de réserve composant l'armée de Terre, à l'exception de l'inspection de l'armée de Terre et du cabinet du CEMAT, et en exerce le commandement au quotidien. En cohérence avec l'organisation générale du commandement au sein de l'armée de Terre, il est assisté du directeur des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT), du commandant des forces terrestres (COMFT), du directeur central de la SIMMT (DC SIMMT), ainsi que des officiers généraux commandant de zone Terre.

Le MGAT exerce une autorité directe sur le SMV (durant sa phase d'expérimentation), le CDEC, la STAT et le COMLE.

Il dispose de l'EMAT, élargi :

- à la SDEP, dans le domaine RH ;
- à l'EMOT, dans le domaine de la préparation à l'engagement ;
- à l'antenne FST, dans le domaine des forces spéciales.

Il est responsable du BOP Terre. Il assure la cohérence de son utilisation au profit des différents commandements.

2.3 L'état-major de l'armée de Terre (EMAT)

L'EMAT est l'échelon de synthèse de l'armée de Terre. Il est organisé autour de trois sous-chefferies et d'un pôle relations internationales, placées chacune sous les ordres d'un officier général (SCPS, SCPP, SCOAT, OGRI). Les sous-chefs d'état-major sont les référents des différentes têtes de chaîne de l'armée de Terre. Vis-à-vis des services de soutien MCO interarmées, l'EMAT agit en tant que maîtrise d'ouvrage (MOA).

La **sous-chefferie performance-synthèse** est responsable de la cohérence globale de l'armée de Terre par la mise en perspective du modèle capacitaire, des ressources et des contraintes associées. En charge de l'élaboration de la vision stratégique, elle s'assure de la cohérence de l'action de l'armée de Terre et de sa performance. Pour cela, elle regroupe l'ensemble des leviers permettant de maîtriser l'information, de participer à l'animation du réseau de veille et de prospective Terre, de programmer et de gérer les ressources financières, de concevoir l'organisation de l'armée de Terre, de définir sa politique de stationnement et d'infrastructure, de prévenir les risques, de garantir le respect des contraintes juridiques et d'assurer la synthèse et la coordination de l'ensemble des travaux de l'état-major. Enfin, la sous-chefferie performance-synthèse est le point d'entrée des interactions avec l'EMA PERF, l'EMA ESMG, la DGRIS et le SGA.

Le sous-chef performance synthèse est référent des domaines RH, formation, doctrine, enseignement militaire supérieur, inspection-contrôle, territorial, COMLE et SMV.

La **sous-chefferie plans-programmes** est responsable de l'élaboration et de la cohérence du modèle capacitaire actuel et prospectif de l'armée de Terre en prenant en considération le contrat opérationnel, les évolutions prévisibles, les missions confiées et les ressources disponibles. Elle s'assure de la conception, de la réalisation, de la mise en place et du maintien en condition opérationnelle des équipements des forces aéroterrestres et des systèmes d'information de l'armée de Terre. Elle veille à ce que les forces terrestres disposent du soutien (général et opérationnel) et de la logistique pour assurer leurs missions dans le cadre du contrat opérationnel. Enfin, elle est le point d'entrée des interactions avec l'EMA Plans et la DGA. Dans l'exécution de ses missions, le SCPP s'appuie sur l'officier de cohérence d'armée (OCA), chef du bureau plans, et l'officier de préparation des forces (OPF), chef du bureau programmes et systèmes d'armes.

Le sous-chef plans-programmes est référent des domaines maintenance, ALAT, SIC, LOG et STAT. Il est officier général Cyber défense pour l'armée de Terre.

La **sous-chefferie opérations aéroterrestres** joue un rôle de répartition des moyens au profit des missions opérationnelles, d'intégrateur et de synthèse entre les commandements ALAT, FST, T-TN et le CFT. A ce titre, elle est le point d'entrée et de sortie unique de l'armée de Terre pour ce qui relève de l'emploi des forces aéroterrestres (doctrine, contrats opérationnels, préparation opérationnelle) et de leur engagement opérationnel (opérations extérieures et intérieures et missions intérieures). Elle est responsable de la mise en œuvre des décisions du centre de planification et de conduite des opérations (EMA/CPCO) concernant la composante aéroterrestre des opérations extérieures et des missions ou opérations intérieures. Dans l'exécution de ses missions, elle s'appuie sur l'état-major opérationnel-Terre et sur l'antenne COM FST. Par ailleurs, le SC OAT est le référent pour l'outre-mer et l'étranger-Terre (forces de présence ou de souveraineté) et assure la liaison vers l'EMA sur ce domaine avec un colonel adjoint outre-mer étranger (CAOME).

Le sous-chef opérations aéroterrestres est référent des domaines emploi des forces, TN, FST, forces Scorpion, RENS, entraînement et OME.

Le **pôle relations internationales Terre** est composé d'un officier général chargé des relations internationales (OGRI) et d'un bureau dédié (BCB). L'OGRI est le conseiller du CEMAT, du MGAT, des sous-chefs d'état-major et des commandeurs en matière de relations internationales et de soutien aux exportations.

L'officier général relations international est référent du domaine relations internationales militaires Terre (RIM).

2.4 L'état-major élargi (échelon central Terre / Balard)

Pour exercer ses responsabilités, l'EMAT s'appuie également sur les compétences de la sous-direction études-politique (SDEP) en matière de ressources humaines, de l'EMOT en matière de préparation à l'engagement et de l'antenne COM FST en matière de forces spéciales.

La sous-direction des études et de la politique (SDEP)

La SDEP est placée sous l'autorité organique du DRHAT et fonctionnelle du MGAT ; elle coordonne son action avec la sous-chefferie PS de l'EMAT. Elle est chargée de proposer la politique de gestion du personnel militaire de l'armée de Terre et de participer aux travaux de préparation de la programmation et de suivi des effectifs et de la masse salariale correspondante. Elle veille à la mise en application des textes réglementaires ayant des incidences en matière de ressources humaines. Elle veille également à l'unité, à la cohérence et au respect de la réglementation relative au personnel militaire.

À ce titre, la SDEP :

- Assure la cohérence RH des travaux menés par l'état-major de l'armée de Terre ;
- Élabore les statuts des militaires et la réglementation qui en résulte ;
- Pilote les effectifs de l'armée de Terre et assure les travaux de prévision, de suivi et de compte rendu de la consommation de crédits pour les budgets opérationnels de programme et les unités opérationnelles dont peuvent être responsables des autorités de la direction des ressources humaines de l'armée de Terre ;
- Propose la politique de condition du personnel militaire Terre ;
- Propose la politique de formation du personnel militaire de l'armée de Terre et élabore un schéma directeur de la formation du personnel civil dans le cadre de la politique de formation définie par la direction des ressources humaines du ministère de la défense ;
- Pour le personnel civil employé par l'armée de Terre :
 - Participe à l'animation et à la coordination de sa gestion et de son administration ;

- Participe à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- Anime et coordonne le dialogue social avec les fédérations syndicales représentatives, pour ce qui concerne l'armée de Terre.

L'état-major opérationnel Terre (EMOT)

L'EMOT est placé sous l'autorité organique du COM FT et fonctionnelle de l'EMAT/SCOAT. Il est l'interface opérationnelle de l'EMAT avec le CPCO, la DRM, le COS, les états-majors opérationnels des autres armées, les directions de services interarmées et les théâtres d'opérations.

L'EMOT a trois missions principales :

- Planifier l'engagement des capacités de l'armée de Terre (OPEX, OME, OPINT, MISSINT) et anticiper ses évolutions ;
- Mettre sur pied, préacheminer et contribuer à la conduite du soutien ;
- Assurer la veille opérationnelle et l'information du commandement.

Il est l'intégrateur des forces terrestres en cas d'engagement : il décline les ordres du CPCO et propose au SC OAT de l'EMAT les arbitrages entre les différents commandements. Il met à disposition de l'interarmées des modules répondant aux exigences du besoin opérationnel.

Pour ce faire, l'EMOT s'appuie sur les commandements de l'armée de Terre pour la désignation des unités appelées à être engagées (CFT, COM FST, COM ALAT).

L'antenne COM FST

L'antenne COM FST est placée sous l'autorité organique du COM FST et fonctionnelle de l'EMAT/SCOAT. Elle est chargée de relayer la fonction de conseiller pour les forces spéciales Terre portée par le COM FST, instruit les questions qui lui sont confiés par le COM FST et garantit la cohérence des dossiers FS traités par l'EMAT en apportant son expertise. Elle participe également à la préparation du contrôle de gestion du COM FST.

2.5 Le fonctionnement de l'armée de Terre

Le fonctionnement de l'armée de Terre repose sur des responsabilités définies pour ses acteurs.

Autorité hiérarchique :

- Cette autorité, détenue par le chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT) et, par suppléance, par le major général de l'armée de Terre (MGAT), consiste à exercer la responsabilité de commandement sur l'ensemble des acteurs de l'armée de Terre.
- Pour rappel, les attributions dévolues au CEMAT sont définies par les décrets n°869 du 15 juillet 2009 et n°1177 du 5 octobre 2009.

Commandement organique

- Il s'exerce sur (1) l'organisation, l'instruction, l'entraînement, la préservation des capacités et la sécurité des forces, (2) la définition et l'expression des besoins à satisfaire dans tous les domaines qui concourent à la préparation et au maintien en condition des forces, (3) la notation, la gestion et l'administration du personnel, ainsi que l'application de la réglementation aux conditions de vie, (4) la maîtrise des activités de son périmètre.

Référent

- Identifié au sein de l'EMAT (sous-chefs d'état-major de l'EMAT), le référent est l'interlocuteur principal des autorités fonctionnelles ou des têtes de chaîne au nom de l'autorité hiérarchique. Il prépare la validation de la politique et assure le contrôle de la cohérence globale de la fonction ou du domaine via une gouvernance lui permettant de piloter un ensemble de domaines au sein de l'armée de Terre. A l'exception du domaine RH, il assure formellement le dialogue avec l'environnement ministériel et interarmées.

Autorité fonctionnelle

- Elle est responsable d'une fonction transverse pour l'ensemble de l'armée de Terre. A ce titre, elle propose la politique, les directives, les processus et les normes de sa fonction, sans pour autant disposer du commandement organique sur tous les acteurs qui y contribuent. Elle organise l'ensemble des ressources

allouées au domaine (financières, techniques, humaines...), est garante de l'efficacité de sa fonction et dispose de la capacité à la mesurer.

- Ses détenteurs sont membres du comité stratégique, chargés de la cohérence transverse de l'armée de Terre.

Tête de chaîne de domaine

- Cette notion s'applique aux domaines qui ne font pas l'objet d'une organisation fonctionnelle (FST, TN, réserve, RENS, SIC, LOG OPS, CYBER, MDA, CYNO, NRBC, OME, amphibie, interopérabilité interalliée, OAP, montagne, cynotechnie, DSA, appui aérien, appui feu naval, ciblage, UAD, MUNEX...).
- La tête de chaîne est responsable d'un domaine spécifique au nom du CEMAT, et assure, au titre de son expertise, le pilotage du domaine au sein de l'armée de Terre, en liaison avec le référent EMAT. Elle conseille le CEMAT. Elle propose la politique du domaine à l'EMAT et est garante de la cohérence et de la coordination de sa mise en œuvre dans l'ensemble des commandements. A ce titre, il a l'autorité pour édicter des directives techniques sur son domaine, valables pour toute l'armée de Terre.

Rôle et place de l'EMAT - Les commandements de l'armée de Terre dans leur environnement.

L'EMAT porte la position de l'armée de Terre vers l'extérieur. Aussi, lui revient-il d'arbitrer les domaines politiques et de valider les documents majeurs engageant l'armée de Terre ou l'une de ses composantes.

L'action des commandements de l'armée de Terre s'inscrit néanmoins dans un environnement interarmées et ministériel, voire interministériel, et, en tant que têtes de chaîne, nécessite des relations directes avec des acteurs externes. C'est pourquoi, au-delà du principe d'un EMAT porteur unique du message de l'armée de Terre vers l'extérieur, les attributions et les interactions de chaque commandement font l'objet d'une description spécifique.

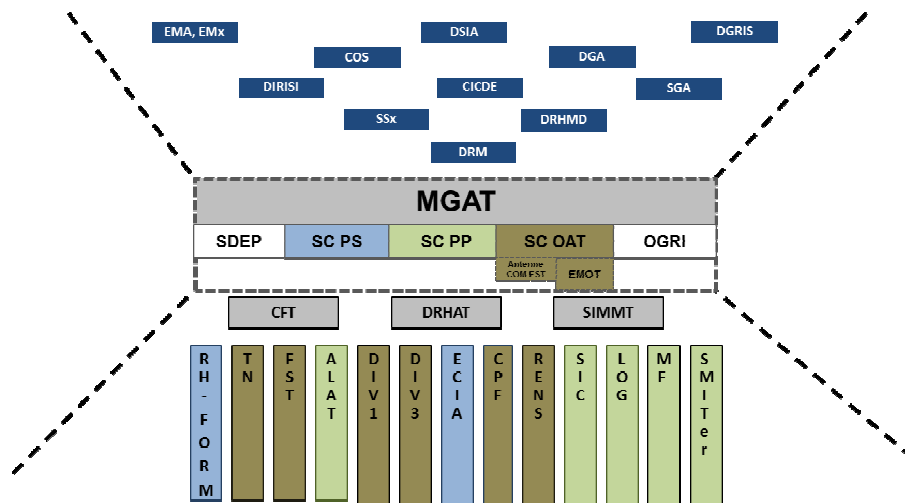


Illustration 4 : l'organisation du niveau divisionnaire

2.6 Les fonctions principales

2.6.1 Les ressources humaines

Sous l'autorité fonctionnelle renforcée de la DRHMD, la direction des ressources humaines de l'armée de Terre, est chargée d'assurer, dans le respect des effectifs fixés et de la masse salariale définie :

- Le recrutement et la formation du personnel militaire de carrière, servant en vertu d'un contrat, ou exerçant une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle, à l'exclusion de la formation initiale et technique des militaires du rang qui relèvent du CFT ;
- L'organisation des examens et des concours d'admission dans les écoles et les organismes de l'armée de Terre, y compris ceux organisés au titre de l'enseignement militaire supérieur des premier et deuxième degrés ;

- La définition et la gestion des parcours professionnels et de carrière du personnel militaire, à l'exception de l'encadrement supérieur militaire ;
- La mise en œuvre des mesures relevant de la condition du personnel ;
- La gestion et l'administration du personnel militaire, d'active et de réserve.
- Sous réserve des attributions de la direction des ressources humaines du ministère de la défense et des autorités délégataires, l'animation et la coordination de la gestion et de l'administration du personnel civil employé par l'armée de Terre. Il exprime les besoins en emplois, effectifs et compétences. Il participe aux instances dans lesquelles s'exerce le dialogue social (comité technique de réseau notamment) ;
- La mise à jour des données relatives aux droits individuels du personnel militaire.

La fonction RH est portée par le DRHAT, autorité fonctionnelle RH de l'armée de Terre. Il est en charge :

- De la gouvernance RH au sein de l'armée de Terre ;
- Se fondant sur des modèles catégoriels, de la définition des politiques prévisionnelles des effectifs et des compétences ;
- De la masse salariale du personnel militaire Terre employé au sein du ministère de la défense dans le cadre du BOP PM-AT au sein du programme P212 piloté par le SGA ;
- De l'unité opérationnelle DRHAT (UO/DRHAT) du BOP Terre pour les crédits finançant notamment le recrutement, la formation initiale et la mobilité ;
- De la politique de formation, afin d'assurer la cohérence globale de la gestion des parcours de formation, en lien avec l'application de la politique RH de l'armée de Terre ;
- De la gouvernance des SIRH de l'armée de Terre ;
- De coordonner et mettre en œuvre les mesures afférentes au processus de réalisation de la solde et des droits individuels, en s'appuyant sur le centre expert des ressources humaines et de la solde (CERHS).

Plus particulièrement en matière de formation, la DRHAT :

- Anime, en coordination avec le CFT, le CDEC et le COM ALAT, la politique métiers en liaison avec les pilotes de domaine de spécialité représentés par les commandants de niveau divisionnaires ou les commandants d'école. Ces derniers pilotent leur domaine de spécialité, proposent les adaptations des parcours professionnels et de formation ;
- Exerce, en coordination avec le CFT, le CDEC et le COM ALAT un rôle fonctionnel sur la formation en définissant et mettant en œuvre le référentiel et le catalogue des actions de formation (RAF et CAF), le pilotage des systèmes de formation (S@gaie notamment) ainsi que l'animation de la politique métiers, notamment à travers la tenue des référentiels (TTA 129, REM...) ;
- Est responsable de la mise en œuvre de la formation initiale des officiers et des sous-officiers. A ce titre, elle a autorité sur les écoles de formation initiale et les lycées militaires de la Défense relevant de l'armée de Terre ;
- Assure la tutelle de certaines composantes transverses, telles que FCM, EPMS, formation militaire générale et académique ;
- Assure la cohérence du continuum de la formation dans son ensemble, incluant la formation dispensée dans les écoles d'armes subordonnées à l'ECIA et aux commandements spécialisés.

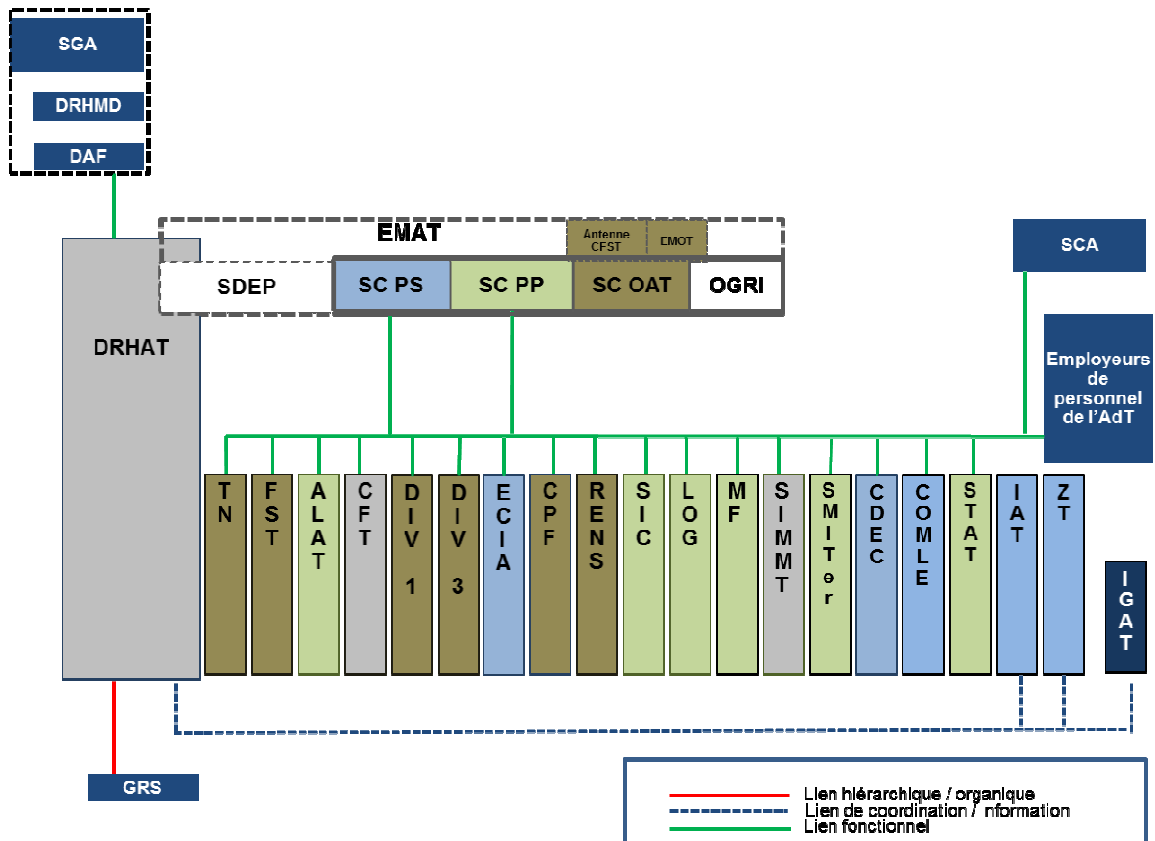


Illustration 5 : Interactions de la fonction RH

Définition de la politique RH

Le DRHAT, en liaison avec l'EMAT, conçoit et propose au CEMAT la politique générale de la fonction RH-Terre. Il en assure le contrôle et la cohérence globale au sein du ministère.

Elle s'assure de la cohérence de ses orientations politiques avec la politique ministérielle RH telle que déclinée par la DRHMD et la DAF, en s'inscrivant dans les grandes orientations politiques, en intégrant le cadrage financier et humain lié à l'emploi du personnel « Terre » et en faisant valider la conformité des travaux RH au regard des formats cibles, du contingentement et des équilibres RH des pourvoyeurs et des employeurs.

Recrutement

La SDEP identifie les flux de recrutement (nature et volume) et de départs. La SD gestion (SDG) identifie les candidats au recrutement interne. Concernant le recrutement externe, la SD recrutement (SDR) assure le recrutement des candidats au travers d'un processus d'identification, d'évaluation et de sélection pour toutes les populations (via les CIRFA notamment). La SDR assure également l'organisation des concours de promotion interne.

Formation

La SDEP propose la politique de formation du personnel militaire de l'armée de Terre. Elle assure la prise en compte des besoins en compétences exprimés par les employeurs. A ce titre, elle pilote les évolutions nécessaires des métiers et des parcours professionnels.

Le COM RH FORM pilote la mise en œuvre de la politique de formation (NEF, ingénierie de formation). A ce titre, il coordonne les travaux d'actualisation du référentiel et du calendrier des actions de formation (CAF et RAF) en liaison avec les pilotes de domaines.

La décision de mise en formation du personnel de l'armée de Terre est du ressort de la SDG.

Gestion

La SDG a la responsabilité de pourvoir le ministère de la défense et certaines entités extérieures en personnel de l'armée de Terre, en qualité et en quantité. Pour ce faire, la SDG prend des mesures de gestion collectives et les décisions individuelles garantissant au personnel la cohérence du parcours professionnel.

Eclairée par les études de gestion prévisionnelle des effectifs des emplois et des compétences (GPEEC) qu'elle conduit en liaison avec la SDEP, la SDG intervient dans tous les actes de gestion, du recrutement à la radiation du personnel militaire, d'active ou de réserve. Elle met en œuvre les actes de gestion, recueille et étudie les demandes exprimées par les employeurs de personnel de l'armée de Terre. A ce titre, elle définit la politique de mobilité et les volumes prévisionnels et conduit les plans d'encadrement des formations. Pour le personnel militaire, la SDG sélectionne les profils, puis met la ressource à poste. Pour le personnel civil, la SDEP pilote la mobilité, en validant les fiches de postes mises à la bourse nationale aux emplois (BNE), et assure un suivi particulier des agents de catégorie A et des agents Terre restructurés.

La SDG prépare les décisions relatives à l'avancement, à l'orientation, au renouvellement de contrat, au passage au statut de carrière du personnel et aux départs « aidés ». Son action est étendue aux concours et transferts de personnel entre armées. Elle peut ainsi conduire le plan de transferts entre emplois, appuyés par ses études de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Fonction SIRH

La DRHAT assure la gouvernance des SIRH de l'armée de Terre en liaison avec le BPSIC de l'EMAT et sous l'autorité de la DRH-MD.

La DRHAT assure le pilotage de la fiabilisation des données de CONCERTO (et par extension des autres SIRH). Ces données sont saisies par la communauté RH (formations de l'arme de Terre, GSBdD, CERHS, DRHAT).

La DRHAT est responsable de la fiabilité des données du SIRH qui contribuent à la qualité des actes de gestion, de la solde et des pensions.

2.6.1.1 Commandement RH-Formation

Missions

Le COM RH-FORM est chargé de :

- Diriger l'action des organismes de formation initiale et des lycées relevant de l'armée de Terre ;
- S'assurer de la mise en œuvre de la politique de formation (dont la NEF) de l'armée de Terre ;
- S'assurer de la qualité et de la cohérence globale de la formation dispensée en liaison avec l'ensemble des organismes de formation relevant de l'armée de Terre, en veillant au respect des trois cohérences :
 - Pour l'individu formé :

La formation dispensée doit correspondre à son niveau de recrutement, à son parcours professionnel (en lien avec son potentiel) et à son futur emploi. Outre la garantie du juste niveau de l'intéressé, cette cohérence concourt directement à la fidélisation du personnel.

- Pour le formateur :

Les instructeurs qui détiennent les qualifications nécessaires à leur fonction, doivent être employés pour le type de formation et dans la spécialité qui est la leur. Leur parcours professionnel doit leur permettre de mettre à jour leurs connaissances grâce à des passages réguliers en unité.

- Pour la formation :

La formation doit être complémentaire et progressive, sans redondance ni lacune entre les actions de formation, et un continuum formation initiale - formation de spécialité (et formation supérieure pour les officiers) doit être assuré malgré la répartition de la formation entre différents acteurs DRHAT - CFT - ALAT - FST- CDEC.

Organisation

Subordonné au général directeur des ressources humaines de l'armée de Terre, le COM RH-formation exerce le commandement organique des écoles de formation initiale (ESCC, ENSOA) et des lycées militaires de la Défense relevant de l'armée de Terre.

Pour assurer ses missions, le COM RH-formation dispose :

- du bureau RH-formation ;
- du bureau formation assistée par ordinateur.

Attributions

Le COM RH-formation :

- Se fondant sur les besoins opérationnels exprimés par les employeurs de personnel Terre, pilote la NEF et l'ingénierie de formation. Le référentiel des actions de formation (RAF) est ainsi mis à jour par les ODF sous l'autorité fonctionnelle du COM RH-FORM.
- A partir du RAF, pilote, en coordination avec le CFT, le CDEC et le COM ALAT, la planification et la conduite de la formation en suivant notamment, la consommation des JSI, et en procédant aux ajustements nécessaires. Il coordonne avec le CFT, le CDEC et le COMALAT l'élaboration du calendrier des actions de formations (CAF). La programmation du CAF dans S@GAIE est réalisée par les ODF et les employeurs de personnel Terre.
- Au titre de la vérification du continuum général de la formation, le COM RH-FORM est chargé d'évaluer de façon transverse la qualité et la cohérence des actions de formation. Cette évaluation se fonde sur différents moyens (visites in situ des ODF, enquêtes de satisfaction des employeurs de personnel Terre, etc.). Cette démarche qualité participe à l'évolution et la modernisation de la formation.
- Pilote la numérisation de l'espace de formation en liaison avec l'ensemble des employeurs de personnel Terre.

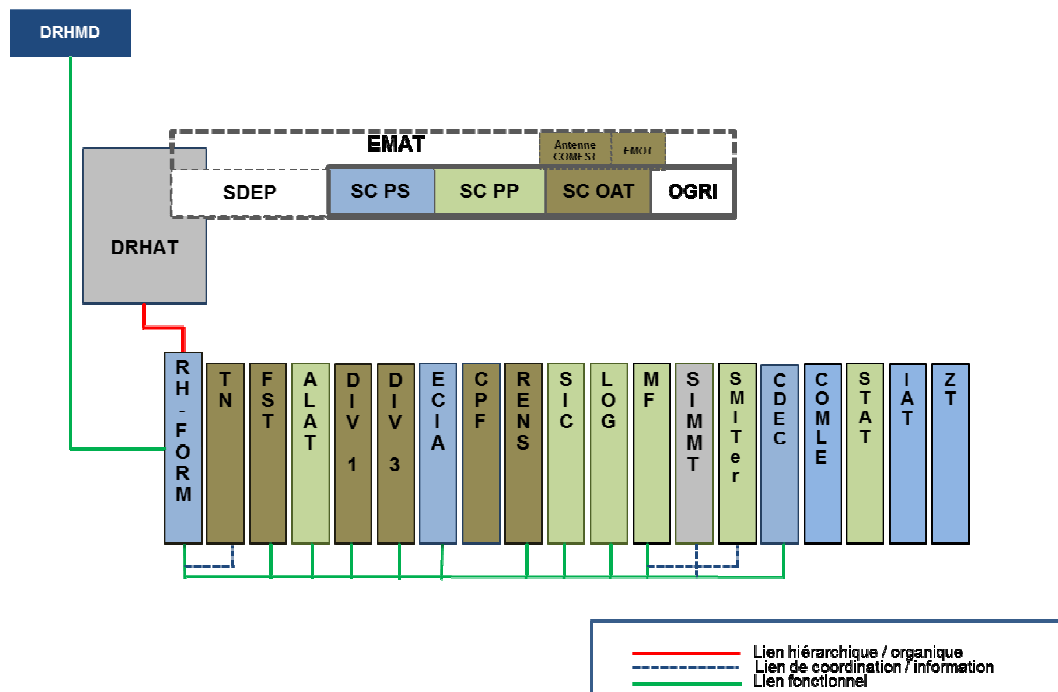


Illustration 6 : Interactions de la RH formation

2.6.2 La préparation à l'engagement

La préparation à l'engagement recouvre l'ensemble des activités (définition de la politique, des objectifs, de la conception et conduite de la programmation, de la formation, de l'entraînement et des équipements) contribuant à mettre à la disposition de l'EMA (CPCO) des capacités pleinement opérationnelles pour les engagements, qu'ils soient planifiés ou inopinés, selon le cadre défini par le contrat opérationnel. A ce titre, la préparation opérationnelle (formation initiale, préparation opérationnelle métier, et préparation opérationnelle interarmes) constitue une activité centrale de l'armée de Terre, transverse à tous les commandements.

Elle s'inscrit dans un cadre partiellement défini en interarmées (EMA/EMP, EMA/RIM, CPCO, CICDE, EMIAFE, COS pour les FST).

Pour l'armée de Terre :

- La sous-chefferie opérations aéroterrestres pilote le processus doctrinal et le RETEX (coordonnés par le CDEC) ; assure la gouvernance générale des espaces d'entraînement et de la préparation opérationnelle ; veille à la cohérence des contributions Terre aux activités internationales ainsi qu'aux domaines interarmées et intercomposantes ;

- Le bureau emploi de l'EMAT met à jour le contrat opérationnel et suit sa tenue ; définit la politique de préparation opérationnelle et les politiques sectorielles afférentes ; veille à l'adéquation de l'ensemble des ressources nécessaires à la préparation opérationnelle ; assure la cohérence réglementaire, notamment en matière de tir ; conduit les travaux OTAN/UE et relatifs à l'interopérabilité.

Le CFT assure, au titre de l'autorité fonctionnelle, une cohérence transverse à l'armée de Terre en matière de formation interarmes et d'entraînement. Il veille à :

- La cohérence des formations initiale des MDR et de spécialité (« métiers »), hors FS et ALAT, et interarmes ainsi que celle de l'entraînement (préparation opérationnelle « métier » - PO-M - complétée par la préparation opérationnelle interarmes – PO-IA – et par la mise en condition finale – MCF) ;
- L'intégration au sein du continuum formation-entraînement des composantes « métier » des commandements spécialisés qui y contribuent ;
- L'interopérabilité interarmées et interalliée des grandes unités des FT, en s'appuyant sur le CRR-Fr pour l'entraînement dans ces domaines ;
- La participation Terre aux activités interarmées et internationales.

Dans le cadre défini par l'EMAT/SCOAT, la DRHAT et le CDEC, le CFT propose la politique de formation interarmes et d'entraînement ; communique annuellement les directives associées à l'ensemble des autres commandements.

Dans le cadre défini par l'EMAT/SCOAT et le pôle relations internationales, sous la direction du CFT, le CRR-Fr conçoit et conduit des exercices de composante terrestre à dimension interarmées et interalliés. Les exercices de type JTF HQ vont au-delà du niveau composante.

Les commandements spécialisés mettent en œuvre les directives de formation interarmes et d'entraînement réalisées par le CFT et proposent la politique de formation et d'entraînement « métier » de leur domaine. Ils communiquent les directives associées à l'ensemble des autres commandements ; s'assurent dans leurs domaines respectifs de la cohérence de l'entraînement réalisé par les divisions SCORPION et les autres commandements.

Le COM ALAT met en œuvre les directives de formation interarmes et d'entraînement réalisées par le CFT ; propose la politique de formation et d'entraînement aéromobilité et communique les directives associées à l'ensemble des autres commandements ; contribue à l'entraînement interarmes par la mise à disposition des capacités aéromobiles nécessaires à l'entraînement des autres commandements.

Le COM FST propose la politique de formation et d'entraînement des forces spéciales et la met en œuvre. Il applique également les directives de formation interarmes et d'entraînement réalisées par le CFT, et veille, en coordination avec le CFT à la cohérence PO-métier FST et PO-IA.

Le CFT répartit, coordonne et assure la cohérence de la programmation réalisée par les divisions Scorpion, au profit des brigades interarmes et des régiments endivisionnés, et par les commandements spécialisés au profit de leurs régiments subordonnés. Il arbitre les éventuels litiges en termes de programmation ou de priorités.

Dans le cadre de la cohérence transverse en matière de formation IA et d'entraînement, le CFT arbitre entre les commandements, divisions et commandements spécialisés, la répartition des moyens de formation et d'entraînement dont il dispose (crédits, utilisation des centres...). Le CFT est le responsable de l'UO qui finance la préparation opérationnelle des commandements : CRR-Fr, force Scorpion incluant l'EMSOME, ECIA, CPF, SIC, RENS, LOG et MF.

Le CFT, le COM ALAT et le COM FST dialoguent à travers des instances de coordination pour garantir la cohérence de leurs activités et répartir les moyens. En dernier ressort, ils recourent à l'arbitrage du SCOAT de l'EMAT.

La préparation à l'engagement comprend les notions suivantes :

- Contrôle : procédure qui consiste à définir, à partir d'éléments objectifs et mesurables, la qualité de l'entraînement ou le niveau de PO atteint par une unité ou un système de commandement [...]. Il fait l'objet d'un résultat quantifié.
- Evaluation : jugement porté par le chef de niveau N+1 sur la capacité d'une unité ou d'un système de commandement de niveau N à être engagé sur une mission. L'autorité en charge de l'évaluation associe aux résultats du contrôle sa connaissance de l'unité, son expérience et sa situation du moment.

- **Certification** : acte par lequel un chef garantit à un commandement opérationnel la capacité de ses unités ou de ses systèmes de commandement à prendre l'alerte ou à être engagés, conformément à des critères communément acceptés.

2.6.3 Le maintien en condition opérationnelle

Le maintien en condition opérationnelle (MCO) couvre l'ensemble des activités participant au maintien en condition opérationnelle des matériels de l'armée de Terre, dans les domaines terrestre (MCO-T), aéronautique (MCO-A) ou naval (MCO-N) depuis la définition de la politique de MCO de l'armée de Terre jusqu'à sa mise en œuvre (opérations de maintenance, contractualisation industrielle, acquisition, supply chain et logistique), que ce soit en métropole, outre-mer, à l'étranger ou en opérations.

2.6.3.1 Le maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (MCO-T)

Par délégation du chef d'état-major des armées (CEMA), le chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT) assure la responsabilité et le contrôle de la performance du MCO du milieu terrestre des armées, directions et services. Il dispose de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT), placée sous l'autorité d'un directeur central (DC SIMMT) et d'un secrétariat « non permanent » du MCO-T, dirigé par un officier général de l'EMAT. Les missions portées par la SIMMT sont précisées aux articles R3233-31 et R3233-32 du code de la Défense. Un comité directeur, prévu à l'article R. 3233-30 du code de la Défense, organise la mise en œuvre du MCO-T des armées. Pour les matériels terrestres, dont la liste est fixée par arrêté, la SIMMT :

- Contribue à la définition de la politique du soutien des matériels terrestres en service, en cohérence avec les orientations des armées, directions, et services, notamment en matière de soutien logistique intégré ;
- Fait assurer par les organismes des armées, directions et services chargés de la mise en œuvre du MCO-T :
 - La maintenance opérationnelle (MO), réalisée principalement par du personnel militaire à l'identique sur les théâtres d'opération, en métropole, outre-mer et à l'étranger. Elle est assurée par les régiments du matériel (RMAT) et par les unités de maintenance des formations (régiments, centres et écoles) ;
 - La maintenance industrielle (MI) réalisée principalement par du personnel civil des organismes étatiques (BSMAT), en partenariat avec l'industrie privée.
- Veille au maintien du potentiel des matériels, à partir de leur mise en service et jusqu'à leur retrait du service, en cohérence avec le plan d'évolution des parcs défini par les armées, directions et services ;
- Elabore les règles générales et techniques de MCO-T, sur la base des instructions techniques du délégué général pour l'armement et des besoins exprimés au comité directeur ;
- Garantit aux armées la mise à disposition des équipements en service nécessaires aux contrats opérationnels et s'assure de la cohérence des coûts de MCO avec, d'une part, les objectifs fixés par les armées, directions et services et, d'autre part, les ressources attribuées ;
- Assure la mise en cohérence des actions, méthodes, outils et capacités industrielles de MCO-T, avec notamment un objectif de maîtrise des coûts afférents, dans le cadre des directives de l'état-major des armées (EMA), des directives relevant des attributions de la direction générale de l'armement (DGA) en liaison avec la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la Défense (SIMMAD) et le service de soutien de la flotte (SSF) ;
- Assure la mise en cohérence des procédures de soutien des matériels terrestres en service avec celles des forces alliées.

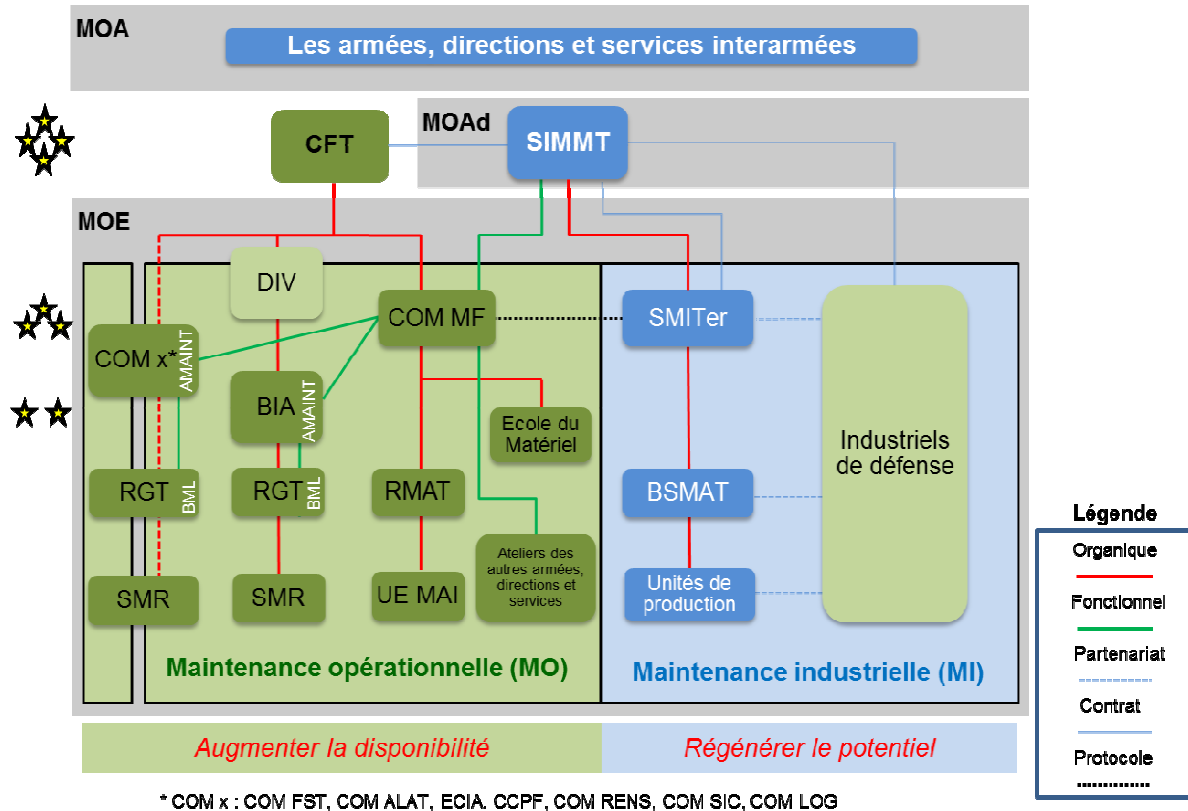


Illustration 7 : Organisation du MCO-T

Selon les principes d'organisation du MCO des matériels au sein du ministère³, la SIMMT est la maîtrise d'ouvrage déléguée (MOAd) du MCO-T de l'EMAT, maître d'ouvrage (MOA). Elle est aussi une UO du BOP-T.

Là où l'EMAT est l'échelon de cohérence du MCO des matériels terrestres, aéroterrestres et nautiques de l'armée de Terre, la SIMMT est l'échelon de cohérence du MCO-T des armées, directions et services interarmées.

Le DC SIMMT exerce ainsi son autorité fonctionnelle sur l'ensemble des acteurs du MCO-T, en particulier sur les maîtrises d'œuvre (MOE) de l'armée de Terre.

La SIMMT dispose de deux MOE, le service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer), MOE étatique à caractère industriel (MOEi) et le commandement de la maintenance des forces (COM MF), MOE à caractère opérationnel (MOEo).

Par délégation du DC SIMMT, le COM MF assure l'autorité fonctionnelle sur les AMAINT, chefs de BML et entités de maintenance régimentaires (UMR et SMR) des régiments de l'ensemble des commandements et les ateliers de maintenance terrestre des écoles de formation.

La mission de contrôle et d'assistance de la maintenance (MICAM) est organiquement subordonnée à la SIMMT. Elle dispose d'un rôle de contrôle et d'assistance de la maintenance pour l'armée de Terre.

³ Lettre n°D-10-000771/DEF/EMA/SLI du 2 septembre 2010.

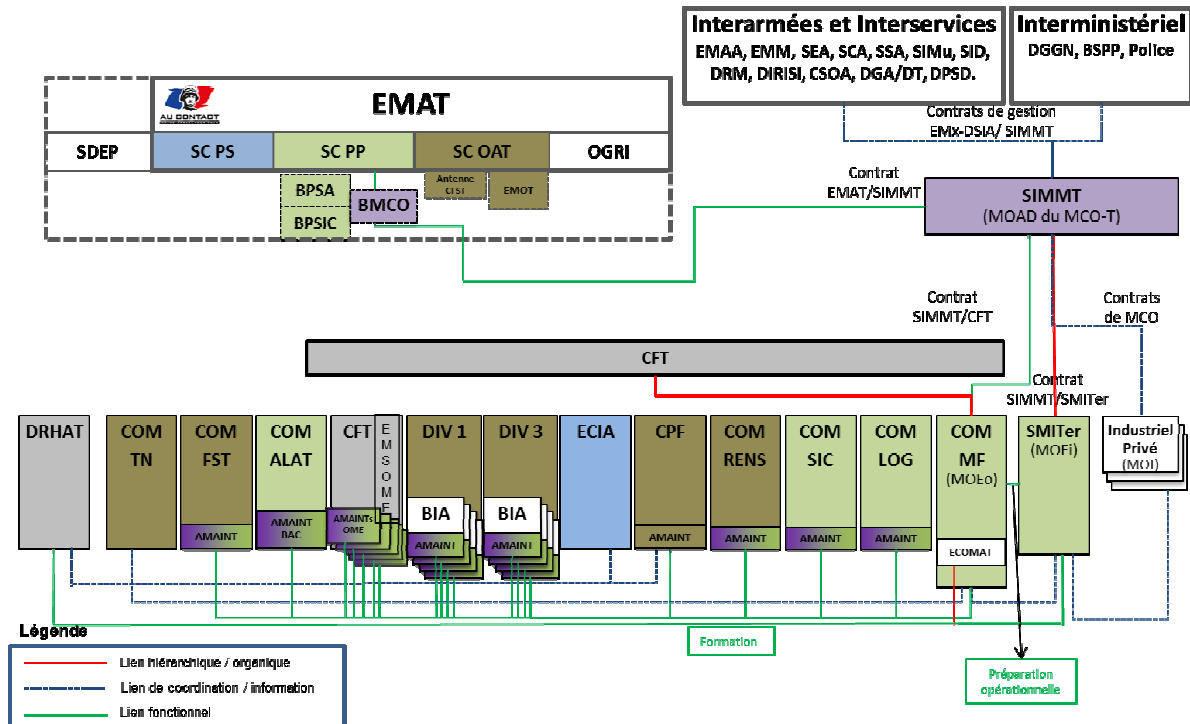


Illustration 8 : Interactions du MCO-T

- SCPP : prépare la validation de la politique du MCO de l'armée de Terre, élaborée en cohérence avec la politique d'équipement et signe le contrat entre la SIMMT et l'armée de Terre ;
- BMCO : élabore la politique du MCO de l'armée de Terre, participe à l'élaboration de la politique générale EMA-DGA du MCO de la Défense, exprime les besoins de l'armée de Terre auprès des MOADs, prépare le contrôle de gestion de la SIMMT et évalue la qualité du service rendu de la SIMMAD et du SSF ;
- SIMMT : MOAD du MCO-T, gestionnaire de biens (GLB par délégation du MINDEF) et UO du milieu terrestre, définit la politique du MCO des matériels terrestres et, à partir du besoin exprimé par les MOAs (EMx et DSIA) et des ressources mises à disposition (dans le cadre d'un contrat de gestion ou au cas par cas), passe des contrats avec les MOE (COM MF, SMITer et industriels privés) pour satisfaire les besoins ;
- CFT : signe le contrat de MCO-T avec la SIMMT, valide le besoin en EQT recueilli par le COM MF et l'adresse à l'EMAT ;
- COM MF : assure la maîtrise d'œuvre inter-commandements de la maintenance opérationnelle ;
- SMITer : assure la maîtrise d'œuvre de la maintenance industrielle dans le cadre du contrat SIMMT/SMITer, et développe/met en œuvre des partenariats avec les industriels privés dans le cadre des contrats de MCO passés par la SIMMT.

2.6.3.2 Le maintien en condition opérationnelle du matériel aéronautique (MCO-A)

Le maintien en condition opérationnelle aéronautique (MCO-A) n'est pas développé dans la présente charte de fonctionnement. Il est assuré par un organisme à vocation interarmées, la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la Défense (SIMMAD), qui relève du chef d'état-major de l'armée de l'Air (CEMAA). La SIMMAD répond aux besoins du CEMAT pour l'exercice de ses attributions en matière de maintien en condition opérationnelle des matériels aéroterrestres du ministère de la Défense (articles R3233-20 à R3233-28 du code de la défense). Elle est, à ce titre, UO du BOP-T et dispose, au sein du contrat d'objectifs unifié que lui rédige le secrétariat permanent du MCO aéro, en liaison avec les armées, d'une annexe spécifique à l'armée de Terre.

La SIMMAD veille notamment à :

- Faire assurer par le commandement de l'ALAT la maîtrise d'œuvre opérationnelle de la maintenance des aéronefs de l'armée de Terre, afin d'avoir le niveau de disponibilité requis en métropole et en OPEX ;

- Faire maintenir le potentiel des matériels, à partir de leur mise en service et jusqu'à leur retrait du service, en cohérence avec le plan d'évolution des parcs définis par l'EMAT, par des maîtres d'œuvres industriels étatique (SIAé) et/ou privés (Airbus Helicopters en particulier) ;

La SIMMAD participe également, dans son périmètre de responsabilités, à la gestion du maintien de la navigabilité des aéronefs de l'Armée de Terre en liaison avec le COM ALAT.

Le CEMAA exerce ses responsabilités dans le domaine de la performance du MCO aéronautique par délégation du CEMA : il est assisté du SPMCO, à qui les états-majors d'armées peuvent confier des sujets à instruire. Le SPMCO agit en étroite collaboration avec la SIMMAD pour le MCO-A. Il s'assure de la cohérence entre les objectifs, leur faisabilité et les directives associées.

2.6.3.3 Le maintien en condition opérationnelle du matériel naval et nautique (MCO-N)

Le maintien en condition opérationnelle naval et nautique (MCO-N) n'est pas développé dans la présente charte de fonctionnement. Il est assuré par un organisme à vocation interarmées, le service de soutien de la flotte (SSF), qui relève du chef d'état-major de la Marine Nationale.

2.6.3.4 Le service de la maintenance industrielle terrestre

Missions

Le service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer) est en charge de la maintenance industrielle (MI), dont il porte la performance globale, en tant qu'échelon de coordination et de pilotage de capacités étatiques et industrielles privées. A cet effet, il exécute, en tant que maîtrise d'œuvre étatique industrielle (MOEi), ou fait exécuter par les maîtrises d'œuvre étatiques ou privées par délégation, les actions de maintenance contractualisées par la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT). Le SMITer assure également la fonction d'opérateur logistique du maintien en condition opérationnelle terrestre (MCO-T).

Organisation

Le SMITer, MOE de la maintenance industrielle (MI) étatique, est composé :

- D'une direction qui porte la responsabilité de la performance de la MI des matériels terrestres, coordonne les activités de MI et pilote les partenariats avec les industriels privés ;
- De trois bases de soutien du matériel (BSMAT) spécialisées et industrialisées.

Attributions

Le SMITer propose les directives en matière de maintenance industrielle, en tant que maîtrise d'œuvre étatique industrielle (MOEi), en déclinant le cadre général formulé par la SIMMT (MOAd).

Pilotage et synthèse :

Le DIR SMITer rend compte au DC SIMMT, porteur de la performance globale du MCO-T, sur le périmètre métier de la maintenance industrielle dont l'objectif de performance attendu est défini dans le contrat SIMMT-SMITer.

Le SMITer assure le contrôle de ses unités directement subordonnées, dont le contrôle interne maintenance (CIM) et le contrôle interne logistique (CIL).

Formation, entraînement, préparation à l'engagement :

Le SMITer organise la formation métier pour ses unités subordonnées (BSMAT).

En liaison avec le COM MF, le SMITer désigne les renforts individuels militaires de maintenance industrielle engagés en opération.

Budget :

En matière budgétaire, le DC SIMMT est RUO. Le DC SIMMT arbitre sur les achats réactifs métiers et le SMITer rédige les directives d'achats sur son périmètre.

Organisation et effectifs :

En matière d'organisation, l'EMAT est l'échelon central et la SIMMT est l'échelon déconcentré.

Le DIR SMITer conseille le DC SIMMT comme expert de l'emploi des ressources de la maintenance industrielle. Il lui propose les évolutions de REO pour la maintenance industrielle étatique.

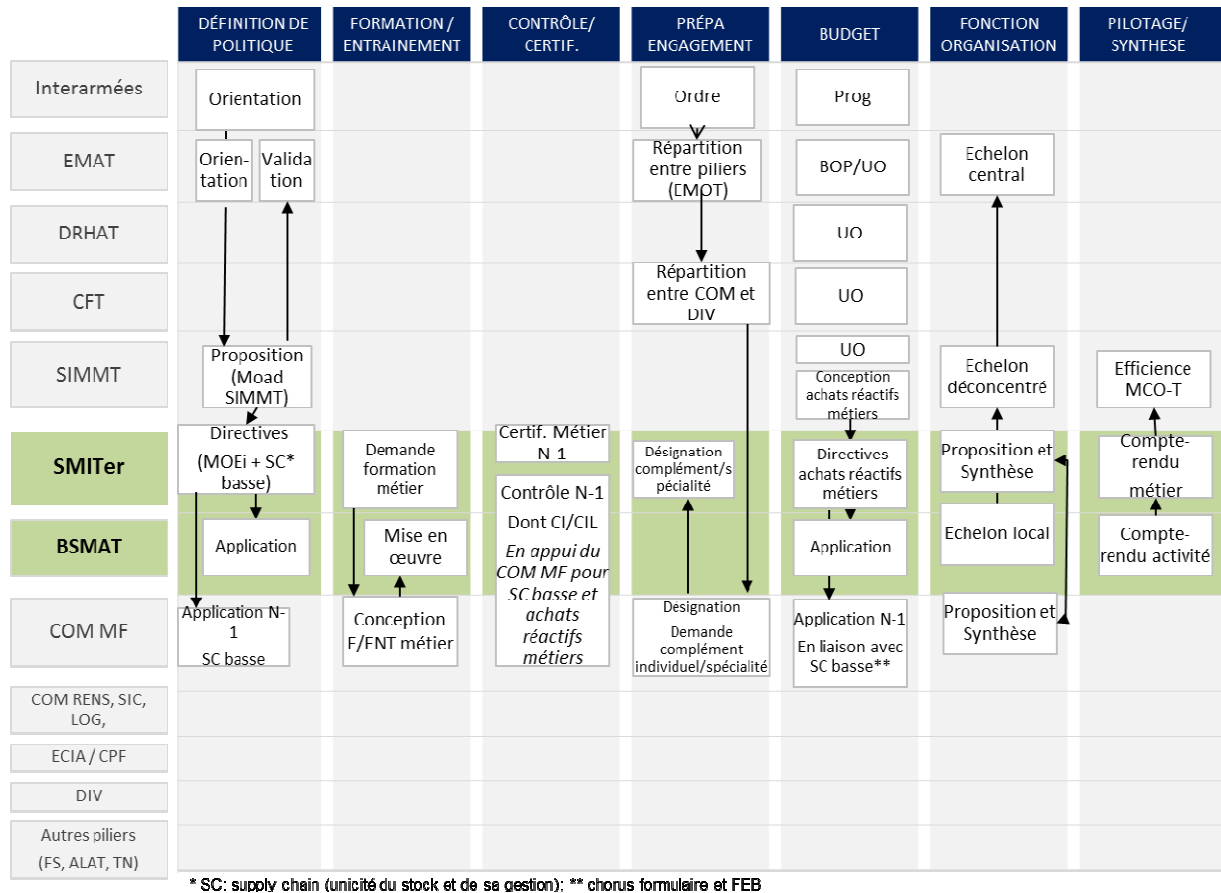


Illustration 9 : Attributions du SMITer

2.6.4 Autres fonctions

D'autres fonctions transverses concourent à la réalisation des activités de l'armée de Terre. Ces fonctions transverses sont principalement portées au sein de l'EMAT ou par des organismes satellites de l'EMAT.

La fonction prospective stratégique

Portée par les bureaux études et stratégies (BES) et plans (BPLANS), elle a pour objectif d'anticiper les changements possibles et souhaitables (prospective) puis d'élaborer et d'évaluer des choix (stratégie) pour atteindre les objectifs définis par le projet politique.

La fonction cohérence capacitaire

Elle est portée par le bureau plans (BPLANS) dont le chef est officier de cohérence d'armée (OCA). Elle recouvre l'ensemble des activités visant à identifier, puis à réaliser, les ajustements nécessaires entre le modèle capacitaire d'armée choisi et les exigences du contrat opérationnel fixé par l'EMA, la réalité des engagements opérationnels, les choix d'organisation et l'évolution des besoins (équipements, soutien,...) à satisfaire dans le cadre des programmations budgétaires (LPM) successives. Pour sa mise en œuvre, l'EMAT supervise :

- Le CFT qui contribue à garantir la cohérence capacitaire du « milieu terrestre » ;
- Le COM ALAT qui contribue à garantir la cohérence capacitaire du « milieu aéroterrestre » ;
- Le COM FST qui contribue à garantir la cohérence capacitaire du « milieu FS ».

Dans le cadre du processus d'évolution capacitaire DORESE (Doctrine, Organisation, Ressources humaines, Equipements, Soutien, Entraînement) sous l'autorité du SCPP, l'OCA anime les travaux des bureaux contributeurs de l'EMAT, du CDEC, de la DRHAT et de la STAT.

La fonction financière

Elle a pour objectif la soutenabilité des besoins nécessaires à l'armée de Terre. Elle comprend la gestion directe d'une partie des ressources correspondantes (BOP « Terre » du programme 178, BOP « Personnel militaire de l'armée de Terre du programme 212), ainsi que le suivi des autres ressources concourant aux missions de l'armée de Terre, dans le cadre de la préparation et de l'exécution des lois de Finances, et du cycle d'actualisation de la programmation militaire. Cette fonction est portée par l'EMAT, bureau programmation finances et budget (BPFB), ainsi que par la DRHAT, bureau pilotage des effectifs et de la masse salariale, pour ce qui concerne les crédits relevant du Titre 2. Le MGAT est responsable du BOP Terre du programme 178 « Préparation et emploi des forces ». Le DRHAT est responsable du BOP PMAT du programme 212 « Soutien de la politique de défense ».

Les premières évolutions des modalités de gestion, liées à la mise en place en 2016 du modèle «Au Contact», sont décrites dans la directive provisoire de gestion 2016 des crédits du BOP Terre n° 500171/DEF/EMAT/PS/BPFB/NP du 8 janvier 2016.

La fonction équipement

Elle a pour objectif de s'assurer que les équipements et les potentiels nécessaires à la tenue du contrat opérationnel, à la préparation opérationnelle et à la vie courante des unités sont réalisés. Elle est portée par le bureau Plans (BPLANS) pour les phases d'initialisation et d'orientation et par les bureaux programmes et systèmes d'armes (BPSA) et programmes et systèmes d'information et de communication (BPSIC) pour les phases d'élaboration, de réalisation et d'utilisation des équipements. Pour sa mise en œuvre, l'EMAT supervise :

- Le CFT, qui fédère les expressions des besoins et propose les plans d'équipement et la répartition de la ressource des équipements terrestres. Pour cette attribution, le CFT s'appuie sur le COM MF ;
- Le COM ALAT, qui fédère les expressions des besoins et propose les plans d'équipement et la répartition de la ressource des équipements aéroterrestres ;
- Le COM FST, qui exprime ses besoins (copie EMAT/SCPP) au CFT pour les matériels terrestres communs dont SIC, au COM ALAT pour les matériels aéroterrestres (AER) et directement à l'EMAT pour tous les matériels spécifiques FS ;
- La SIMMT pour la gestion des équipements terrestres de l'armée de Terre ;
- La SIMMAD pour la gestion des équipements aéroterrestres de l'armée de Terre ;
- Le SSF pour la gestion des équipements navals et nautiques de l'armée de Terre.

L'EMAT exprime les besoins en équipements de l'armée de Terre, s'assure de la conformité des équipements livrés, assure le pilotage des parcs en service et répartit la ressource (plans d'équipement, plan d'évolution des parcs, allocation des potentiels). Dans ce cadre, les politiques suivantes sont pilotées par l'EMAT :

- Equipement des fonctions opérationnelles (BPSA et BPSIC) ;
- Stock et acquisition des munitions (BPSA et BSL) ;
- Politique d'emploi et de gestion des parcs (BPSA) ;
- Adaptation réactive et acquisition en urgence opérationnelle (BPSA).

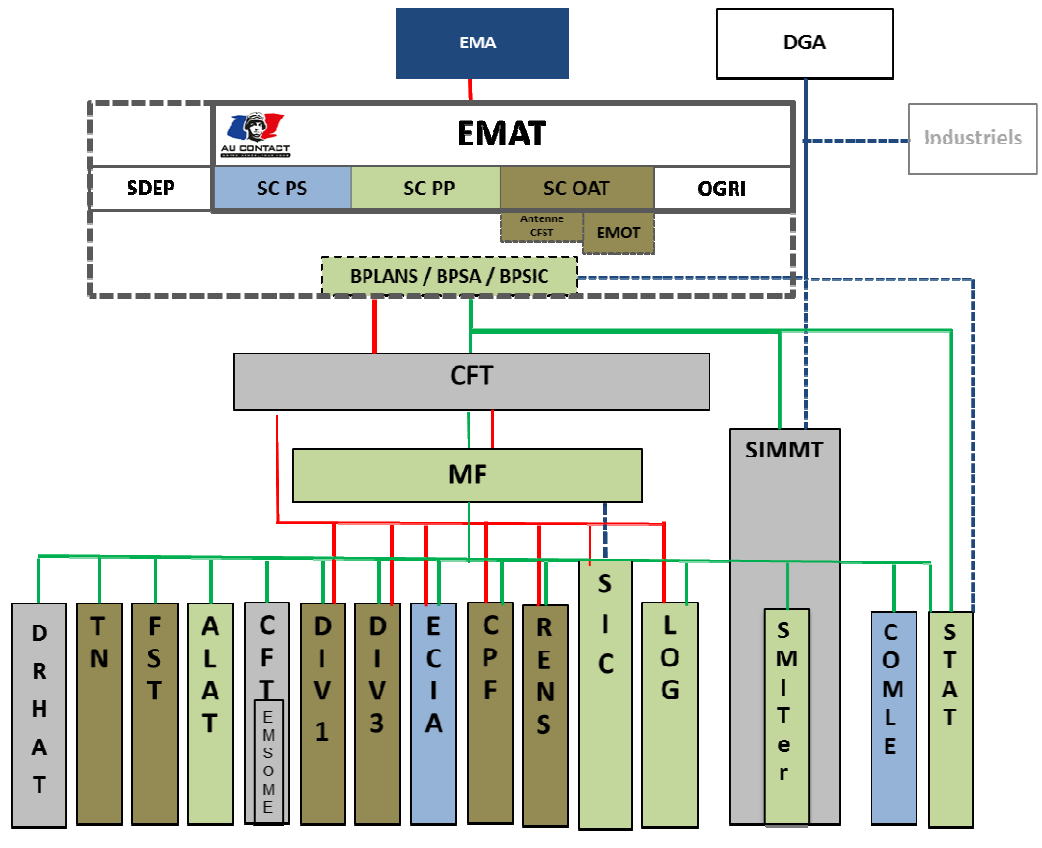


Illustration 10 : Interactions de la fonction équipements – matériels terrestres

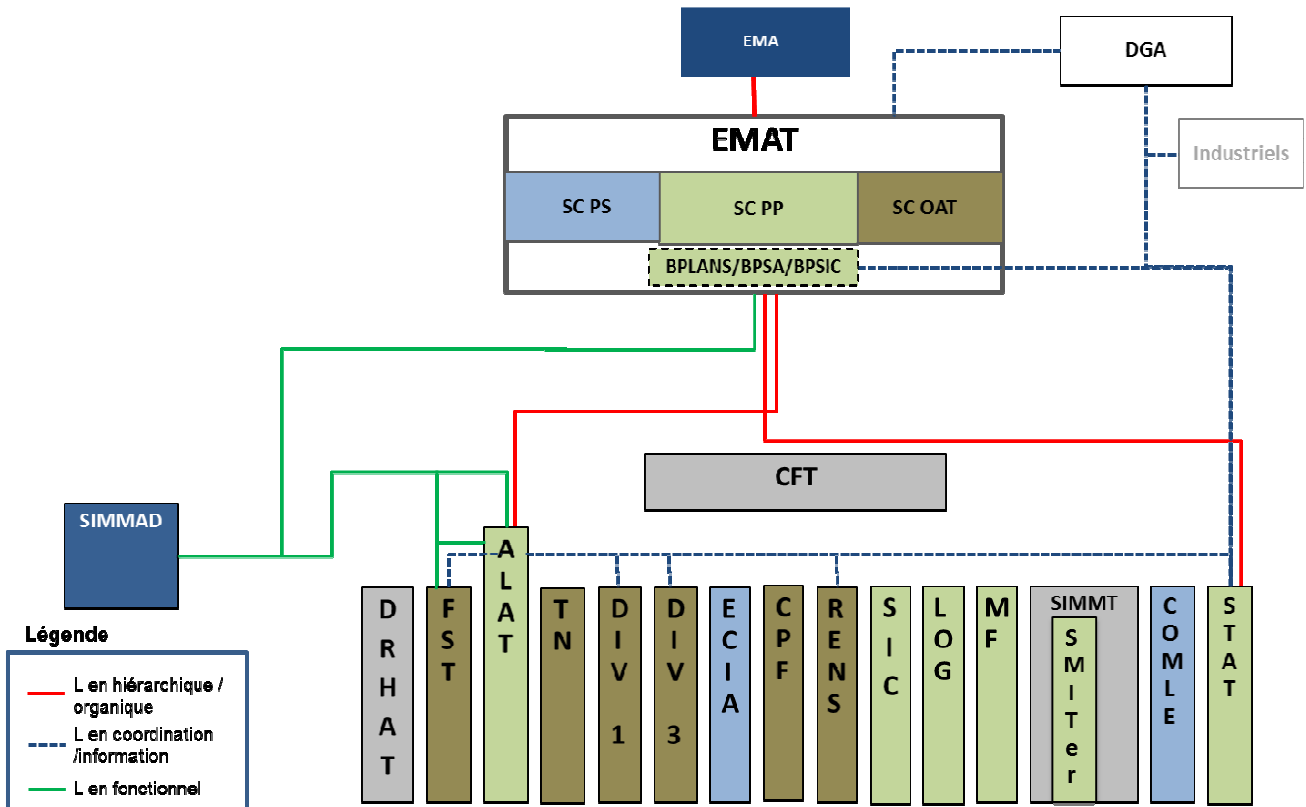


Illustration 11 : Interactions de la fonction équipements – matériels aéroterrestres

La fonction de soutien

Elle a pour objectif de s'assurer que les besoins de l'armée de Terre sont pris en compte. Ces besoins dépendent de processus⁴ mis en œuvre par les directions et services interarmées (DSIA).

S'agissant du soutien courant/AGSC (gestion base vie, restauration, hébergement, hôtellerie, loisirs (GBV, R2HL)), cette fonction est portée par le Bureau Soutien Logistique de l'EMAT en liaison avec l'adjoint performance des soutiens du sous-chef PS.

A ce titre, elle recouvre les aspects suivants :

- Elaboration des politiques de soutien dans l'armée de Terre ;
- Expression des besoins de l'armée de Terre auprès des services interarmées et entretien du dialogue courant entre l'EMAT et le SCA ;
- Evaluation de la qualité du service rendu.

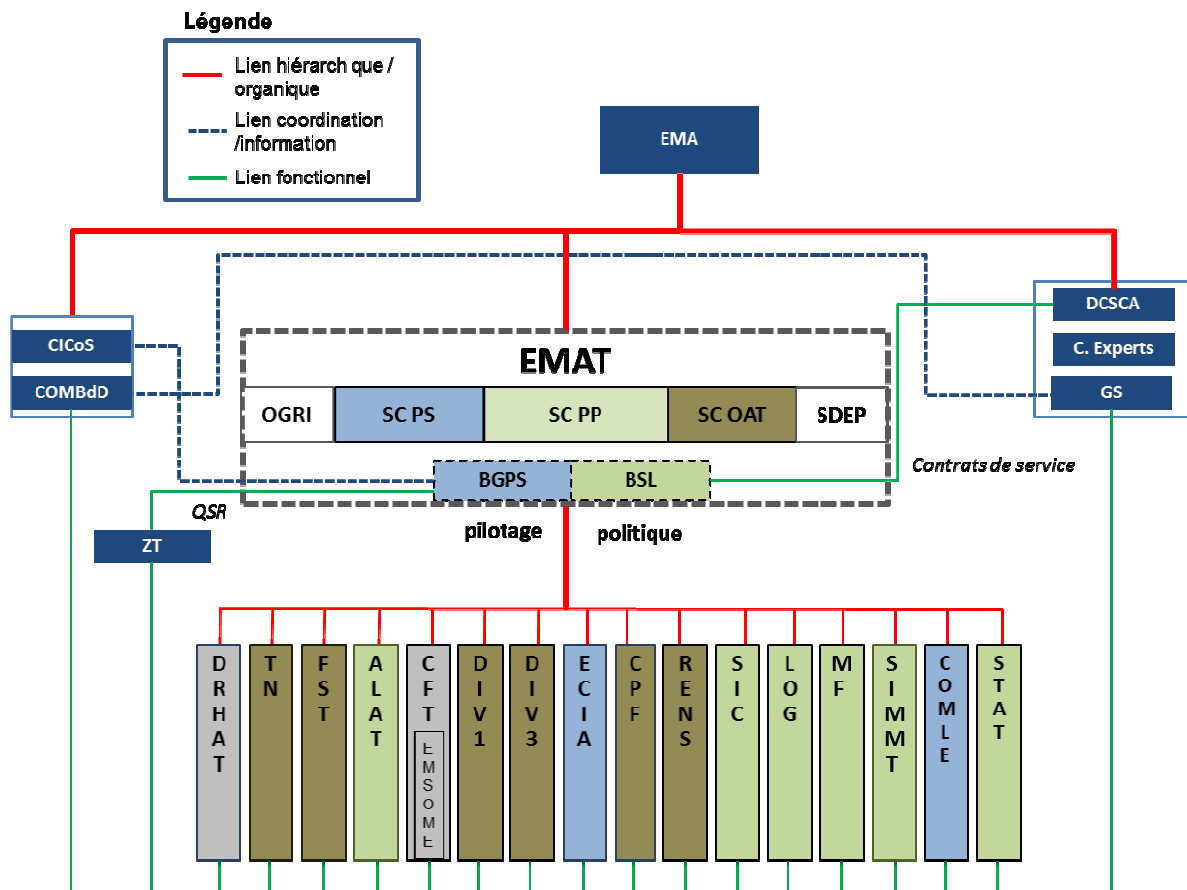


Illustration 12 : Interactions de la fonction soutien courant - AGSC

Prérogatives en matière d'AGSC:

- SC PP : prépare la validation de la politique de l'armée de Terre ;
- BSL : participe à l'élaboration des politiques de soutien, exprime et priorise les besoins de l'armée de Terre ;
- BGPS : assure le pilotage, contrôle les prestations fournies dans le cadre des contrats de service et évalue la qualité du service rendu et participe à la gouvernance de l'AGSC.

La fonction organisation

⁴ Cf processus 15 de l'annexe 2 « mettre en place le fonctionnement courant AGSC, DIRISI ».

Portée par le bureau organisation (BORG) de l'EMAT, en liaison avec le bureau Plans (OCA) quand il s'agit du modèle capacitaire, elle consiste à créer, transformer, faire évoluer, dans le respect du modèle capacitaire choisi et du cadre budgétaire fixé, chaque formation de l'armée de Terre en le dotant des structures, des procédures et des ressources de toute nature (ressources humaines et équipements), nécessaires à l'accomplissement de sa mission opérationnelle et à son fonctionnement courant.

La fonction organisation dans l'armée de Terre est décrite dans la directive permanente n° 272/DEF/EMAT/PS/BORG/PEO/250/NP du 3 juillet 2012. Cette directive détaille en particulier l'articulation de la chaîne organisation de l'armée de Terre en quatre niveaux hiérarchiques :

- L'échelon central : le bureau organisation de l'EMAT ;
- Les échelons déconcentrés désignés parmi les commandements organiques ;
- Les échelons descripteurs⁵ (en particulier les DEP et les commandements spécialisés) ;
- Les formations⁶.

Cette directive fera l'objet de modifications dans le cadre de la mise en œuvre du modèle, avec la description de la responsabilité nouvelle de supervision dévolue au CFT. Ainsi le CFT, en tant qu'échelon de supervision, fixe des priorités et émet un avis sur les mesures d'organisation portées à l'arbitrage de l'échelon central par les échelons déconcentrés qu'il supervise.

La fonction immobilière

Portée par le bureau stationnement infrastructure (BSI), elle recouvre l'ensemble des activités de définition, de mise en œuvre et de suivi de la politique immobilière de l'armée de Terre. Ces dernières se déclinent en trois domaines :

- Le stationnement des implantations de l'armée de Terre sur le territoire national, et la préservation des intérêts de l'armée de Terre en matière domaniale, d'urbanisme et d'environnement ;
- L'infrastructure :
 - expression du besoin en infrastructures technico-opérationnelles (TO – infrastructures de milieu), programmation financière de ce besoin, suivi de sa maintenance lourde (ML) et de son maintien en condition (MC) ;
 - suivi de la qualité de l'infrastructure non-technico-opérationnelle (NTO – infrastructures communes) et de sa cohérence avec le stationnement de l'armée de Terre ;
- La définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique de l'armée de Terre en matière de développement durable.

La fonction prévention et maîtrise des risques

Portée par le bureau prévention et maîtrise des risques (BPMR), elle fait partie intégrante des prérogatives du commandement. Elle vise à préserver la ressource humaine ainsi que les conditions d'une bonne préparation à l'engagement opérationnel.

En appui des principaux objectifs de l'armée de Terre, la chaîne PMR est un outil permettant à tout chef de l'armée de Terre de maîtriser de manière raisonnée et priorisée le spectre de risques encourus dans les différents domaines que sont la santé et la sécurité au travail (SST), la prévention contre l'incendie (PCI), la prévention et la sécurité routières (PSR) ainsi que la prévention des risques technologiques et environnementaux (RTE).

La chaîne PMR de l'armée de Terre est stratifiée selon 3 niveaux : central, zonal et local.

L'échelon zonal est délégataire de l'échelon central et est responsable du contrôle interne de niveau 2 en PMR. Bras armé de l'EMAT, l'EMZD constitue ainsi le centre de gravité du dispositif métropolitain de l'armée de Terre.

Il est relayé, au niveau de chaque organisme, par un coordonnateur local à la prévention (CLP) et un chargé de prévention des risques professionnels (CPRP).

⁵ Ces échelons descripteurs seront précisés dans la directive technique relative à la fonction organisation dans l'armée de Terre actualisée à l'été 2016.

⁶ Désignées sous le terme « échelon local » dans la suite du document.

Ce dispositif s'étoffe du concours de certains commandements métier au sein desquels la problématique PMR est la plus prégnante :

- SIMMT/SMITer/COM MF : SST et RTE dans le MCO Terrestre ;
- CFT/CCPF : PCI et prévention contre le risque pyrotechnique résiduel dans les espaces d'entraînement.

Ces commandements n'ont pas de fonction de contrôle ou de délégation de mise en œuvre des directives centrales en PMR (rôle dévolu aux EMZD). Toutefois, ils contribuent, en liaison avec l'EMAT, à l'élaboration des politiques PMR des domaines qui les concernent ainsi qu'à la priorisation des actions métier devant être conduites sous couvert des EMZD.

La fonction prévention et maîtrise des risques aéronautiques est portée par le COMALAT.

La fonction de communication

Portée par le SIRPAT, elle a pour objectif :

- D'élaborer la politique de communication, de proposer et de mettre œuvre les stratégies pour l'armée de Terre, en interne et en externe, en lien avec la DICOd et les autres OICD ;
- D'informer la communauté du personnel Terre d'active ou de réserve, servant dans ou hors de l'armée de Terre.

Ces actions peuvent être orientées vers des publics ciblés (relais ou décideurs) pour servir les intérêts de l'armée de Terre, en interarmées, en national ou en international.

La fonction de communication est principalement portée par le SIRPAT. La fonction de rayonnement est principalement portée le CDEC.

Ces actions sont orientées vers des publics ciblés internes et vers l'opinion publique pour servir les intérêts de l'armée de Terre, en interarmées, en national ou en international.

Une collaboration étroite existe entre le SIRPAT et le CDEC.

La fonction relations internationales militaires et soutien aux exportations

Elle vise à favoriser l'engagement des alliés aux cotés et en soutien des opérations aéroterrestres, de façon directe ou indirecte. Elle est portée par l'officier général relations internationales, tête de chaîne pour l'armée de Terre, et a pour objectifs :

- La définition des priorités en matière de relations internationales de l'armée de Terre, sa mise en cohérence avec les priorités du ministère de la défense auxquelles elle contribue, ainsi que sa mise en œuvre par les commandements et directions ;
- La contribution au soutien aux exportations d'armements, en s'appuyant sur l'expertise de l'armée de Terre et ses moyens. Ce domaine est sous le pilotage de la DGRIS et de la DGA.

En liaison avec la DRHAT et l'échelon politico-militaire interarmées et ministériel, la fonction relations internationales militaires participe à l'élaboration de la politique des ressources humaines de la fonction au sein de l'armée de Terre.

2.7 Les commandements

2.7.1 Commandement des forces terrestres

Missions

Le commandement des forces terrestres (CFT) a pour missions :

- D'assurer pour le CEMAT la formation interarmes, l'entraînement et la préparation à l'engagement opérationnel des forces terrestres afin de lui permettre d'honorer les contrats opérationnels de l'armée de Terre ;
- D'assurer la cohérence de la formation interarmes et de l'entraînement (préparation opérationnelle « métier » - PO-M - complétée par la préparation opérationnelle interarmes – PO-IA – et par la mise en condition finale – MCF) au sein de l'armée de Terre ;
- D'assurer l'interopérabilité interarmées et interalliés des forces terrestres ;

- De contribuer, pour l'armée de Terre, aux activités interarmées et internationales.

Organisation

Le commandement des forces terrestres (CFT) est :

- Autorité organique du CRR-Fr, des divisions Scorpion, de l'ECIA, du CCPF, des commandements spécialisés systèmes d'information et de communication des forces, logistique des forces, renseignement des forces et maintenance des forces, ainsi que de l'état-major spécialisé outremer et étranger ;
- Autorité fonctionnelle de la formation interarmes, l'entraînement et l'interopérabilité pour l'ensemble de l'armée de Terre ;
- Tête de chaîne des interdomaines : OAP, amphibie, montagne, cynotechnie, DSA, appui aérien, appui feu naval, ciblage, UAD, MUNEX, NRBC.

Le CFT dispose :

- De 8 commandements de niveaux divisionnaires :
 - Le commandement de la DIV 1, division interarmes Scorpion ;
 - Le commandement de la DIV 3, division interarmes Scorpion ;
 - Le commandement de l'école du combat interarmes ;
 - Le commandement des centres de préparation des forces ;
 - Le commandement du RENS des forces, commandement spécialisé ;
 - Le commandement des SIC des forces, commandement spécialisé ;
 - Le commandement de la LOG des forces, commandement spécialisé ;
 - Le commandement de la maintenance des forces, commandement spécialisé ;
- De 2 états-majors :
 - Le CRR-Fr/quartier général, état-major de niveau 1, multi-rôles, projetable ;
 - L'état-major spécialisé outre-mer et étranger (EMSOME) ;

Attributions

Formation interarmes, entraînement, engagement opérationnel

Déclinant la politique de préparation opérationnelle de l'EMAT, le CFT conçoit et propose la politique de formation interarmes et d'entraînement (ainsi que celles des interdomaines) qui sont validées par le CEMAT. Il conçoit la préparation et l'entraînement interarmes en liaison avec le COM ALAT et le COM FST et contribue avec eux, à l'interopérabilité d'ensemble des capacités de l'armée de Terre.

En liaison avec la DRHAT, le CFT conçoit les normes de formation puis veille à leur mise en œuvre en s'appuyant sur l'ECIA, le CCPF et le CRR-Fr. Il assure la cohérence de la formation interarmes et de l'entraînement mis en œuvre par l'ensemble des formations de l'armée de Terre.

Il programme, notamment à travers les exercices du CRR-Fr, l'entraînement régulier des grandes unités des FT à des opérations terrestres à caractère interarmées et interalliées.

Le CFT organise et assure selon le principe de subsidiarité la certification interarmes avant projection des unités de l'armée de Terre à l'exception des unités des FST. Il assure la certification des détachements du groupement d'appui aux opérations spéciales (GAOS) pour ce qui relève des prérequis, le COM FST certifie à son tour sur la base des qualifications particulières qu'il délivre. Le CFT peut déléguer la mise en œuvre du processus d'évaluation des divisions Scorpion qui conduit à leur certification par le COM FT.

En matière d'engagement opérationnel, l'EMOT sous l'autorité organique du COM FT et fonctionnelle de l'EMAT/SCOAT, assure tout ce qui relève de la planification, de la montée en puissance et de la veille opérationnelle des théâtres. Le CFT fournit à l'EMOT, avec les commandements spécialisés, l'expertise métier et le suivi des viviers dans le cadre des générations de force et des relèves. Il participe au processus d'affectation et de répartition des missions entre le CRR-Fr, les divisions de la force interarmes Scorpion et les commandements RENS, SIC, LOG et MF.

Le CFT est l'interlocuteur privilégié de l'EMIAFE (CPOIA), sous le contrôle de l'EMAT, pour les travaux du ressort de l'OIPIA OPS.

Ressources (Budget – Equipement – Infrastructure – Organisation RH)

Le CFT est responsable du budget de la préparation opérationnelle des unités qui lui sont subordonnées, du budget de l'ECIA et des écoles qui lui sont subordonnées, du budget du budget du CCPF et des centres d'entraînement spécialisés qui lui sont subordonnés.

En matière d'équipements terrestres, le CFT fédère les expressions des besoins de l'ensemble des commandements, veille à leur cohérence d'ensemble et propose à l'EMAT les plans d'équipement et la répartition de la ressource en équipements.

En matière d'infrastructure, le CFT assure l'expression de besoins en infrastructure de préparation opérationnelle pour les espaces d'entraînement de niveau 1 (EEN 1) et valide les propositions du CCPF pour les espaces d'entraînement de niveau 2 et 3 (EEN 2 et EEN 3), ainsi que les expressions de besoin de l'ECIA pour ses infrastructures de formation.

En matière d'organisation, l'EMAT est l'échelon central de l'armée de Terre. Le CFT assure la cohérence entre les commandements qui lui sont subordonnées : échelon de supervision, il priorise et émet un avis sur les mesures d'organisation portées à l'arbitrage de l'échelon central par les échelons déconcentrés qu'il supervise. Il conserve le rôle d'échelon déconcentré pour les divisions Scorpion et l'ECIA. Les COM RENS, SIC, LOG, le CCPF et l'EMSOME sont échelons déconcentrés. Le DC SIMMT est l'échelon déconcentré du COM MF et du SMITer.

Le CFT rend compte à l'EMAT de la cohérence interarmes dans le cadre d'un dialogue de commandement annuel. Les commandements spécialisés et divisions de la Force Interarmes Scorpion rendent compte de l'ensemble de leurs activités au CFT.

Sans préjudice des responsabilités de l'EMA et de l'EMAT sur l'OME, l'EMSOME est, par délégation du CFT, la tête de chaîne Terre pour les formations terrestres qui y sont stationnées (forces de présence ou de souveraineté).

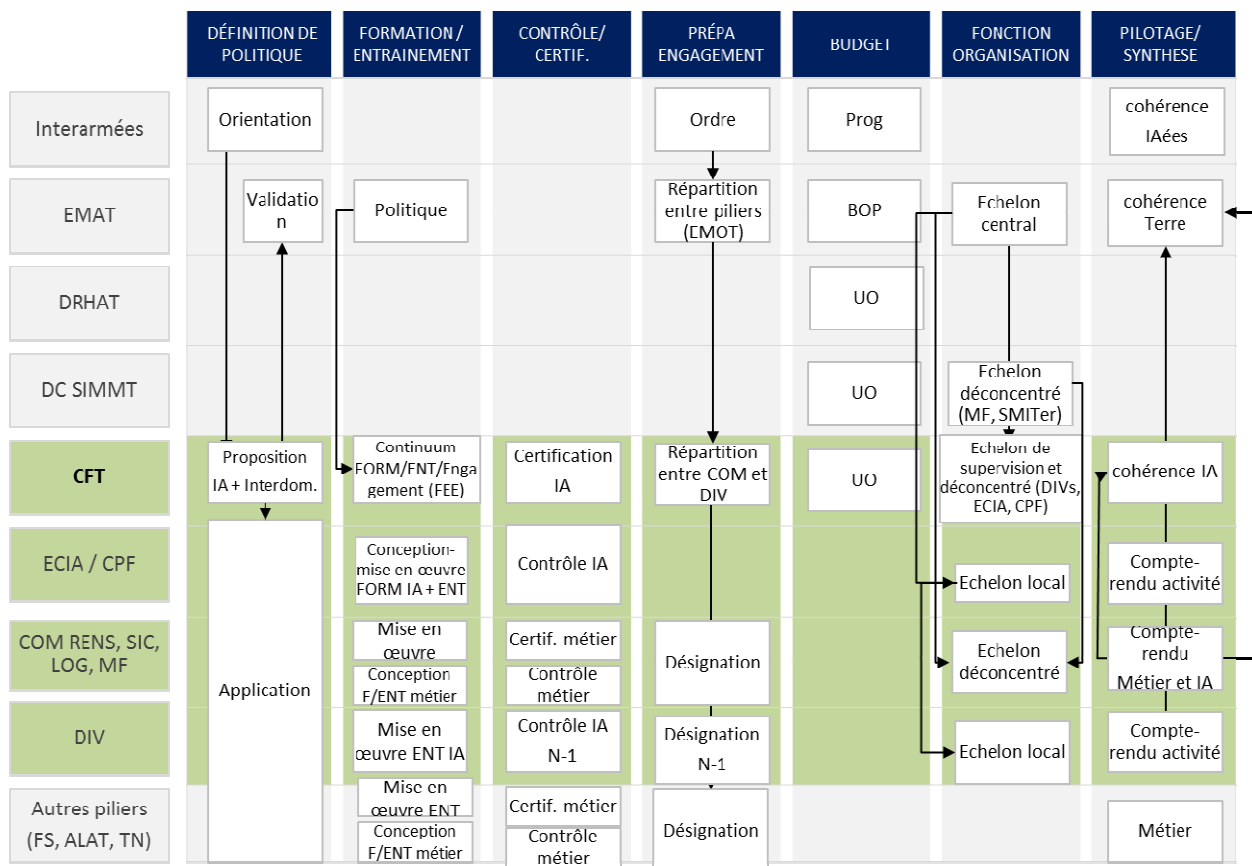


Illustration 13 : Attributions du CFT

Interactions

Sous contrôle de l'EMAT, le CFT coordonne ses activités avec :

▪ **En interne à l'armée de Terre :**

- La **DRHAT** pour assurer la cohérence du continuum formation initiale individuelle, formation individuelle de spécialité (« métier ») dans le cadre de la politique générale de formation ;
- Le **COM ALAT** pour (1) l'expression des besoins capacitaires aéroterrestres interopérables au sein de l'armée de Terre, (2) les activités de préparation opérationnelle et de préparation à l'engagement des capacités contribuant au combat aéroterrestre, (3) les activités transverses de préparation opérationnelle et de préparation à l'engagement en environnement interarmes et pour (4) le MCO des capacités aéroterrestres ;
- Le **COM FST** pour (1) l'expression des besoins capacitaires interopérables au sein de l'armée de Terre, (2) les activités transverses de préparation opérationnelle et de préparation à l'engagement en environnement interarmes et pour (3) le MCO de ses capacités ;
- Le **COM T-TN** pour les activités transverses de préparation opérationnelle et de préparation à l'engagement en métropole en environnement interarmes, interarmées (OTIAD) et interministériel (POD) ;
- La **SIMMT** selon les termes du contrat les liant ;
- La **STAT** pour les études et programmes d'armement en cours ou à venir ;
- Le **CDEC** pour les études doctrinales de système de systèmes et la formation IA (continuum EMS1 EMS2).

▪ **En externe à l'armée de Terre :**

- L'**EMIAFE (CPOIA)** pour la coordination de l'entraînement opérationnel en environnement interarmées, voire interalliés ;
- La **DRM** pour l'appui à l'entraînement opérationnel et la projection en environnement interarmées, voire interalliés ;
- La **DIRISI** pour l'appui à l'entraînement opérationnel et à la projection en environnement interarmées, voire interalliés ;
- Les **DSIA (SSA, SCA)** pour le soutien à la préparation opérationnelle et à la projection des Forces Terrestres ;
- La **DGA** pour le soutien à la préparation opérationnelle (entraînement dans les sites de la DGA Landes et Méditerranée pour les campagnes de tirs appuis feux) et pour la mise en œuvre des mesures de SOUTEX, en coordination avec l'OGRI ;
- L'**armée de l'Air, la Marine** et le **COS** pour la coordination de la préparation opérationnelle et la projection en environnement interarmées.

2.7.1.1 Le CRR-Fr

Missions

Sous le commandement organique du CFT, le CRR-Fr a pour missions de :

- Garantir au CEMAT la disposition du plus haut niveau de PC français immédiatement employable dans un large spectre d'opérations (PC de théâtre JTF HQ, PC de composante LCC, PC de Corps d'armée, voire PC IAT) et sous tout type de subordination (Fr, OTAN, UE, Coalition, nation partenaire) ;
- Faciliter l'intégration des grandes unités des forces terrestres en interarmées et interalliés ;
- Relayer la politique RI du CEMAT ;
- Contrôle et évaluation des PC des Divisions Scorpion.
- Entraînement des divisions et brigades à l'engagement multinational dans le cadre de l'OTAN.

Attributions

Conformément aux directives d'entraînement émises par le CFT, le CRR-Fr entraîne les PC des GU des FT aux opérations conduites dans un environnement interarmées et l'interalliés. Par délégation du CFT, il contrôle et évalue les divisions dans le domaine opérationnel, avec l'appui des commandements spécialisés.

Le CRR-Fr participe aux travaux du CFT et de l'EMAT sur le C2, en approfondissant en particulier les aspects relatifs à l'interopérabilité des SIOC Terre Fr avec les SIOC alliés et interarmées, en liaison avec le COM SIC et l'EMAT/PP. Il importe également les outils et procédures utiles aux FT.

Au contact permanent des principales forces terrestres alliées, il appuie certaines coopérations bilatérales de l'armée de Terre, soit directement (entraînement de divisions et brigades alliées en France ou dans leur pays) soit en rendant des services (collecte d'information par exemple) au profit de l'OGRI.

Membre de la « NATO Force Structure », il conseille l'EMAT au sujet de l'OTAN et sert d'outil de rayonnement de l'armée de Terre au sein de l'OTAN, en promouvant son image et en relayant ses idées.

2.7.1.2 Les divisions Scorpion

Missions

Les DIV Scorpion ont pour mission de fournir des unités Terre structurées, formées, entraînées pour répondre aux contrats opérationnels de l'armée de Terre.

A cet effet, elles doivent permettre :

- De combiner mouvement, feu et effets immatériels, dans la durée ;
- D'ajuster le dimensionnement et la répartition des capacités ;
- De s'approprier le programme Scorpion ;
- De disposer, immédiatement ou à l'issue d'un processus de remontée en puissance, d'un spectre large de capacités ;
- D'être en mesure de participer à une possible contribution à une force terrestre multinationale et/ou d'intégrer des capacités alliées.

Organisation

Subordonnées au CFT, les divisions « Scorpion » sont autorités organiques des unités qui leur sont subordonnées.

La DIV SCORPION est composée :

- D'un état-major de division ;
- De trois brigades interarmes (BIA)⁷ ;
- Des régiments spécialisés, Eléments Organiques de la Force Opérationnelle Terrestre (EOFOT) endivisionnés ;
- De deux écoles : l'ETAP et l'EMHM.

Attributions

Les divisions « Scorpion » mettent en œuvre la directive d'entraînement des forces terrestres rédigée par le CFT.

Le CFT programme et répartit le contrat opérationnel et les activités de préparation à l'engagement opérationnel entre les deux divisions, qui les déclinent selon la logique d'auto portage, et les commandements spécialisés. Il effectue les arbitrages nécessaires en cas de litiges liés à la programmation.

Le CRR-Fr contrôle et, sur délégation du COMFT, évalue les PC de division, avec l'appui des commandements spécialisés, sur la base des contrats d'objectifs fixés par le CFT.

Au sein des divisions, chaque niveau contrôle le niveau qui lui est immédiatement subordonné, dans le respect des directives édictées par le CFT et en application des contrats d'objectifs fixés par l'échelon N+1.

⁷ La partie française de la brigade franco-allemande (état-major + régiments) est rattachée à la 1^{ère} Division de Besançon.

La certification des unités avant projection relève du CFT ; le COM FT certifie les unités et structures de commandement du niveau CRR-Fr et divisions SCORPION, ainsi que les PC de BIA dans le cas d'un engagement en autonome au sein d'une force alliée ou multinationale, après évaluation par le CRR-Fr.

Dans le cadre de la programmation des missions qui leur sont attribuées, les divisions Scorpion expriment des demandes d'appui et de soutien en termes de capacités détenues par les commandements spécialisés et, sous la supervision du CFT, désignent et préparent les unités à projeter.

En matière d'actions à l'international et sous couvert du COM FT, l'OGRI en tant que chef de chaîne pourra associer les DIV à son action.

En matière d'organisation des divisions « Scorpion », l'EMAT est l'échelon central (B.ORG) et le CFT l'échelon déconcentré.

Les divisions « Scorpion » rendent compte au CFT de leurs activités dans le cadre d'un dialogue de commandement annuel.

Le CFT met en œuvre le *continuum* formation-entraînement-engagement opérationnel, afin de rapprocher la formation de l'emploi IA. Il est garant de l'intégration des effets interarmes.

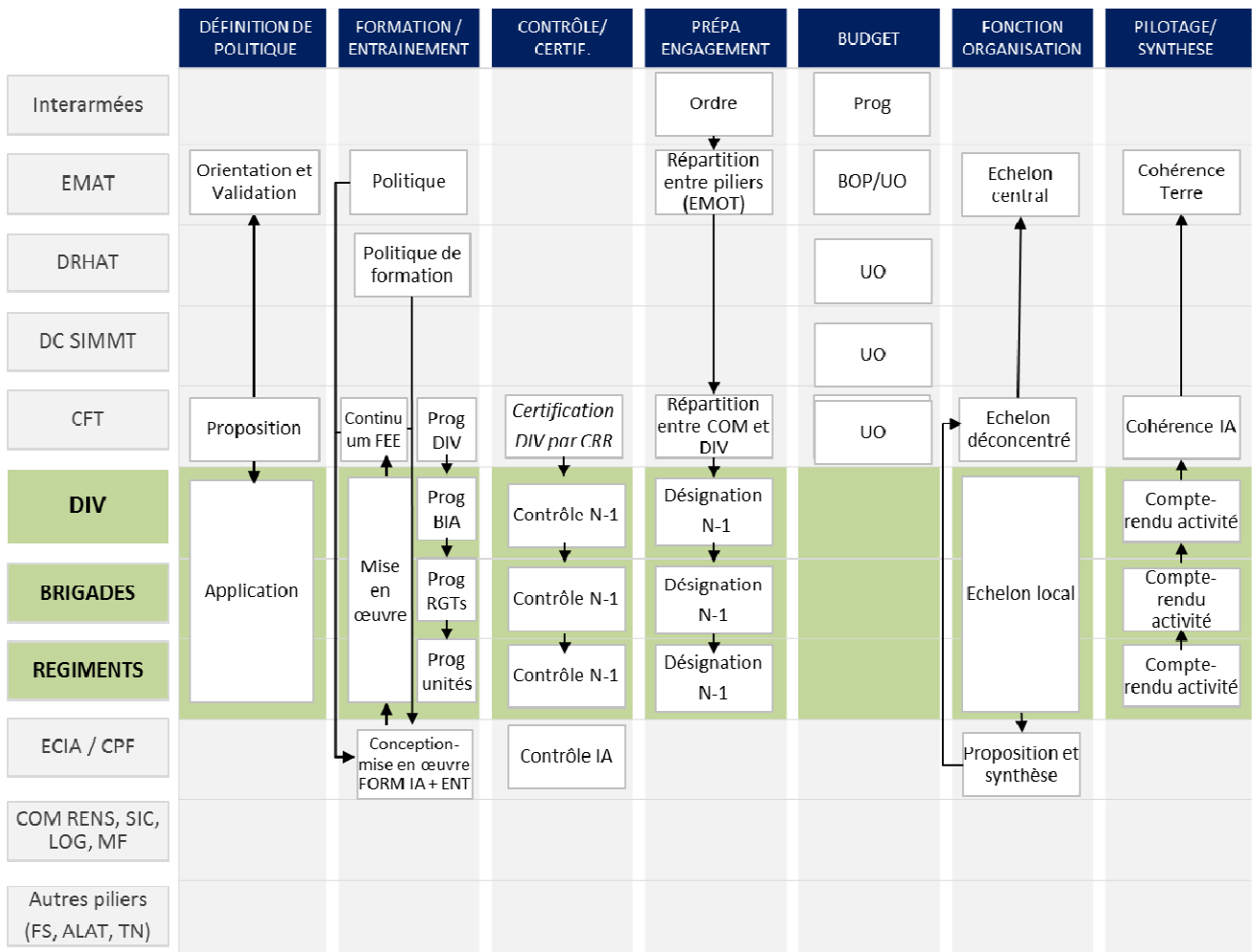


Illustration 14 : Attributions des DIV interarmes Scorpion

Interactions

La division SCORPION assure la coordination de ses activités :

- **En interne aux Forces Terrestres, avec :**
 - Le CFT dans son ensemble pour la mise en œuvre des directives du CFT liées à la préparation opérationnelle et à l'engagement des unités.

- Les quatre commandements spécialisés dans les domaines renseignement, logistique, SIC et maintenance pour bénéficier de leur soutien, appui, et expertise ;
 - L'EMO-T pour la désignation des unités concernées par l'engagement opérationnel ;
 - Le CCPF au titre de l'entraînement et du contrôle interarmes, de la programmation des CES, des espaces d'entraînement de niveau 2 et 3 et actions de partenariat ;
 - L'ECIA au titre de la formation militaire interarmes et de la doctrine des fonctions opérationnelles concernées via les DEP ;
 - Le CRR-Fr au titre de la préparation, programmation et conduite des exercices de PC de niveau 1,2 et 3 ainsi que pour la préparation à la certification de son système de PC ;
- **En interne à l'armée de Terre :**
 - Les commandements spécialisés COM TN, ALAT, FST, sous couvert du CFT, dans le cadre de l'exécution des missions et engagements de la division.
 - Le COM ALAT, en particulier pour la mise en œuvre des interactions entre GAAC, 1er champs et 2ème champs telles que décrites en 2.7.5.
 - La DRHAT au titre de la gestion du personnel, du continuum de la formation individuelle métier et de la mise en œuvre de la formation ;
 - **En externe à l'armée de terre, sous couvert du CFT :**
 - Dans le domaine de l'entraînement et l'engagement opérationnel, avec l'EMIA-FE ;
 - Dans le domaine de l'engagement opérationnel avec les EM opératifs JFACC et FRMARFOR.

2.7.1.3 Commandement du renseignement

Missions

Le Commandement du Renseignement (COM RENS) est chargé de la préparation opérationnelle des unités de recherche et d'exploitation du renseignement des forces terrestres, et d'influence militaire.

Dans le domaine de la recherche du renseignement, il met à la disposition des différents théâtres d'opération des structures multicapteurs mettant en synergie et combinant les effets de ses systèmes capteurs diversifiés et complémentaires.

En coopération étroite avec la DRM, autorité interarmées du renseignement, il contribue à la production du renseignement d'intérêt Terre (RIT) dont ont besoin les forces terrestres pour leur préparation et leurs engagements opérationnels. Il apporte, aux autorités de l'armée de Terre, l'appréciation globale de situation du milieu aéroterrestre dont elles ont besoin pour l'exercice de leur commandement et la conduite du dialogue interarmées.

Afin de satisfaire au mieux les besoins en renseignement des autorités de l'armée de Terre et les unités des forces terrestres, le COM RENS est orienté sur ses théâtres et menaces d'intérêt prioritaire par son référent, le SCOAT, et le CFT/EMOT. Cette orientation lui permet de concentrer ses missions d'exploitation du renseignement assurées par le CRT et d'adapter la préparation de ses unités multicapteurs au profit des forces.

Organisation

Subordonné au CFT, le COM RENS est :

- Autorité organique des unités subordonnées ;
- Tête de chaîne renseignement des composantes géographiques et météorologiques pour l'ensemble de l'armée de Terre.

Le COM RENS est composé :

- D'un état-major ;
- De cinq régiments spécialisés : 2°RH, 61°RA, 28°GG, 54°RT, 44°RT ;
- D'un centre d'enseignement et d'entraînement du renseignement de l'armée de Terre (CEERAT) ;

- D'un centre du renseignement Terre (CRT) ;
- D'un CFIM ;
- D'un Centre d'analyse des signaux d'intérêt Terre (CASIT) ;
- De la 785° Compagnie de guerre électronique (CGE).

Il a sous son autorité organique le centre interarmées des actions sur l'environnement (CIAE).

Attributions

Le COMRENS est la tête de chaîne de l'armée de Terre pour la fonction renseignement. A ce titre, il propose la politique de son domaine, qui est soumise à la validation de l'EMAT. Il conseille l'EMAT et le CFT sur l'emploi de ses capacités spécialisées. Il fournit également son expertise aux divisions et aux autres commandements spécialisés à qui il propose son appui dans le cadre de la préparation opérationnelle ou des opérations.

Le COMRENS exerce l'autorité organique sur les unités qui lui sont subordonnées. A ce titre :

- Il assure la formation et l'entraînement de ses unités ;
- Il coordonne la préparation opérationnelle collective des acteurs de la chaîne renseignement des unités interarmes ;
- Il contrôle, évalue et certifie, par délégation du COMFT, ses détachements spécialisés ;
- Il conduit la génération et la mise en condition avant engagement des unités capteurs et des capacités d'exploitation en appui des forces de niveau 1 à 4 (y compris dans le cadre de la PO-IA). Il assure la conduite organique des opérations dans un cadre interarmées ;
- Il pilote le budget de l'UO CFT qui lui est alloué et réalise le contrôle interne budgétaire (CIB) de son niveau.

Le COMRENS pilote son activité et en rend compte à l'EMAT pour les domaines de sa compétence de tête chaîne, et au CFT pour les autres domaines, notamment en ce qui concerne la dimension IA.

Le COMRENS est pilote du domaine de spécialité renseignement. Cette responsabilité concerne également :

- Les unités du COM FST ressortissant du chantier RENS (1eRPIMA, 13eRDP) ;
- D'une manière générale les personnels du DS RENS employés hors BOP Terre (DRM, DGSE, DPSD, etc.).

En matière d'organisation, l'EMAT est l'échelon central (B.ORG), le CFT échelon de supervision et le COMRENS est l'échelon déconcentré.

Le COMRENS conseille le DRHAT comme expert de l'emploi des ressources RENS.

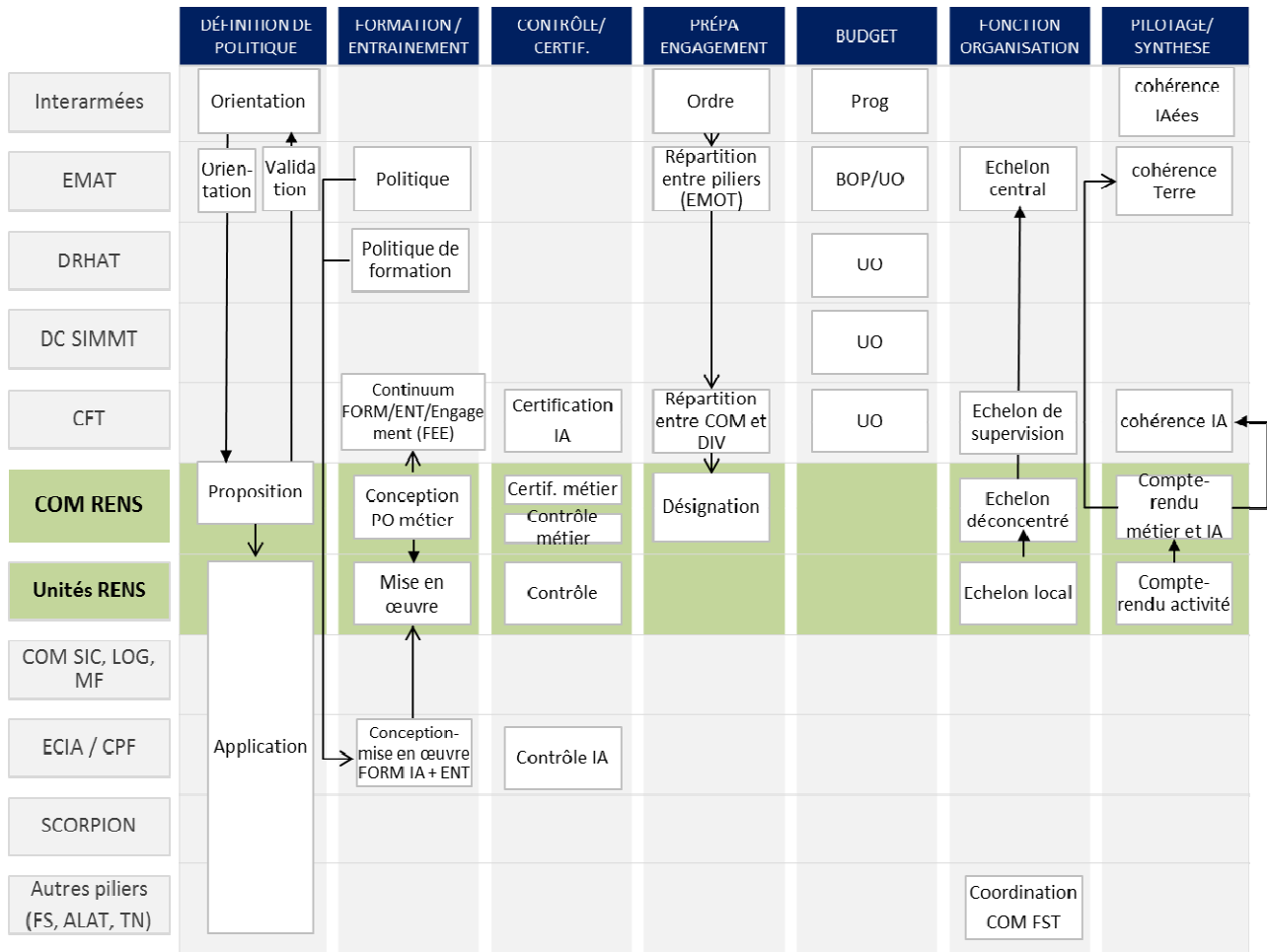


Illustration 15 : Attributions du COM RENS

Interactions

Dans le cadre d'un dialogue fonctionnel, le COM RENS entretient des interactions :

▪ Au sein des FT :

- Avec le **CFT** en matière d'entraînement et de formation interarmes, d'emploi et de ressources budgétaires.
- Avec les **COM spécialisés** des FT (**SIC, LOG, MF**) : à la fois abonné et prestataire de ces commandements spécialisés, le COM RENS entretient des échanges fonctionnels avec ces entités, pour :
 - ✓ Appuyer ces commandements dans leur PO et leurs engagements ;
 - ✓ Etre appuyé par ces commandements dans le cadre de sa propre PO et de ses propres engagements ;
 - ✓ Définir les mesures de coordination nécessaires au fonctionnement courant et ne demandant pas l'arbitrage du CFT.
- Avec le **COM MF** en matière d'équipement (en passant par le COM SIC pour les SIOC) et de maintenance pour les matériels terrestres ;
- Avec l'**ECIA** : le COM RENS définit et met en œuvre des capacités de formation RENS pour toutes les fonctions opérationnelles à partir d'une enveloppe financière (JSI) gérée par le CFT.
- Avec le **CCPF** : dans le cadre des directives du CFT, le COM RENS établit un protocole de soutien avec ce centre afin d'apporter son expertise RENS dans les activités d'entraînement interarmes réalisées au profit des Divisions et des Brigades. Le COM RENS apporte sa connaissance de

l'ennemi probable pour la définition d'un ENI d'entraînement adapté et réaliste dans les scénarii d'entraînement mis en œuvre par le CCPF.

- Avec les **Divisions** : il définit, dans le cadre d'un contrat opérationnel passé sous l'égide du CFT :
 - ✓ Les capacités de recherche multicapteurs destinées à les appuyer dans le cadre de leur entraînement ;
 - ✓ L'appui fourni par le CRT dans le cadre de leur PO sous forme de :
 - production spécifique de renseignement de documentation ou d'études particulières ;
 - capacités d'exploitation intégrées à leur B2 comme compléments opérationnels.
 - Pour l'action en relation avec l'OME, le COM RENS établit des liens fonctionnels avec **L'EMSOME** dans ses fonctions d'anticipation et de préparation opérationnelle. En particulier, le CRT contribue à la PO des formations OME en matière de renseignement de documentation, notamment au titre de la MCF des unités prévues pour intervenir sur un théâtre voisin en tant que forces prépositionnées.
- **Avec les COM hors FT :**
- Sous l'autorité du CFT, le COM RENS établit des relations fonctionnelles et opérationnelles avec le **COM FST** afin de contribuer aux capacités du GAOS avec ses moyens de recherche et d'exploitation du renseignement mis en œuvre au sein de détachements multicapteurs (DETMUC) ou de cellules spécialisées. Le CRT peut fournir du renseignement de documentation, de situation ou d'objectif ;
 - Sous l'autorité du CFT, le COM RENS établit des relations fonctionnelles et opérationnelles avec le **COM ALAT** afin de contribuer au GAAC avec ses moyens de recherche et d'exploitation du renseignement mis en œuvre au sein de détachements multicapteurs (DETMUC) ou de cellules spécialisées ;
 - Il suit les prescriptions du **COM ALAT** au titre de ses responsabilités en matière de sécurité des vols, navigabilité, maintenance des matériels aéronautiques, circulation aérienne et gestion des espaces aériens ;
 - Le COM RENS établit des liens fonctionnels avec le **COM T-TN** afin de pouvoir mettre à la disposition des autorités opérationnelles de ce milieu ses capacités d'analyse et d'anticipation et lui proposer l'emploi de ses moyens spécialisés de recherche en soutien des forces de sécurité intérieures et des forces de sécurité civile.
- **Avec la DRHAT :**
- Le COM RENS précise, via un travail collaboratif avec les différents commandements, les prérequis et les objectifs de formation pour tous les emplois RENS de l'armée de Terre ;
 - Il prépare les mesures d'organisation A+1 et A+5. Il intègre les évolutions doctrinales et les ajustements d'équipements, tout en tenant compte du besoin des forces et des contraintes d'emploi ;
 - Dans le cadre de prérogatives déléguées par l'EMAT, le COM RENS entretient les dialogues technico-opérationnels prescrits avec la DRM. Il a compétence pour tous les processus Terre liés au pilotage de domaine et à la formation des spécialistes RENS des armées et services interarmées.
- **Avec la DRM et les autres acteurs interarmées du Renseignement (COS, OGCYBER) :**
- Par délégation de son référent, le SCOAT, le COM RENS s'implique dans la cohérence d'ensemble de la fonction interarmées du Renseignement (FIR), notamment en animant la participation de l'armée de Terre à la gouvernance de la fonction interarmées du renseignement (FIR) et guerre électronique (GE) (participation aux CODIR et COEX) ;
 - Dans le cadre des opérations, le COM RENS entretient des rapports permanents avec la DRM pour la définition et le suivi des capacités et des chaînes renseignement ;
 - il entretient des liens avec l'OGCYBER dans le cadre de l'emploi des capacités d'influence militaire, que ce soit pour leur engagement depuis la métropole ou sur les théâtres extérieurs ;

- Il entretient des liens avec le COS pour les questions concernant la cohérence d'ensemble de la FIR.

▪ **Avec l'EMIAFE :**

- Par délégation de son référent, le SCOAT, le COM RENS s'implique dans la cohérence d'ensemble de ses composantes géographie et météorologie, notamment par des rapports permanents avec le BGHOM (Bureau Géographie, hydrologie océanographie et météorologie), ainsi qu'en animant la participation de l'armée de Terre à leur gouvernance (participation aux CODIR et COEX).

▪ **Avec la DIRISI :**

Afin de garantir et d'optimiser ses fonctions de traitement, d'exploitation et de diffusion du renseignement, le COM RENS établit des relations avec la DIRISI pour ses capacités métiers qui sont structurantes de son efficacité, en complément de ses capacités de recherche.

▪ **Avec les alliés :**

Dans le cadre des engagements internationaux (OTAN, Etats-Unis, Royaume-Uni), le COM RENS développe ses échanges au titre de l'interopérabilité et contribue aux évolutions au titre de son expertise.

Sous contrôle de l'OGRI, dans le cadre des engagements internationaux (OTAN, Etats-Unis, Royaume-Uni), le COM RENS développe ses échanges, au titre de l'interopérabilité, et contribue aux évolutions, au titre de son expertise. En coordination avec le CE et sous couvert du CFT, il peut exploiter des opportunités d'activités favorisant l'interopérabilité des capacités.

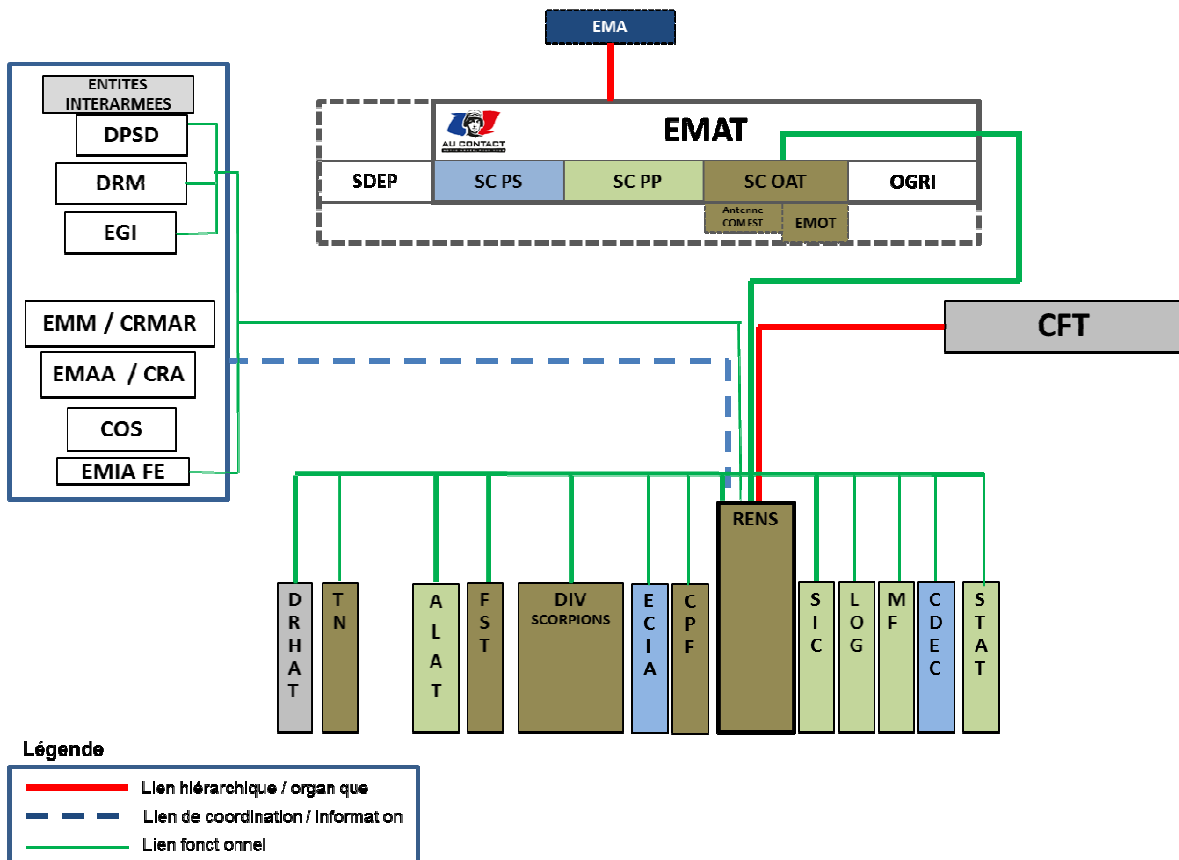


Illustration 16 : Insertion du COM RENS dans son environnement

Points particuliers :

Il existe un lien fonctionnel particulier entre l'EMAT/BPSIC et le COM RENS : adaptation réactive des équipements d'appui électronique (PEAE AE) et pilotage de la 785°CGE (plan de charge validé par EMAT/BPSIC).

Il existe un lien fonctionnel avec COM SIC : plan de charge de la 785^e CGE (appui cyberprotection : audit).

2.7.1.4 Commandement des SIC des forces

Le COM SIC constitue une capacité unifiée de commandement SIC pour l'armée de Terre. Il permet de concevoir et de générer des architectures de commandement performantes et protégées (Cyber), tout en mutualisant des moyens et des compétences rares et en anticipant l'évolution des technologies de l'information.

Chargé de la préparation opérationnelle des unités SIC, il prépare leur engagement et en garantit l'aptitude opérationnelle.

Responsable de la gestion des capacités SIC, il appuie l'entraînement des états-majors opérationnels dans les exercices.

Il apporte autant que de besoin une expertise unique SIC à tous les niveaux de commandement. Il assure une cohérence transverse sur l'ensemble du domaine SIC.

Organisation

Subordonné au CFT, le COM SIC est :

- Autorité organique des unités subordonnées ;
- Tête de chaîne SIC pour l'ensemble de l'armée de Terre.

Le COM SIC est constitué :

- De l'état-major du commandement des SIC, articulé en :
 - Une **division Opérations** composée du centre opérationnel des réseaux SIC terre et de cybersécurité (CORTECS) ;
 - Une **division Emploi**, experte de l'emploi des SIC et chargée de la doctrine, des études capacitaires, de l'appropriation des nouveaux systèmes, de l'anticipation, de l'adaptation réactive, du RETEX ;
 - Une division formation composée d'une école, l'ETRS, chargée de la formation SIC, CYBER et GE (guerre électronique) du personnel sur un périmètre interarmées voire ministériel.
- De cinq régiments regroupant les moyens spécialisés nécessaires à l'armement des PC de niveaux opératif, 1 et 2, de certaines chaînes fonctionnelles et au renforcement des Divisions. Ces régiments sont en mesure d'armer les Groupements de Transmissions (GTRS-IA) et d'intégrer les modules SIC Interarmées exigés par les opérations courantes ou l'hypothèse d'engagement majeur ;
- D'une compagnie de combat de cyberdéfense (807^e CT), spécialisée dans la lutte informatique défensive ;
- D'un CFIM (CFIM de Dieuze).

Attributions

Le COM SIC propose la politique du domaine SIC et plus largement d'appui au commandement qui est validée par l'EMAT. Il est l'interlocuteur du CEMAT et du COM FT en matière de SIC, qu'il conseille sur l'emploi des moyens SIC et dans le domaine de la politique RH. Enfin, il est le point d'entrée pour l'interarmées et l'interalliés et veille au maintien de l'interopérabilité des SIOC.

Le COM SIC assure la cohérence d'emploi au sein de la fonction SIC et il en est le garant. Il fixe les directives et les normes qui s'appliquent à l'ensemble des unités SIC de l'armée de Terre. Il valide l'emploi des ressources SIC et arbitre l'emploi des moyens en premier ressort et porte éventuellement certains besoins à l'arbitrage du COMFT en dernier ressort.

Dans le cadre du contrat opérationnel de l'Armée de Terre, le COM SIC est chargé de la mise en œuvre des SIC du niveau opératif.

Le COM SIC assure la formation et l'entraînement des unités SIC sous son commandement, et coordonne la préparation opérationnelle collective de l'ensemble des sous-fonctions transmissions des unités interarmes. Il conseille le CFT et lui propose à l'arbitrage l'emploi des moyens SIC entre les commandements.

Il contrôle, évalue et certifie les unités SIC soit directement soit par délégation, et contribue à préparer l'engagement des unités SIC des FT au profit de tous les commandements. Il assure la conduite organique des opérations (C2O) dans un cadre interarmées.

En matière budgétaire, le COM SIC pilote la portion du budget UO CFT qui lui est allouée et est responsable pour l'ensemble de ses organismes subordonnés de la cohérence entre programmation des activités et l'expression des besoins financiers ainsi que du contrôle interne budgétaire (CIB) de son niveau

Le COM SIC pilote son activité et rend compte à l'EMAT pour les domaines de sa compétence de tête chaîne et au CFT pour les domaines, notamment en ce qui concerne la dimension IA.

En matière d'organisation, l'EMAT est l'échelon central (B.ORG), le CFT échelon de supervision et le COM SIC est l'échelon déconcentré. Le COM SIC conseille le DRHAT comme expert de l'emploi des ressources SIC-AC.

Pour l'ensemble des équipements SIOC et pour l'ensemble des commandements de niveau divisionnaire, au titre de la cohérence des équipements assurée par le CFT, le COM SIC recueille et propose les expressions de besoin, les plans d'équipement et la répartition de la ressource des matériels SIOC au COM MF.

En qualité de tête de chaîne du plan d'équipement informatique générale, le COM SIC recueille les expressions de besoins pour les unités subordonnées au CFT et valide ces demandes qu'il adresse à l'EMAT/CCIAT. Pour les commandements de niveau divisionnaires hors CFT, les demandes d'expression de besoin sont adressées directement au CCIAT qui en assure la synthèse et les soumet à la validation de l'EMAT/BPSIC.

Dans le domaine de la cyberprotection, le COM SIC, par délégation, qualifie en tant qu'autorité d'homologation secondaire les réseaux et les systèmes qui relèvent du CFT. Pour les autres commandements de niveau divisionnaires hors FT, cette homologation se traite directement avec l'EMAT/ BPSIC/CYBER et le SPPP.

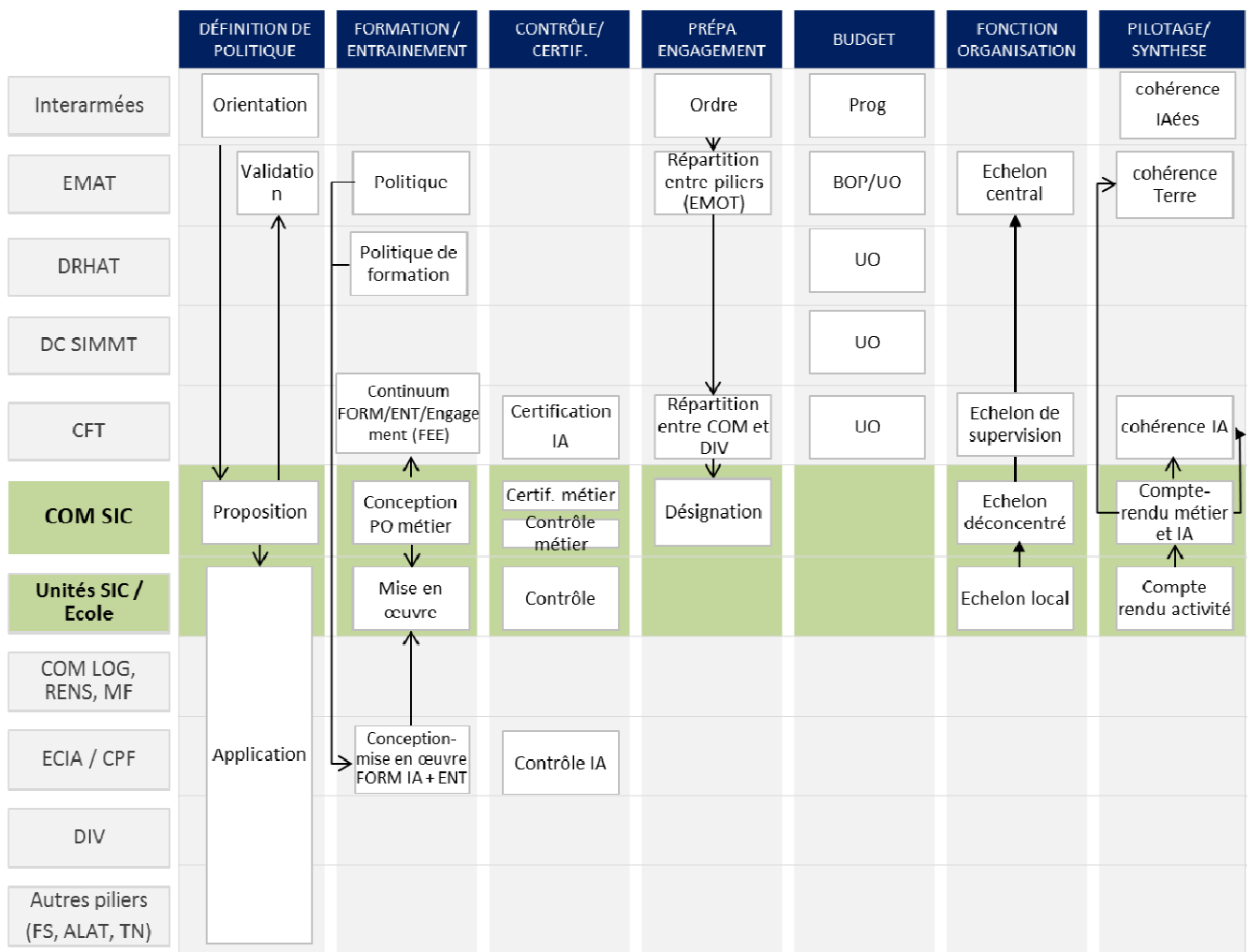


Illustration 17 : Attributions du COM SIC

Interactions

Dans le cadre d'un dialogue fonctionnel, le COM SIC entretient des interactions :

▪ Au sein des FT :

- Avec le CFT en matière d'entraînement et de formation interarmes, d'emploi et de ressources budgétaires.
- Avec les COM spécialisés des FT (RENS, LOG, MF) ; à la fois abonné et prestataire de ces commandements spécialisés, le COM SIC entretient des échanges fonctionnels avec ces entités, pour :
 - ✓ Appuyer ces commandements dans leur PO et leurs engagements ;
 - ✓ Être appuyé par ces commandements dans le cadre de sa propre PO et de ses propres engagements ;
 - ✓ Définir les mesures de coordination nécessaires au fonctionnement courant et ne demandant pas l'arbitrage du CFT.
- Avec l'ECIA : le COM SIC définit et met en œuvre des capacités de formation SIC, CYBER et GE pour toutes les armées à partir d'une enveloppe financière (JSI) gérée par le CFT.
- Avec le CRR-Fr et les divisions : le COM SIC est garant de la capacité opérationnelle des moyens SIC concédés en renforcement dans les cycles opérationnels du CRR-Fr et des divisions. Il contrôle ses détachements en termes d'emploi, d'organisation et de structure, de ressources humaines et techniques, d'équipements, de doctrine, d'entraînement et de soutien. Avec le CRR-Fr pour sa contribution aux travaux sur l'interopérabilité multinationale et aux exercices CWIX et COBALT.
- Il veille au juste équilibre dans l'emploi de ses unités au cours des différents cycles opérationnels des grandes unités (CRR-Fr, CRRE, RENS, LOG, DIV). Il veille à ce que ses ressources soient optimisées. Il garantit qu'aucune rupture capacitaire ne se produise (GUEPARD-ENU, CJEF et SJOL).
- Pour l'action en relation avec l'OME, le COM SIC établit des liens fonctionnels avec l'EMSOME, qui est la tête de chaîne Terre pour les formations terrestres qui y sont stationnées (forces de présence ou de souveraineté).

▪ Avec les COM hors FT (T-TN, ALAT, FST) :

Dans le strict cadre de ses prérogatives de tête de chaîne, le COM SIC concourt à la capacité opérationnelle SIC des états-majors opérationnels et unités des commandements hors FT. Dans le cadre d'un dialogue permanent avec ces commandements, le COM SIC leur apporte son expertise et sa compétence et veille à l'interopérabilité des moyens SIC des FT avec les autres commandements.

▪ Avec la DRHAT :

Le COMSIC précise, via un travail collaboratif avec les différents commandements, les prérequis et les objectifs de formation pour tous les emplois SIC, CYBER et GE de l'armée de Terre.

Disposant d'une cellule « organisation », en liaison avec les différents commandements, le COM SIC est chargé de préparer les mesures d'organisation A+1 et A+5. Il intègre les évolutions doctrinales et les ajustements d'équipements, tout en tenant compte du besoin des forces et des contraintes d'emploi.

Dans le cadre de prérogatives déléguées par l'EMAT, le COM SIC entretient les dialogues technico-opérationnels prescrits avec la DC-DIRISI. Il a compétence pour tous les processus liés au pilotage de domaine et à la formation des spécialistes SIC, CYBER et GE des armées et services interarmées.

▪ Avec la DC-DIRISI :

La DC-DIRISI assure le soutien de l'armée de Terre dans le cadre d'un contrat piloté par l'EMAT/BPSIC.

Dans le cadre des opérations et des activités de préparation opérationnelle, le COM SIC entretient des rapports permanents avec la DC-DIRISI pour la mise en œuvre des systèmes (SIOC et SIAG) au cœur des déploiements terrestres.

En tant que pilote de domaine, le COM SIC entretient des liens directs avec la DC- DIRISI pour les aspects RH, notamment formation, gestion des compétences clés et des parcours professionnels.

▪ Avec les alliés :

Dans le cadre de prérogatives déléguées par l'EMAT au titre de l'interopérabilité et des engagements internationaux (OTAN, UE), le COM SIC met en œuvre les moyens SIC nécessaires et contribue aux évolutions au titre de son expertise en liaison avec le CRR-Fr, principal organisateur des exercices interarmées des Forces Terrestres. Le COM SIC, en coordination avec le CE et sous couvert du CFT, peut exploiter des opportunités d'activités favorisant l'interopérabilité des capacités.

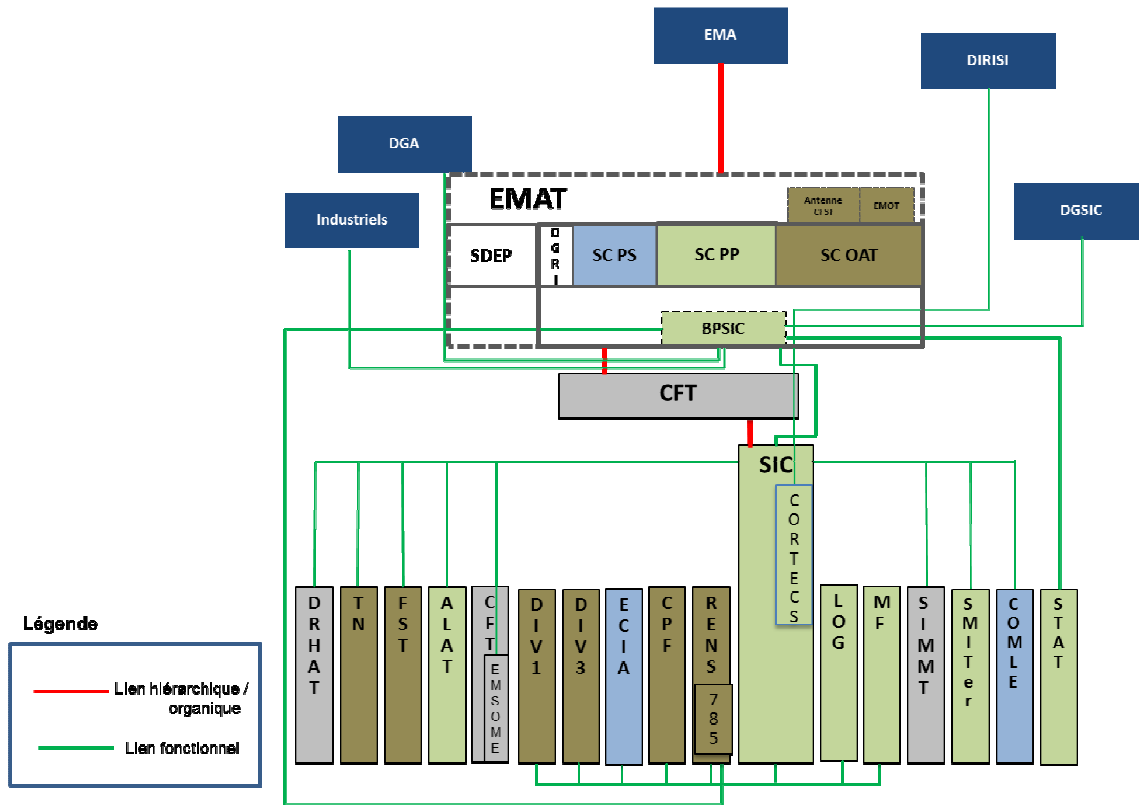


Illustration 18 : Interactions du COM SIC

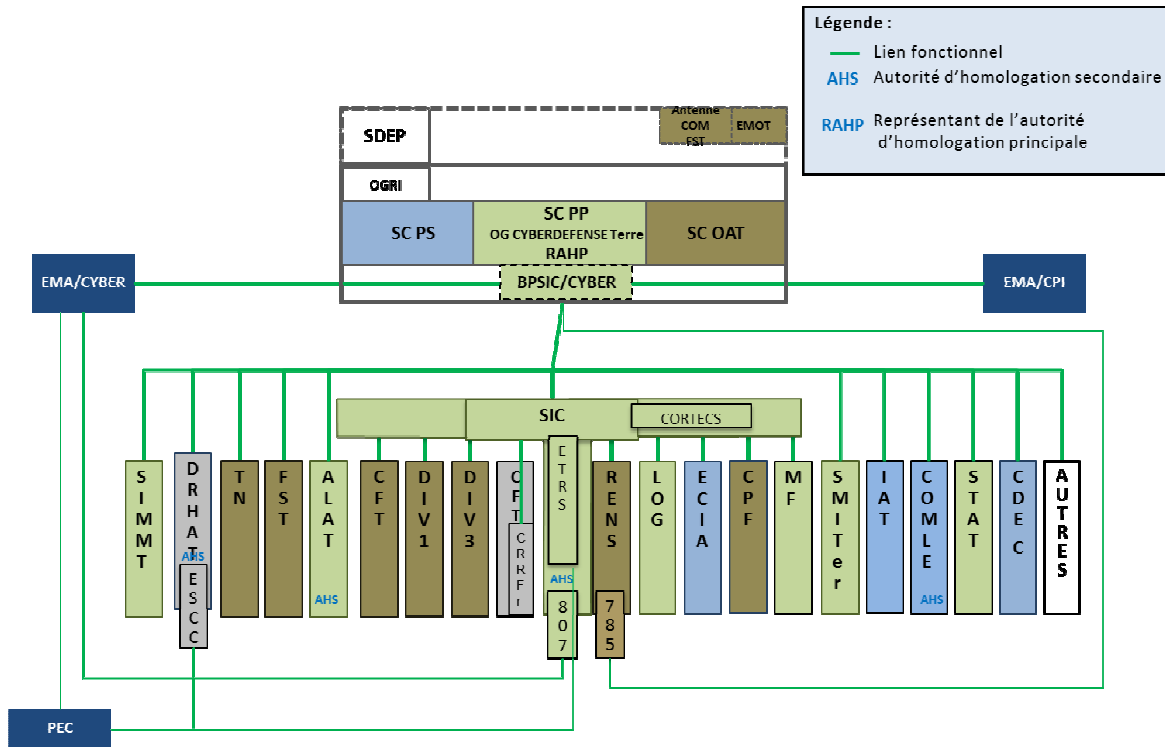


Illustration 19 : Interactions du COM SIC – Fonction cybersécurité

Prérogatives :

- Le SC PP est l'OG cyberdéfense de l'armée de Terre ;
- Le SC PP est désigné par le CEMAT comme représentant de l'autorité d'homologation principale.

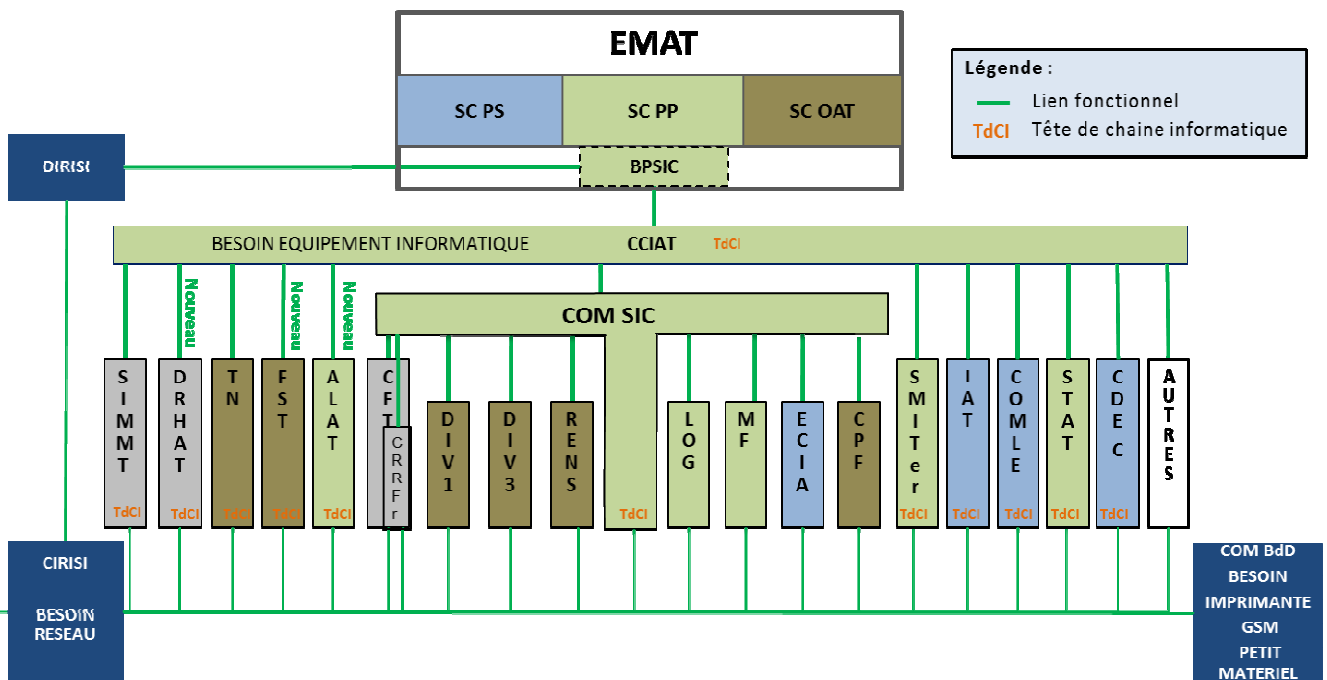


Illustration 20 : Interactions du COM SIC – fonction informatique générale

Prérogatives :

- Le SC PP prépare la validation de la politique, assure la cohérence du domaine (moyen, ressources...) et arbitre ;

- Les têtes de chaîne informatiques expriment les besoins et mettent en œuvre les directives.

2.7.1.5 Commandement de la logistique des forces

Missions

Le commandement de la logistique des forces (COM LOG) a pour mission générale de coordonner la préparation opérationnelle logistique des unités de l'armée de Terre, d'optimiser l'emploi des capacités d'acheminements routiers de l'armée de Terre et d'assurer la formation des logisticiens nécessaires aux engagements.

A ce titre, le COM LOG assume les tâches suivantes :

Préparation de l'engagement des unités logistiques des FT ;

- Soutien de la préparation opérationnelle des forces ;
- Contribution à l'élaboration de la doctrine d'emploi de la logistique opérationnelle ;
- Formation et pilotage de domaine pour les volets relevant des domaines « soutien logistique des forces (SLF) », « mouvements-ravitaillements (MVT-RAV) » et « soutien du combattant (SDC) » et pilotage du domaine Santé ;
- Préparation, entraînement et armement des postes de commandement LOGOPS projetables du niveau opératif au niveau tactique dans un cadre national et multinational, ainsi que les CMO spécialisés ;
- Participation à la projection des forces.

Dans le domaine de l'acheminement de surface, le COM LOG assume les responsabilités d'organisation et de conduite au profit de l'interarmées et du milieu terrestre.

Organisation

Subordonné au CFT, le COM LOG est :

- Autorité organique des unités subordonnées ;
- Tête de chaîne LOG OPS pour l'ensemble de l'armée de Terre ;
- Tête de chaîne de domaine en matière d'acheminement-transport pour l'emploi des capacités de transport de l'armée de Terre (le transport de surface interarmées (TSIA) est placé sous l'autorité fonctionnelle du CSOA) ;
- Tête de chaîne dans les domaines du transport de marchandises dangereuses et des douanes, du pilotage de contrats de prestations de transport ainsi que de la représentation logistique nationale dans les groupes multinationaux d'experts logistiques (CRRE, GFACM, NSA/CSS WG...). A ce titre, il pilote le domaine LOG OPS au sein du groupe de pilotage « Interopérabilité » de l'armée de Terre.

Le COM LOG est constitué :

- D'un état-major de commandement de niveau divisionnaire ;
- D'un poste de commandement de force logistique (PCFL) comprenant le centre de formation initiale des militaires du rang (CFIM) ;
- De 8 formations d'active et 1 formation de réserve (24^e RI) ;
- De l'école du Train et de la logistique opérationnelle (ETLO) comprenant également 5 centres d'instruction élémentaire de conduite (CIEC) ;
- Du centre des transits et transports de surface (CTTS), identifié comme OVIA-T et placé sous l'autorité fonctionnelle unique du CSOA.

Attributions

Tête de chaîne de l'armée de Terre en matière de logistique opérationnelle, le COM LOG propose la politique de son domaine qui est validée par l'EMAT. Le COM LOG est le conseiller du CEMAT et du COMFT dans son périmètre d'attribution. Il est le référent des acteurs interarmées (DSIA, CSOA,...) et des alliés pour ce qui concerne la logistique opérationnelle de l'armée de Terre.

Par délégation du CEMAT, le COM LOG coordonne l'action de tous les acteurs internes et externes à l'armée de Terre qui contribuent à l'organisation du soutien logistique opérationnel de la composante aéroterrestre. Il peut se voir confier par l'EMA des mandats d'études particuliers sur l'organisation de la logistique interarmées.

Le COM LOG exerce l'autorité organique sur les unités qui lui sont subordonnées. A ce titre, le COM LOG prépare leur engagement et assure la formation de ses spécialistes.

Intégrant les directives de formation du CFT pour le volet interarmes, le COM LOG propose la formation et l'entraînement du domaine logistique opérationnelle à partir des directives de l'EMAT et du COMFT.

Le COM LOG prépare, entraîne les PC logistiques de niveau opératif et tactique et contribue à leur armement dans le cadre d'opérations nationales comme multinationales.

Le COM LOG contrôle et évalue les modules logistiques de soutien des engagements opérationnels en coordination si besoin avec le COM MF. Le COM LOG les certifie avant projection en opérations.

Le COM LOG est responsable de l'organisation des opérations de transports de surface au profit des forces terrestres et concoure à celles de l'interarmées, notamment dans le cadre des acheminements stratégiques comme des TSIA, qui sont placés sous l'autorité fonctionnelle du CSOA. Selon le besoin, il met sur pied des détachements de transits.

Le COM LOG est responsable de la gestion optimisée des moyens de transports logistiques tactiques des forces terrestres à leur profit (centre des acheminements Terre - CAT).

Le COMLOG pilote son activité et en rend compte à l'EMAT pour les domaines de sa compétence de tête chaîne, et au CFT pour les autres domaines, notamment en ce qui concerne la dimension IA.

En matière d'organisation, l'EMAT est l'échelon central pour le domaine LOG, le CFT est l'échelon de supervision, et le COM LOG en est l'échelon déconcentré.

En matière budgétaire, le COM LOG pilote la portion du budget UO CFT qui lui est allouée et est responsable pour l'ensemble de ses organismes subordonnés de la cohérence entre programmation des activités et l'expression des besoins financiers ainsi que du contrôle interne budgétaire (CIB) de son niveau

Le COM LOG conseille le DRHAT comme expert de l'emploi des ressources LOG.

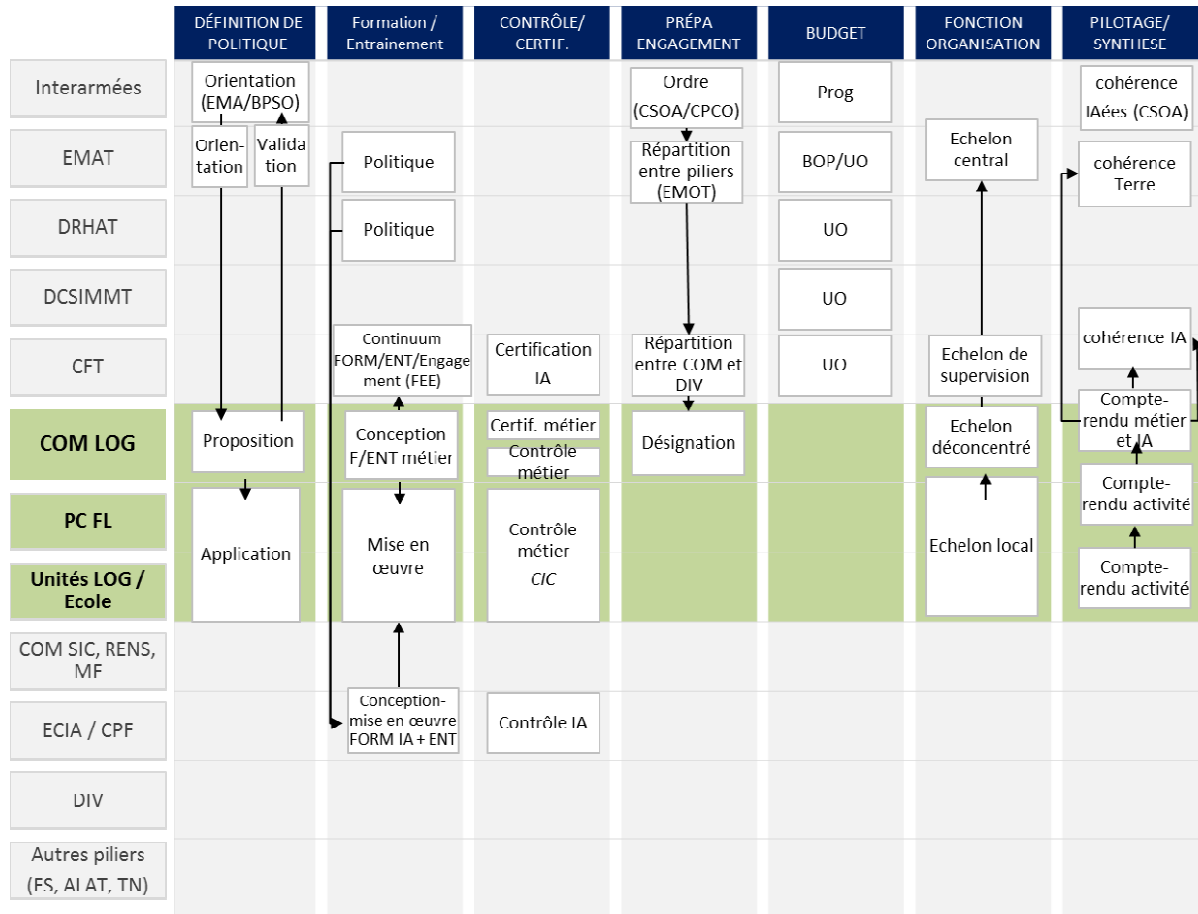


Illustration 21 : Attributions du COM LOG des forces

Interactions

Le COM LOG coordonne ses activités avec :

▪ En interne à l'armée de Terre :

- L'EMAT au titre de tête de chaîne de l'armée de Terre en matière de logistique opérationnelle ;
- La DRHAT pour la formation des domaines « soutien logistique des forces (SLF) », « mouvements-ravitaillements (MVT-RAV) » et « soutien du combattant (SDC) » ;
- Le COM FST pour la préparation opérationnelle ;
- Le COM TN pour la préparation opérationnelle et l'organisation du soutien logistique opérationnel en métropole ;
- Le COM ALAT pour le soutien logistique dans le cadre de la préparation opérationnelle et du soutien logistique des opérations ;
- Le COM MF en matière d'équipements et de maintenance pour les matériels terrestres, de préparation opérationnelle pour la maintenance opérationnelle et pour l'organisation du soutien LOG OPS de la composante aéroterrestre ;
- La STAT pour les études et programmes liés à la logistique opérationnelle ;
- Le CDEC pour les études sur la logistique opérationnelle ;
- L'EMSOME qui est la tête de chaîne Terre pour les formations terrestres qui sont stationnées outre-mer et à l'étranger (forces de présence ou de souveraineté).

▪ En externe à l'armée de Terre :

- L'EMA pour les mandats d'études particuliers sur l'organisation de la logistique interarmées et interalliées ;
- Le CSOA pour l'emploi des capacités de transport de l'armée de Terre (dans le cadre des TSIA) et l'armement des structures de Soutien National France (SNF) ;
- Les DSIA pour la préparation opérationnelle et l'organisation du soutien logistique opérationnel y compris l'armement des structures de Soutien National France ;
- Le COS pour l'organisation du soutien logistique opérationnel des forces spéciales ;
- La DCSSA pour les domaines relatifs au pilotage du domaine de spécialité Santé ;
- L'AA et la Marine pour la préparation opérationnelle et l'organisation du soutien logistique opérationnel y compris l'armement des structures de Soutien National France.

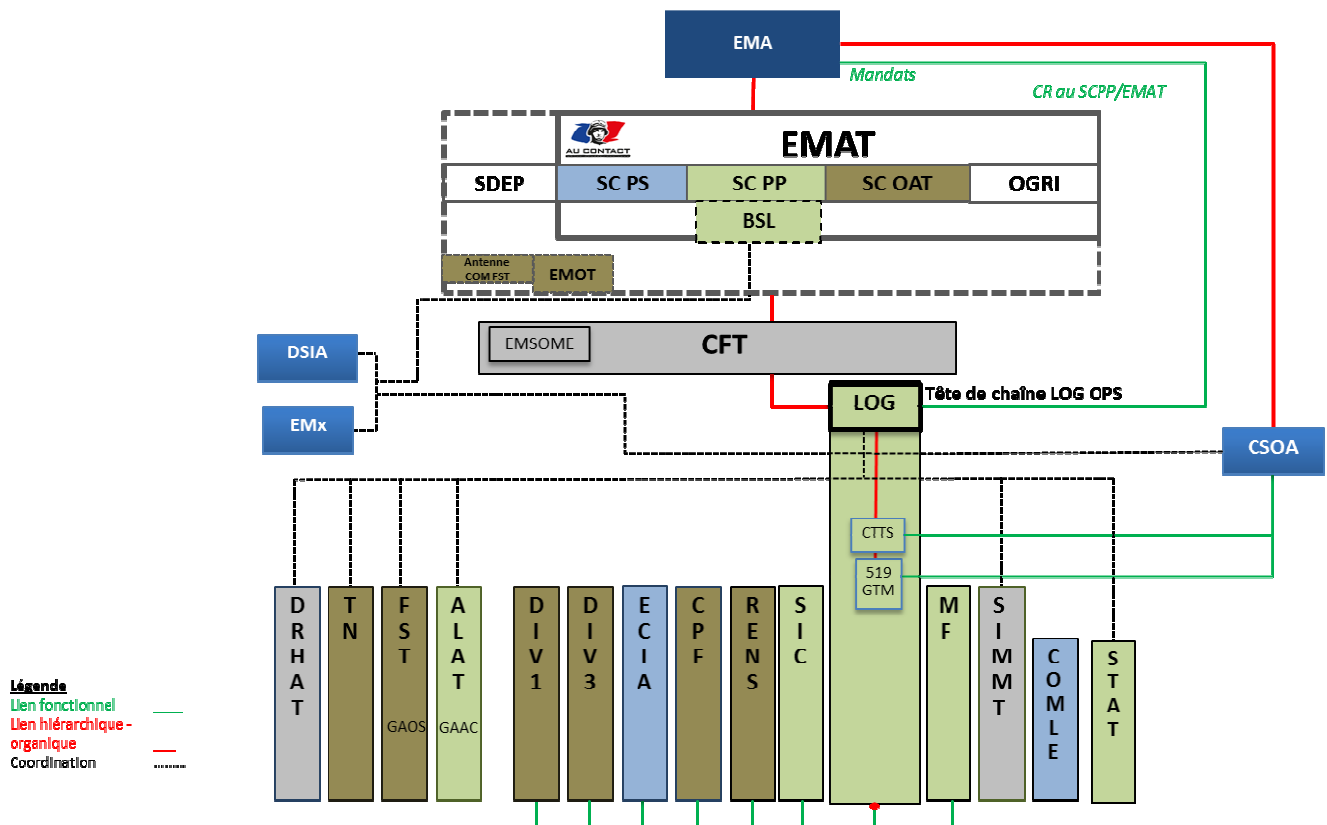


Illustration 22 : Interactions du COM LOG des forces – Tête de chaîne LOG OPS

Prérogatives :

- Le SC PP prépare la validation de la politique de l'armée de Terre, assure la cohérence du domaine (moyen, ressources...) et procède aux arbitrages nécessaires ;
- Le COM LOG, en tant que tête de chaîne logistique opérationnelle, TMD et douanes recueille les besoins des forces terrestres, les exprime, propose la politique et met en œuvre les directives.

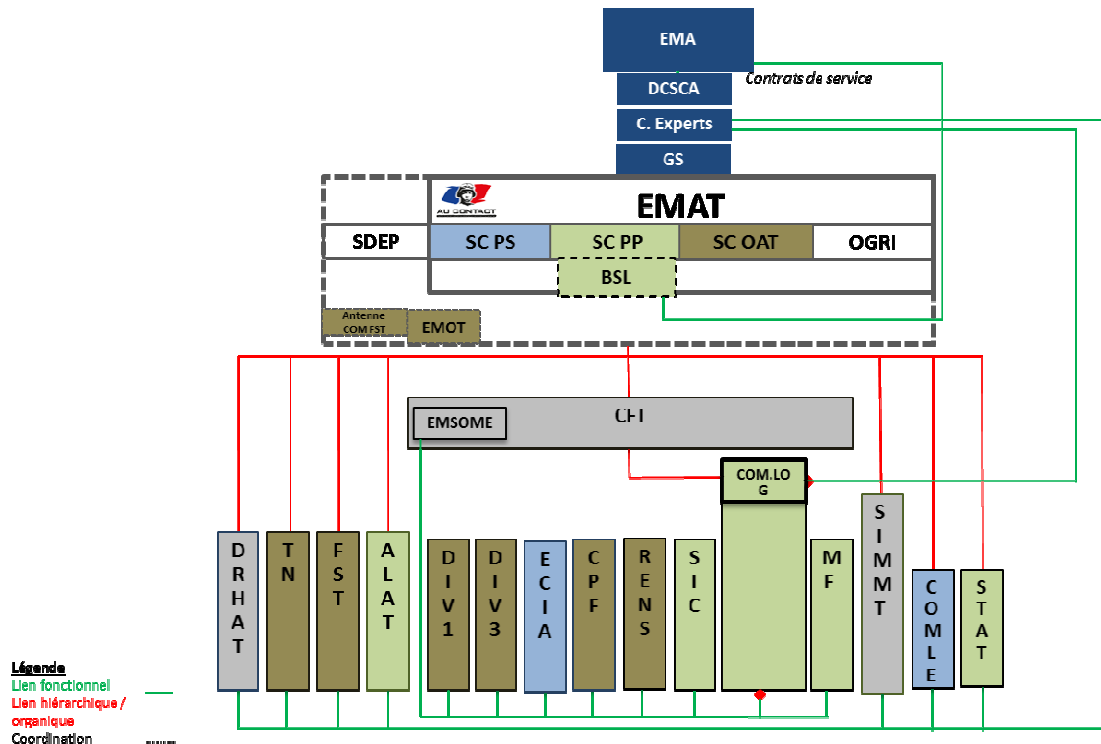


Illustration 23 : Interactions du COM LOG des forces – SDC

Prérogatives en matière de soutien du combattant⁸ :

- Le MGAT signe le contrat de service entre le SCA et l'armée de Terre ;
- Le SC PP prépare la validation de la politique de l'armée de Terre ;
- Le SC PP participe à l'élaboration des politiques de soutien, exprime les besoins de l'armée de Terre auprès du SCA ;
- Le CFT valide le besoin recueilli par le COM LOG pour les unités subordonnées au CFT et l'adresse à l'EMAT et au SCA avec qui il dialogue. Il s'assure de la conformité (qualité et quantité) de la satisfaction des besoins exprimés. ;
- Les autres commandements adressent leurs besoins à l'EMAT et au SCA (centres experts) dans le domaine du SDC ;
- Le COM LOG rend compte à l'EMAT sur son périmètre de responsabilité (SDC) les commandements hors chaîne CFT rendent compte directement à l'EMAT.

2.7.1.6 Commandement de la maintenance des forces

Missions

- Dans le cadre d'un continuum « paix-crise-guerre », le commandement de la maintenance des forces (COM MF) a pour mission la maintenance opérationnelle (MO) des matériels terrestres de l'armée de Terre, ainsi que des autres armées, directions et services, en métropole, OME et en opérations.
- A ce titre, il a pour objectif de garantir aux régiments et organismes de l'armée de Terre en métropole, OME et en opérations, la mise à disposition quantitative et qualitative des matériels terrestres et des moyens de maintenance matériels et humains nécessaires à l'exécution de leurs activités opérationnelles, d'entraînement et de formation.

Il a également pour mission de garantir la cohérence formation-entraînement-engagement du domaine de la maintenance des matériels terrestres.

⁸ Le soutien du combattant (SDC) concerne l'habillement, la vie en campagne et les vivres opérationnels.

La maintenance opérationnelle est réalisée principalement par du personnel militaire.

Organisation

Placé sous le commandement organique du COM FT et sous l'autorité fonctionnelle du DC SIMMT, le commandement de la maintenance des forces est un commandement de niveau divisionnaire.

Le COM MF, MOE de la maintenance opérationnelle (MO), est composé :

- D'un état-major portant la responsabilité nationale de la MO des matériels terrestres, organisé en un pôle principal auprès du CFT et une antenne auprès de la SIMMT et du SMITer ;
- De 6 régiments du matériel (RMAT) en charge de la responsabilité régionale et acteurs de la MO terrestre. Ils comprennent également des centres de distribution régionale (CDR) de la supply chain du MCO-T ;
- D'un CFIM en charge de la formation initiale des militaires du rang du COM MF et du SMITer ;
- De l'école du matériel (ECOMAT), en charge des formations de cursus et de spécialités, du pilotage de domaine et de la doctrine.

Il conduit un dialogue fonctionnel renforcé avec la chaîne maintenance des organismes de l'armée de Terre ainsi que des autres armées, directions et services.

Attributions

Le COM MF assurant la maintenance opérationnelle du milieu terrestre par délégation du DC SIMMT, ses attributions fonctionnelles s'étendent à l'ensemble des régiments et organismes de l'armée de Terre, en métropole et OME.

Le COM MF appuie le CFT dans ses prérogatives transverses en apportant son expertise équipements et maintenance, pour l'engagement et la préparation opérationnelle des forces terrestres.

A ce titre :

- Dans le domaine des équipements terrestres, le COM MF est l'échelon de synthèse vis-à-vis du CFT en matière de recueil des besoins, des plans d'équipements et de la répartition de la ressource pour les formations de l'armée de Terre en métropole et OME. Il assure en particulier l'expertise au profit du CFT pour la mise en œuvre de la PEGP, dans le cadre de la préparation opérationnelle, de la prise d'alerte et de l'engagement en opération ;
- Dans le domaine de la maintenance des matériels terrestres, le COM MF assure au profit du CFT l'expertise pour la soutenabilité des activités de préparation opérationnelle (métier et interarmes), la préparation à la prise d'alerte et à l'engagement en opération.

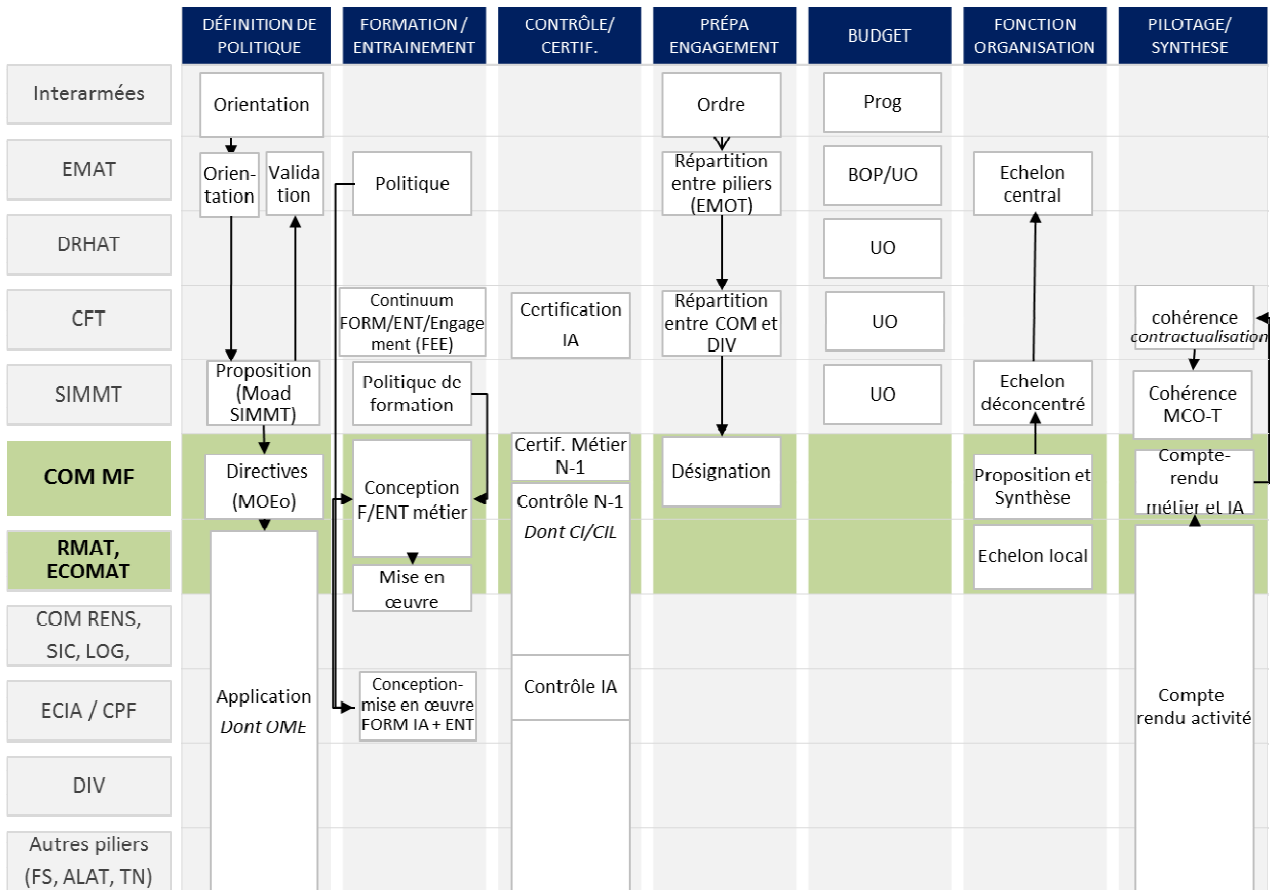


Illustration 24 : Attributions du COM MF

Définition de la politique :

Le COM MF contribue à la préparation de l'avenir (veille stratégique et maîtrise des projets impliquant le COM MF).

Sous réserve des attributions du DC SIMMT, le COM MF porte la politique du domaine de la maintenance opérationnelle et à ce titre propose la doctrine du MCO-T.

Formation et entraînement :

Le COM MF conçoit la politique de formation et d'entraînement du domaine maintenance, à partir des orientations de l'EMAT, de la DRHAT, de la SIMMT et des directives de formation interarmes et des directives d'entraînement du CFT, en s'appuyant sur l'expertise de l'école du Matériel. Les RMAT et l'ECOMAT mettent en œuvre cette politique de formation et d'entraînement spécifique au domaine de la maintenance opérationnelle en cohérence avec les orientations du CFT.

Le COM MF assure la formation initiale des militaires du rang des unités du Matériel.

Le COM MF assure la préparation opérationnelle individuelle et collective des unités du Matériel (RMAT et BSMAT) et la préparation opérationnelle métier des RMAT.

Le COM MF, au travers de l'ECOMAT, met en œuvre la formation du domaine de spécialités maintenance des matériels terrestres et de la pyrotechnie au profit des armées, directions et services (DSIA) et de la gendarmerie.

Contrôle et certification :

Le COM MF est responsable du contrôle opérationnel et de la certification métier des RMAT avant engagement en opération ou mise en alerte et certifie l'aptitude à l'engagement des modules maintenance.

Le COM MF contribue, en appui du COM LOG, au processus de contrôle et certification des modules logistiques intégrant une composante maintenance.

Préparation à l'engagement :

Le COM MF met à disposition de l'armée de Terre les moyens matériels et humains, formés et entraînés, du domaine maintenance nécessaires à la prise d'alerte et à l'engagement en opérations.

Le COM MF contribue à l'engagement en opérations en apportant son expertise à l'EM CFT.

Budget :

Le COM MF pilote la portion du budget de préparation opérationnelle (UO du CFT) et le budget de soutien de l'outil de production (UO SIMMT) qui lui sont alloués. Il assure le contrôle interne budgétaire (CIB) de son niveau.

Organisation et effectifs :

En matière d'organisation, l'EMAT est l'échelon central et la SIMMT est l'échelon déconcentré.

Le COM MF conseille le DC SIMMT comme expert de l'emploi des ressources de la maintenance opérationnelle, et lui propose les évolutions de REO pour l'ensemble de la maintenance opérationnelle.

Pilotage et synthèse :

Le COM MF rend compte au DC SIMMT, porteur de la performance globale du MCO-T, sur le périmètre métier de la maintenance opérationnelle dont l'objectif de performance attendu est défini dans le contrat SIMMT-CFT.

Le COM MF pilote son activité, en rend compte à l'EMAT pour tous les domaines de sa compétence de tête de chaîne, et au CFT pour tous les autres domaines, notamment en ce qui concerne la dimension IA.

Le COM MF est responsable du pilotage de son activité et de ses ressources.

Le COM MF assure le contrôle interne équipements et maintenance de niveau 2 pour le compte du COM FT et le contrôle interne logistique par délégation du DC SIMMT.

Interactions

Le COM MF assure la coordination de ses activités :

▪ **En interne armée de terre, avec :**

- La **SIMMT**, au titre de sa subordination fonctionnelle :
 - ✓ pour toutes les activités cœur de métier relevant du MCO-T ;
 - ✓ pour la doctrine/exploitation du RETEX ;
 - ✓ pour les travaux de descriptions en ORG ;
 - ✓ pour la cohérence de la conception, de la planification et de la conduite de la mise en œuvre de la formation.
- Le **COM FST**, le **COM ALAT**, l'**EMSOME**, le **CCPF**, les **BIA** composant les divisions interarmes Scorpion, le **COM RENS**, le **COM SIC** et le **COM LOG** au titre de l'autorité fonctionnelle, assurée par délégation du DC SIMMT, sur les AMAINT, chefs de BML et entités de maintenance régimentaires (UMR et SMR) des régiments de l'ensemble des commandements et les ateliers de maintenance terrestre des écoles de formation ;
- Le **SMITer** pour le pilotage fonctionnel de la supply chain basse et les activités de MI « résiduelle » ;
- Le **COM LOG** pour la préparation opérationnelle ;
- Le **COM TN** au titre de sa participation à la mission commune au profit de la défense et de la protection du territoire national ;
- **L'EMO-T** pour la désignation des unités concernées par un engagement opérationnel ;
- **L'ECIA** au titre du continuum de la formation militaire interarmes ;
- La **STAT** pour la contribution aux études et programmes terrestres, sous couvert de la SIMMT ;
- La **DRHAT** au titre de la gestion du personnel et du continuum de la formation individuelle métier ;
- Le **CDEC** pour les études sur le MCO-T, sous couvert de la SIMMT ;

▪ **En externe à l'armée de Terre, avec :**

- **L'EMA** pour la participation aux études particulières sur l'organisation du MCO-T interarmées et interservices, sous couvert de l'EMAT et de la SIMMT ;

- Le **CICDE** pour la participation aux travaux doctrinaux en interarmées, sous couvert de la SIMMT.

2.7.1.7 Commandement de l'école du combat interarmes

Missions

L'ECIA est responsable de la mise en œuvre de la formation métier des domaines mêlée et appui, de la formation interarmes et du développement des synergies interarmes.

La formation spécifique métier est dispensée dans une logique « employeur », par les commandements SIC, RENS, LOG, MF et les écoles d'armes subordonnées à l'ECIA en ce qui concerne leur domaine et par l'ECIA pour la formation interarmes.

Organisation

Subordonné au CFT, l'ECIA est :

- Autorité organique des écoles de cavalerie, de l'infanterie, du génie et de l'artillerie ;
- Autorité fonctionnelle, pour la formation interarmes, des écoles d'armes des commandements spécialisés et de l'ALAT.

Il dispose de⁹ :

- L'école d'état-major¹⁰ ;
- L'école de l'artillerie ;
- L'école de l'infanterie ;
- L'école du génie ;
- L'école de cavalerie ;
- Le centre interarmées de la défense NRBC (CIA-NRBC).

Attributions

En application des directives du CFT, l'ECIA, lui propose la conception de la formation interarmes puis participe à sa mise en œuvre.

L'ECIA assure le pilotage de la formation et de la synergie interarmes du domaine et développe les contenus de formations interarmes.

En matière d'infrastructure, l'ECIA assure l'expression de ses besoins en infrastructure de formation et les transmet pour validation au CFT.

En matière budgétaire, l'ECIA est responsable pour l'ensemble de ses écoles de la cohérence entre programmation des activités de formation et expression des besoins financiers ainsi que du contrôle interne budgétaire (CIB) de son niveau. Il pilote la partie du budget UO CFT que le CFT lui a allouée.

En matière d'organisation l'EMAT est l'échelon central (B.ORG) et le CFT est l'échelon déconcentré. Pour assurer la cohérence des travaux des ODF qui lui sont subordonnés, l'ECIA se verra attribuer un rôle particulier dans le cadre de la directive technique organisation actualisée à l'été 2016.

L'ECIA est en lien avec la DRHAT, autorité fonctionnelle qui élabore la politique de formation, la politique des carrières et la politique des métiers et des parcours professionnels des domaines de spécialités.

⁹ Bien que rattaché organiquement au commandant des écoles militaires de Saumur (EMS) et intégré au sein des EMS, le CIA-NRBC est un organisme à vocation interarmées terre (OVIA-T) localisé à Saumur, rattaché fonctionnellement à l'état-major des armées (EMA) division maîtrise des armements (DIV MA) et soutenu par la base de défense (BdD) d'Angers-Le Mans-Saumur (AMS). Le CIA-NRBC a un lien avec l'ECIA identique à celui des écoles des COM SPE.

¹⁰ L'EEM est intégrée à l'ECIA dès le 1^{er} août 2016

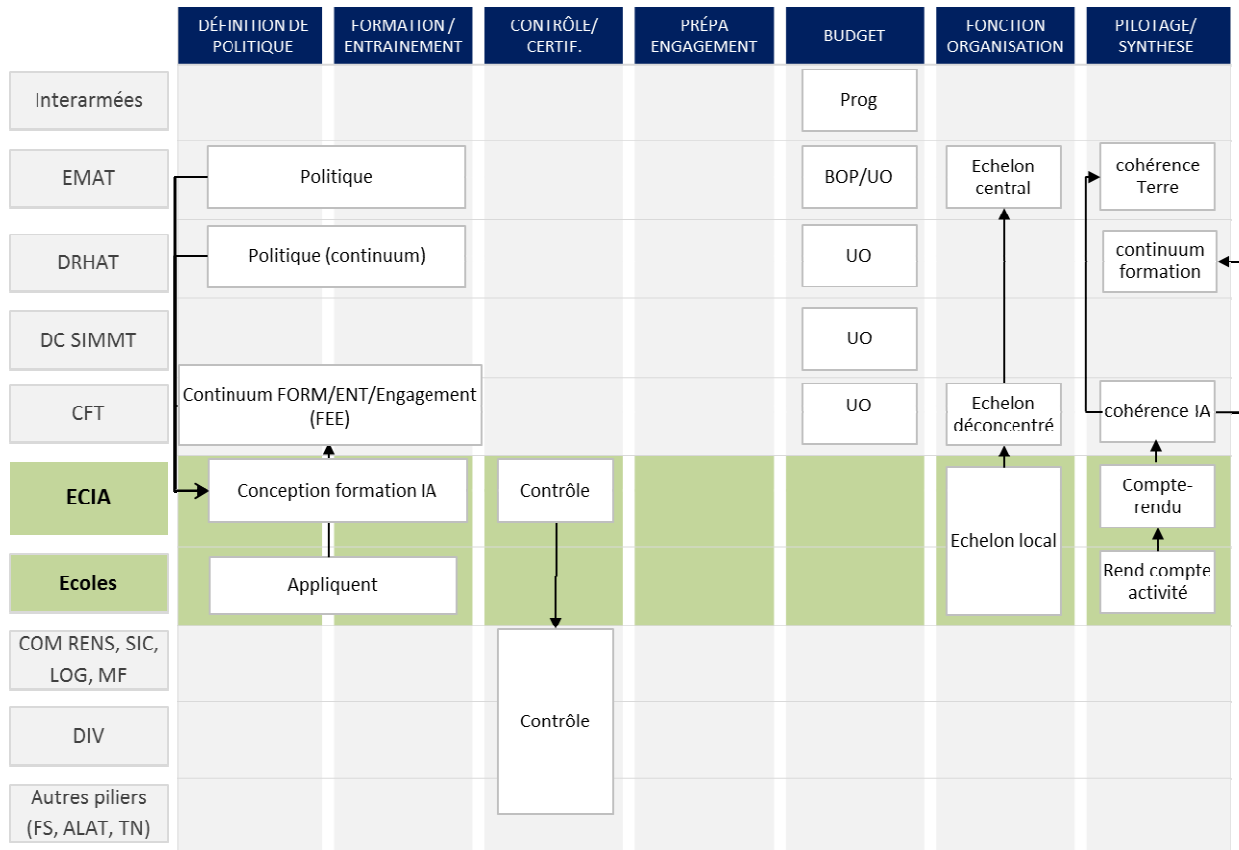


Illustration 25 : Attributions de l'ECIA

Interactions

L'ECIA assure la coordination de ses activités :

- **En interne à l'armée de Terre avec :**
 - La **DRH-AT** pour la politique de formation ;
 - Le **COM ALAT** pour la formation interarmes ;
 - Le **CDEC** pour les travaux doctrinaux ;
 - Le **CCPF** en matière d'équipements et de maintenance pour ses matériels terrestres.
- **En externe à l'armée de Terre, avec :**
 - Le **CICDE** pour la participation aux travaux doctrinaux en interarmées ;
 - **L'EMA** pour les formations interarmées voire interministérielles (NRBC, SIC, Cyber...) et pour les CAOME sous couvert des COMIA.

2.7.1.8 Commandement des centres de préparation des forces

Missions

Le commandement des centres de préparation des forces (CCPF) est responsable de la mise en œuvre de l'entraînement interarmes. A ce titre, il est chargé de la mise à disposition des centres d'entraînement spécialisés au profit des forces. Le CCPF est l'autorité fonctionnelle pour l'emploi et la mise en œuvre des espaces d'entraînement de niveau 2 et 3. Il participe à la montée en puissance de la FECS

Organisation

Subordonné au CFT, le CCPF est autorité organique des centres d'entraînement spécialisés.

Il s'appuie sur trois pôles de compétence :

- le pôle CHAMPAGNE, plus particulièrement dédié à la PO-IA (CENTAC, CENZUB-94^e RI, CENTIAL-51^e RI, CEPC-3^e RA, CNCIA)
- le pôle PROVENCE qui, en plus de sa mission d'appui à la formation, est tourné vers les MCF (1^{er} RCA comprenant le CETIA-OPERA, le CIMB, le CCA et le DAO)
- le pôle ALPES-PYRENEES chargé de la PO spécialisée (17^e GA, portion EE2 de la 13^e DBLE-CEITO, CNEC-1^{er} Choc, GAM¹¹)

Attributions

Le CCPF participe à la conception de la politique d'entraînement.

Le CCPF est responsable de la mise en œuvre de l'entraînement et le contrôle interarmes, générique et spécifique, du niveau 5 à 3.

Le CCPF élabore la programmation des CES, des espaces d'entraînement de niveau 2 et 3 et des actions de partenariat.

Le CCPF, en coordination avec le CDEC, gère le vivier des observateurs des 3A à tenir à la disposition du CRR-Fr et des Divisions pour les contrôles et certifications de grandes unités.

Le CCPF est responsable du processus de planification de l'emploi du parc d'entraînement (PE).

En matière d'organisation, l'EMAT est l'échelon central (B.ORG), le CFT est l'échelon de supervision et le CCPF est l'échelon déconcentré.

En matière budgétaire, le CCPF est responsable pour l'ensemble de ses centres de la cohérence entre programmation des activités et l'expression des besoins financiers ainsi que du contrôle interne budgétaire (CIB) de son niveau. Il suit particulièrement le budget ciblerie mise en place au profit de l'ensemble des forces terrestres

En matière d'équipement et de maintenance, le CCPF assure les fonctions d'AMAIN pour ses matériels terrestres, ainsi que pour ceux de l'ECIA, des écoles et lycées de la Défense du RH-FORM. Le CCPF est responsable du suivi de la maintenance et des équipements des centres d'entraînement spécialisés.

En matière d'infrastructure, le CCPF assure l'expression de besoins en infrastructure de préparation opérationnelle pour les espaces d'entraînement de niveau 2 et 3 et les transmet pour validation au CFT.

¹¹ Le groupement d'aguerrissement en montagne (GAM) est une unité organique de la 27^e BIM qui est subordonnée fonctionnellement au CCPF notamment pour la programmation de ses activités, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'aguerrissement des forces portée par le CCPF.

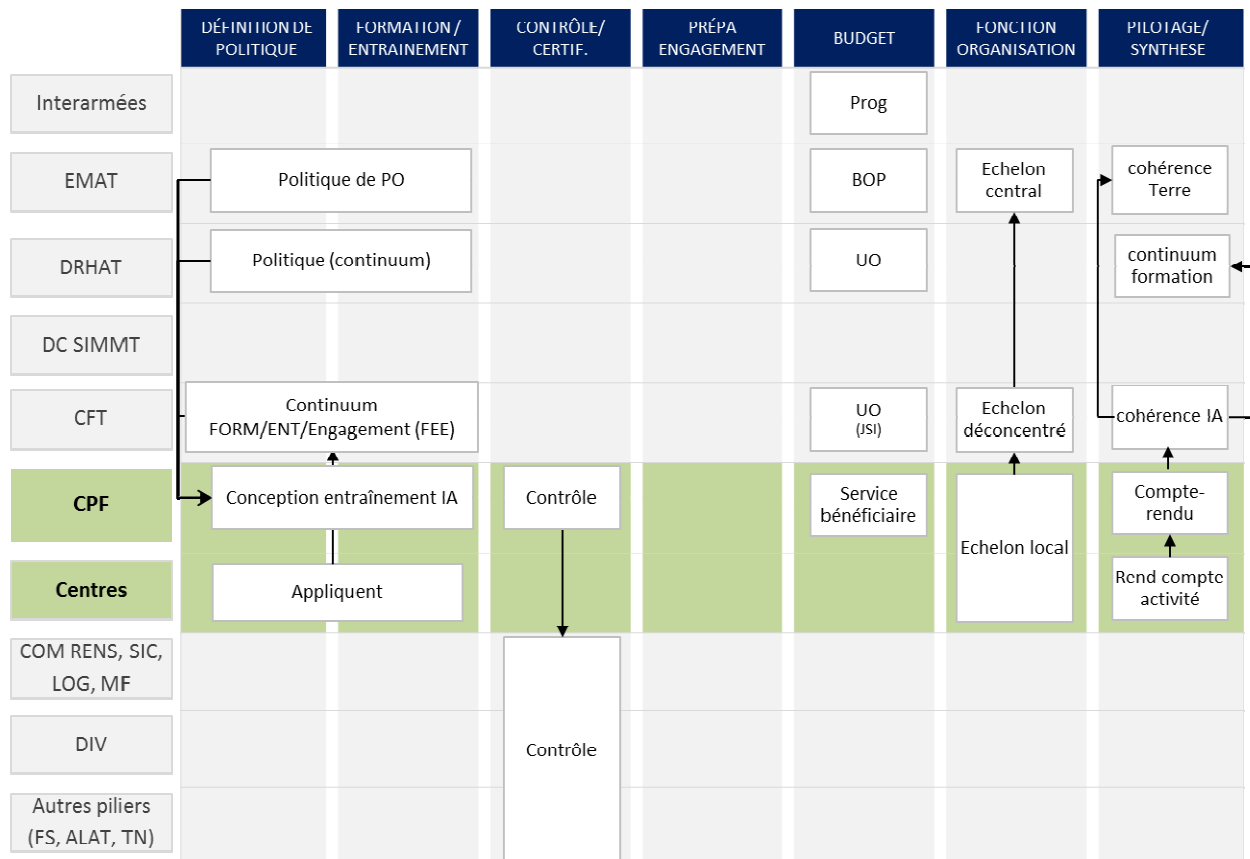


Illustration 26 : Attributions du CCPPF

Interactions

▪ En interne à l'armée de Terre, avec :

- Dans le domaine de l'entraînement interarmes, avec la DRHAT, le COM FST, et l'EALAT en coordination avec le COM ALAT ;
- Dans le domaine de la préparation de l'avenir / doctrine, avec le CDEC et le COM TN ;
- Dans le domaine des équipements et de la maintenance, avec le COM MF.

▪ En externe à l'armée de Terre, avec :

- Dans le domaine de l'entraînement, avec l'EMIA-FE et l'EMSOME pour les CAOME sous couvert des COMIA ;
- Dans le domaine de la doctrine, avec le CICDE.

2.7.1.9 L'état-major spécialisé pour l'outre-mer (EMSOME)

Missions

Sous le commandement organique du CFT et sans préjudice des compétences hiérarchiques de l'EMA, de l'EMAT et des attributions des COMIA, l'EMSOME assure par délégation du CFT la fonction de tête de chaîne des formations Terre stationnées OME, en lien avec les autres commandements et directions de l'armée de Terre.

Attributions

L'EMSOME :

- Propose à l'EMAT la politique Terre OME, dans le cadre général fixé par l'EMA relayé par l'EMAT ;
- Conduit sa mise en œuvre ;
- Veille à la satisfaction des besoins des formations Terre OME ;

- Coordonne la prospective et le retour d'expérience Terre OME ;
- Contribue à la formation de tout personnel de l'armée de Terre désigné pour une mission de longue ou de courte durée pour servir outre-mer ou à l'étranger (via la MCF notamment) ;
- Contribue à la formation du personnel d'autres armées et ministères ;
- Garantit la cohésion et les traditions de l'arme des troupes de Marine.

Sous l'autorité du CFT, l'EMSOME coordonne son action avec celle des autres commandements, notamment dans les domaines de la formation (DRHAT), de la préparation opérationnelle et de l'aguerrissement OME (ECIA et CCPF), de l'équipement et de la maintenance (COM MF).

En matière d'organisation, le bureau ORG de l'EMAT est l'échelon central et le CFT est échelon de supervision, l'EMSOME étant l'échelon déconcentré.

Interactions

▪ En interne armée de terre, avec :

- L'EMAT (SC/OAT), qui conçoit et prépare la validation de la politique Terre OME, proposée par l'EMSOME en liaison avec les commandements et directions concernées. En tant que tête de chaîne des formations Terre OME, l'EMSOME est garante, vis-à-vis de l'EMAT de la cohérence et de la coordination de sa mise en œuvre ;
- L'EMAT/OGRI, qui conçoit et valide les actions à l'international de l'armée de Terre, pourra associer l'EMSOME à son action et lui déléguer des responsabilités ;
- L'IAT, qui inspecte et audite les formations Terre OME ;
- La DRHAT, qui valide les référentiels et calendriers des actions de formation, dans le cadre du pilotage par l'EMSOME des interdomaines OME et Amphibie, et qui affecte le personnel permanent OME ;
- Le COM TN, dans le cadre de la préparation à l'engagement des forces terrestres de souveraineté ;
- Le CCPF, dans le cadre de sa contribution à la politique d'aguerrissement en s'appuyant sur les CAOME et la PO IA réalisée OME
- Le COMLE, pour tous les aspects concernant la légion étrangère OME ;
- Le COMALAT, qui exerce son autorité sur les aéronefs et moyens d'aérocombat affectés ou stationnés OME ;
- Le COM MF, qui exerce son autorité sur les structures de maintenance OME.

▪ En externe à l'armée de Terre, avec :

- Les armées des pays avec lesquels la France a signé des accords de coopération de défense, au titre de la fraternité d'armes qui est une mission historique de l'EMSOME ;
- La direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), le commandement du service militaire adapté (COM SMA) et l'EMA pour la définition des objectifs de formation spécialisée OME organisée à leur profit ;
- Les directions et services interarmées (DSIA) en métropole dans le cadre du soutien des unités des FT OME ;
- Les commandements interarmées OME pour l'ensemble des domaines relevant de leurs prérogatives (dont commandement, organisation, ressources humaines, soutien, entraînement, aguerrissement...).

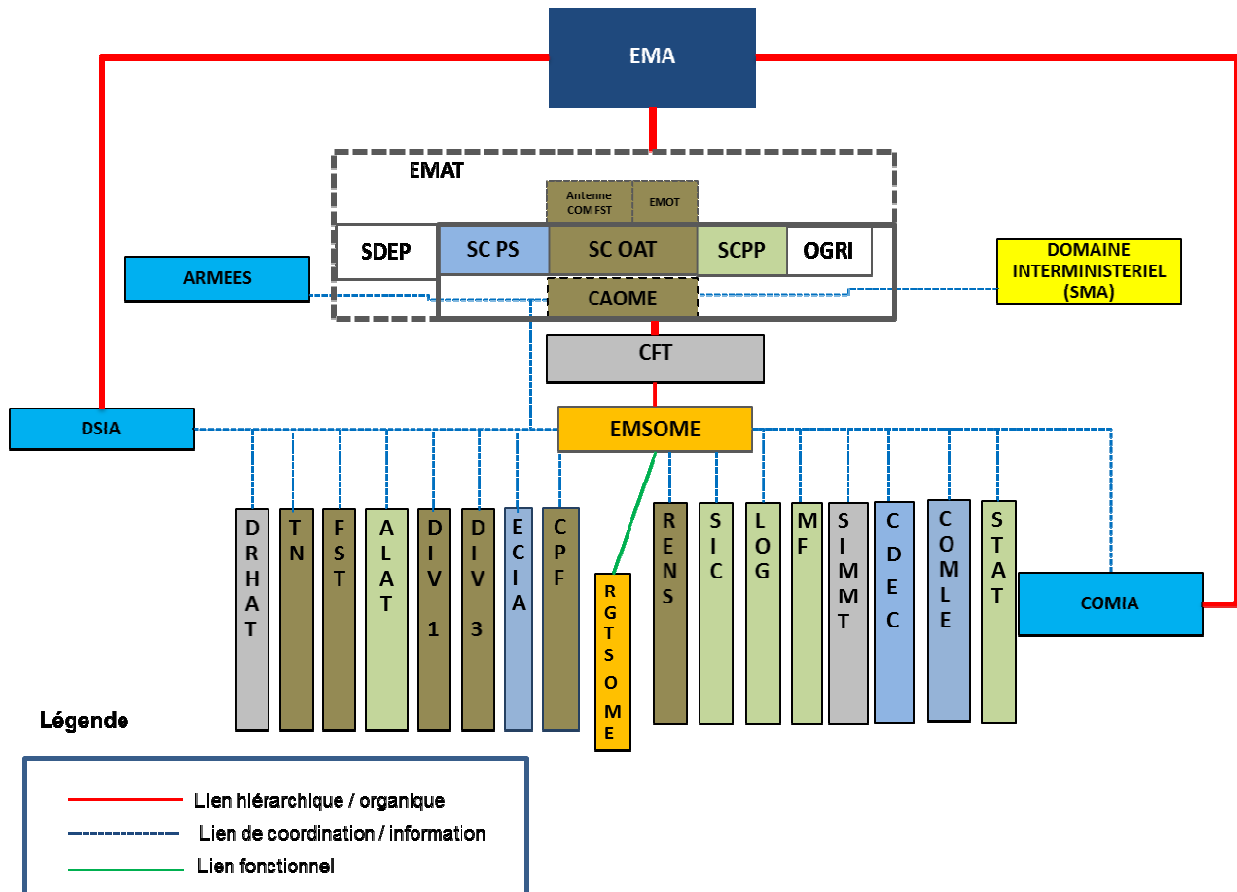


Illustration 27 : Interactions de l'EMSOME

2.7.2 Commandement Terre pour le territoire national

Missions

Le commandement Terre pour le territoire national (COM TN) agit dans le cadre de :

- la protection du territoire et de la population en soutien à l'action de l'Etat ;
- la résilience de l'armée de Terre sur le territoire national.

Expert du milieu terrestre au profit de l'interarmées et de l'interministériel, le COM TN a pour mission d'optimiser l'engagement de l'armée de Terre sur le territoire national, en métropole comme à l'outre-mer, ainsi que de s'assurer de la bonne coordination avec l'ensemble des acteurs y concourant.

Il conseille le chef d'état-major de l'armée de Terre en matière de choix capacitaires, de préparation opérationnelle et d'emploi de l'armée de Terre sur le territoire national, en proposant notamment les priorités.

Le COM-TN est DRAT.

Organisation

Subordonné au MGAT, le COM TN :

- Est tête de chaîne territoire national et Réserves pour l'ensemble de l'armée de Terre : il assure la cohérence de l'action sur le territoire national et, à ce titre, a des prérogatives qui relèvent habituellement des autorités fonctionnelles ; il peut donner des ordres à tous les commandements dans ses domaines de compétence ;
- Regroupe, sans lien de subordination, des unités relevant d'un employeur autre que l'armée de Terre : BSPP, SMA, SMV (à confirmer après la phase transitoire de 2016), UIISC, 25e RGA.

L'état-major du COM TN est composé :

- D'une division « appui opérationnel au commandement » ;

- D'une division « anticipation et préparation à l'engagement », à laquelle est rattachée la DRAT.

Attributions

Il renforce dans l'urgence en cas de crise majeure les états-majors interarmées chargés de contrôler les opérations sur le territoire national. Il participe à leur formation, leur préparation opérationnelle et leur certification.

Il est en mesure d'apporter une expertise à fin d'appréciation de situation.

Il est en mesure d'exercer un commandement opérationnel sur le territoire national, sous le contrôle d'un OGZDS. A cet effet, il constitue et prépare le noyau clef d'un poste de commandement.

Il coordonne les travaux pour le chef d'état-major de l'armée de Terre relatifs à l'emploi de l'armée de Terre sur le territoire national et à la résilience, notamment ceux relatifs à l'anticipation et à la réflexion stratégiques. Prenant en compte le cadre interarmées et interministériel, le COM TN propose une vision de l'engagement actuel et futur des forces terrestres sur le TN.

Il pilote le plan d'action territoire national de l'armée de Terre (PATN Armée de Terre), en veillant à continuer à l'inscrire dans le continuum de celui porté par l'état-major des armées.

Il conçoit et propose des actions de l'armée de Terre pour promouvoir l'esprit de défense.

Il contribue, en liaison avec le CFT, à l'élaboration des objectifs de la préparation opérationnelle de l'armée de Terre en vue de son engagement sur le territoire national.

Il constitue et anime un réseau de personnels et d'organismes experts dans le domaine de la sécurité sur le territoire national.

Il est associé aux études concernant les formations, les parcours et les cursus des officiers de l'armée de Terre susceptibles de constituer un vivier « territoire national ».

Il contribue à la sélection des DMD Terre et affermit et entretient les liens avec l'ensemble de ces derniers au titre de l'expertise de milieu.

Il participe à l'élaboration de la doctrine d'emploi des forces terrestres et aux travaux de doctrine interarmées, au titre de l'expertise.

En matière d'actions à l'international, l'OGRI en tant que chef de chaîne pourra associer le COM TN à son action et lui déléguer des responsabilités.

Il valorise l'action des unités de l'armée de Terre intervenant sur le territoire national : forces terrestres, brigade des sapeurs-pompiers de Paris, unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, 25^e régiment du génie de l'air, service militaire adapté, service militaire volontaire.

Enfin, il propose la politique des réserves militaires de l'armée de terre et pilote les réserves opérationnelles.

Le COM TN conseille le DRHAT comme expert de l'emploi des ressources disposant de compétences « territoire national », en particulier les officiers détenant une expertise avérée.

En matière d'organisation, le bureau ORG de l'EMAT est l'échelon central, le COM TN étant l'échelon déconcentré.

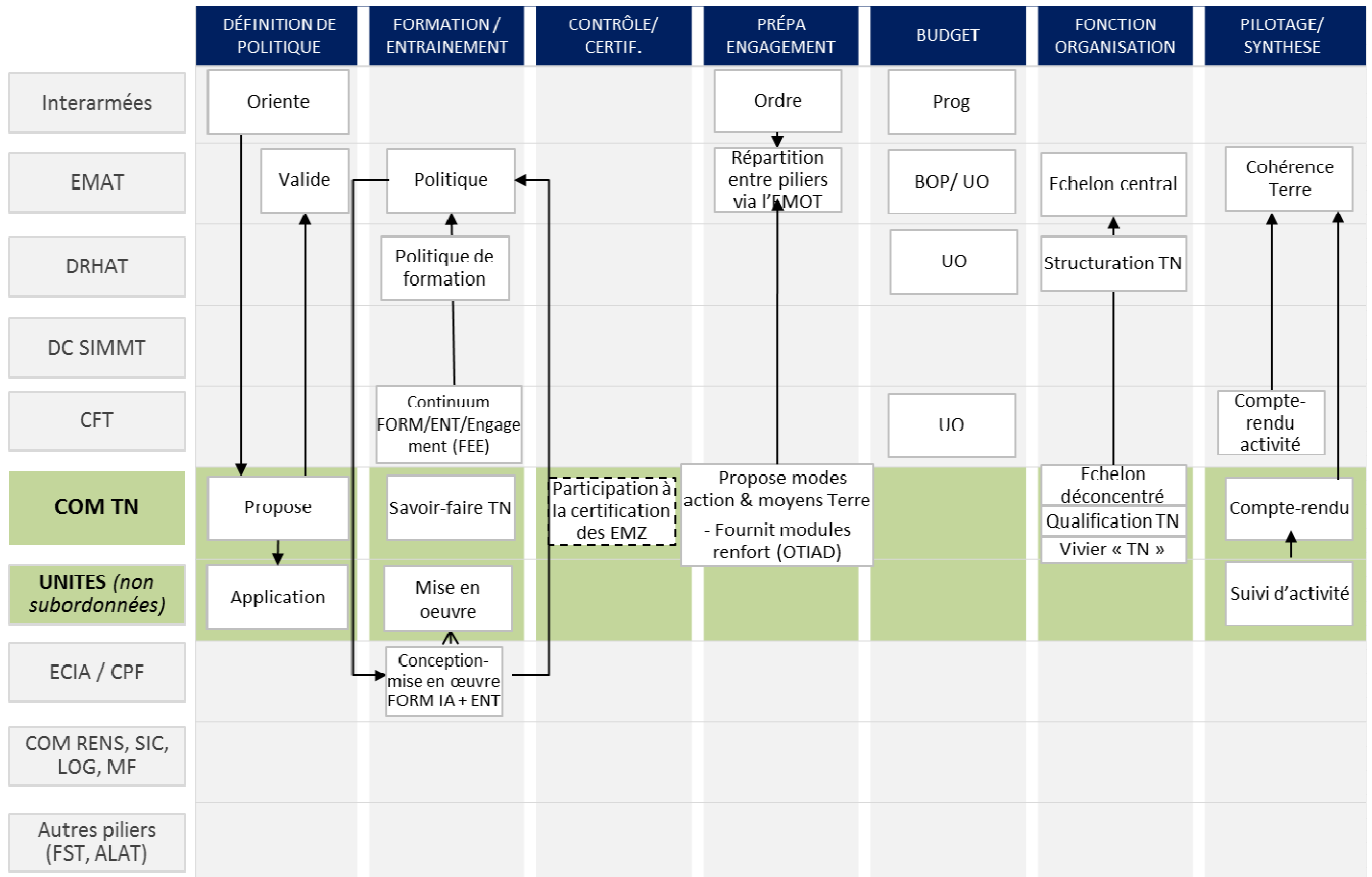


Illustration 28 : Attributions du COM TN

Interactions

Dans le cadre de ses relations avec les acteurs extérieurs, les principes suivants s'appliquent :

- Le SC OAT prépare la validation de la politique, assure la cohérence du domaine (moyen, ressources...) et instruit les arbitrages au sein du collège des S/C ;
- Le COM TN, sous couvert du SCOAT, dialogue avec l'interarmées, le niveau ministériel ou interministériel et applique les partenariats signés par l'EMAT ;
- Le COM TN dispose d'un DL permanent auprès de l'EMOT ;
- Le COM TN, en tant que tête de chaîne, exprime les besoins, propose la politique et met en œuvre les directives ;
- Le COM TN recueille le RETEX TN, hors AdT (notamment interministériel), et en produit la synthèse au profit du CDEC et du CICDE ;
- Le COM TN interagit, sous la supervision du CFT, avec le COM LOG pour la préparation opérationnelle et l'organisation du soutien logistique opérationnel sur le territoire national et dans le cadre du suivi des activités du 24 RI ;
- Le COM TN interagit, sous la supervision du CFT, avec le COM SIC pour la préparation opérationnelle et l'organisation de l'appui SIC opérationnel sur le territoire national ;

Un groupe de pilotage du TN (GPTN), décisionnel sur validation du SCOAT, associera autour du COM TN les représentants de l'EMAT, du CFT, de la DRH-AT, de l'ALAT et des FST pour traiter des problématiques liées à la préparation à l'engagement sur le TN, à l'instar du groupe de pilotage des réserves (GPR) pour ce qui concerne les travaux relatifs à l'emploi des réserves.

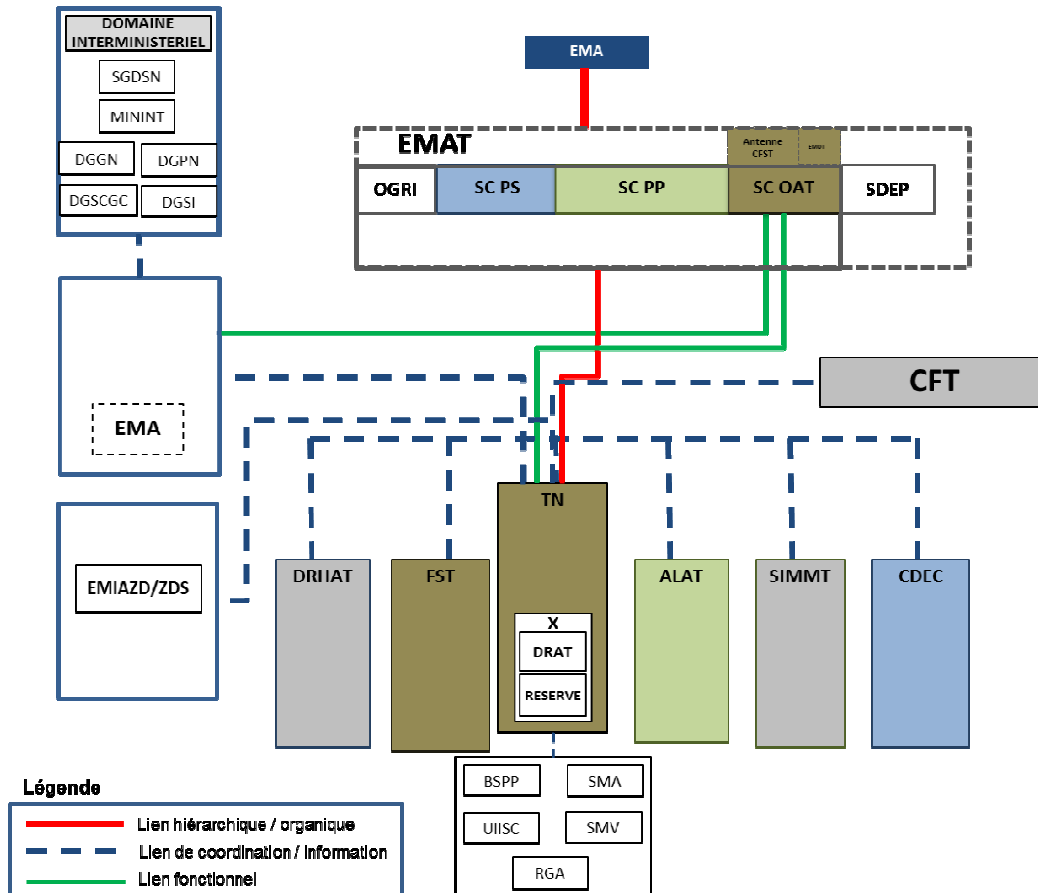


Illustration 29 : Interactions du COM TN

2.7.3 Commandement des forces spéciales Terre

Missions

Les forces spéciales Terre ont pour mission de fournir au commandement des opérations spéciales (COS) et à la direction du renseignement militaire (DRM) des modules opérationnels prêts à l'emploi dans le cadre du contrat opérationnel, modules prioritairement tournés vers l'engagement intérieur et extérieur.

Le commandement des forces spéciales Terre (COM FST) :

- Sélectionne, forme, équipe et entraîne les unités ;
- Participe aux engagements opérationnels du COS et de la DRM.

Le commandant des forces spéciales Terre (COM FST) occupe les fonctions de :

- Conseiller forces spéciales auprès du chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT) ;
- Conseiller spécial Terre auprès du général commandant les opérations spéciales (GCOS) et du directeur du renseignement militaire (DRM).

Organisation

Subordonné au MGAT, le commandement des forces spéciales Terre (COM FST), est constitué :

- D'un état-major ;
- D'une antenne COM FST représentant le COMFST auprès de l'EMAT, ainsi que deux officiers de liaison chargés d'assurer la coordination avec le COM ALAT et le CFT ;
- De trois régiments de forces spéciales Terre (1er RPIMa, 13e RDP, 4e RHFS) ;

- D'un groupement d'appui aux opérations spéciales (GAOS), structure chargée d'accueillir les renforts spécialisés des forces terrestres ;
- D'une compagnie de commandement et de transmissions des forces spéciales (CCTFS) ;
- D'un centre Arès, structure intégrée à vocation interarmées et interalliée, comprenant :
 - Une académie des forces spéciales destinée aux formations initiale et transverses, et au pilotage des centres de formation délégués des unités ;
 - Un pôle d'entraînement et de préparation opérationnelle destiné à la certification des modules engagés ;
 - Une plateforme de projection permettant l'isolement des modules, la préparation mission et le transit des détachements projetés depuis Pau.

Attributions

Préparation opérationnelle - Engagement

Le COM FST propose la déclinaison aux forces spéciales Terre de la politique générale définie par le COS et l'état-major des armées. Cette politique est mise en œuvre par les unités des forces spéciales Terre.

Sur la base des éléments de politique de formation et d'entraînement définis par l'EMAT, des besoins exprimés par le COS ou la DRM et par le CFT pour la formation IA et la PO-IA, le COM FST conçoit la politique de la préparation opérationnelle des unités qu'il commande. Ses unités en assurent la mise en œuvre.

Le COM FST est en charge de la certification et du contrôle de l'ensemble des unités directement subordonnées. Les chefs de corps assurent à leur niveau le contrôle et la certification des unités qu'ils commandent (niveau SOTU (Special Operation Task Unit au maximum)). La certification des unités en renfort (GAOS) est effectuée par les états-majors de division concernés puis par le COM FST pour ce qui relève des procédures particulières. Il comporte des formations d'acculturation spécifiques organisées au sein du COM FST.

Le COM FST désigne les unités projetables pour un engagement opérationnel en réponse aux ordres reçus du centre de planification et de commandement des opérations (CPCO), du commandement des opérations spéciales (COS) et de la direction du renseignement militaire (DRM) et en rend compte à l'EMAT. Le COM FT désigne, via l'EMOT, les unités Terre composant le GAOS ou fournissant tout autre type de renfort. Le SCOAT peut être amené à rendre des arbitrages en matière d'allocation de moyens au profit de la projection des FST, notamment en matière aéronautique.

Ressource Humaine – Organisation

La fonction pilotage de domaine et contribution aux études d'organisation reste assurée par le COM RENS dans la continuité de la mission antérieurement assurée par le CEERAT au profit de la BFST.

Le COM FST est consulté par les différents PILDOM RENS, SIC, MF et ALAT dès lors que leurs travaux ont un impact sur le fonctionnement et l'avenir des FST.

En matière de ressources humaines, le COM FST conseille le DRHAT comme expert de l'emploi des ressources disposant de compétences « forces spéciales ».

En matière d'organisation, le bureau ORG de l'EMAT est l'échelon central, et le COM FST est échelon descripteur des chantiers « forces spéciales » et « aéromobilité FS » dont la création est en cours. Il est échelon déconcentré du chantier « force spéciales ». Les travaux de description du chantier « aéromobilité FS » sont adressés par le COM FST au COM ALAT, échelon déconcentré de l'ensemble des chantiers concernant l'aéromobilité / la maintenance aéromobile ; une copie de ces travaux est adressée à l'EMAT.

Les unités subordonnées au COM FST représentent les échelons locaux de description en organisation.

Equipements - Maintenance

En matière d'équipements communs avec les forces terrestres, le COM FST se coordonne avec le CFT (COM MF et COM SIC) pour ses besoins en matériels terrestres et SIOC, et avec le COM ALAT pour les matériels aéroterrestres.

Pour les équipements spécifiques (matériels non partagés avec les forces terrestres), le COM FST exprime ses besoins directement à l'EMAT.

Le COM FST peut proposer au CEMAT des dérogations d'emploi de certains équipements, à ce titre il peut entretenir avec la STAT des liens privilégiés directs.

En matière de maintenance, l'AMAIN du COM FST est fonctionnellement subordonné au COM MF pour les matériels terrestres et au COM ALAT pour les matériels aéroterrestres.

Suivi budgétaire – Pilotage par l'activité

La conduite du suivi budgétaire se caractérise par un mode de gestion piloté par l'activité. Ce mode de gestion place le COM FST à la charnière entre la sphère budgétaire et la sphère de l'activité. La gestion par l'activité place également la programmation au départ du processus annuel d'exécution budgétaire.

Le COM FST est responsable de l'emploi des crédits qui lui sont alloués, et du pilotage de ses activités, dont il rend compte à l'EMAT.

Sécurité aérienne

Dans le domaine « aéronautique Terre » incluant le 4ème RHFS, le COM FST est en lien avec le COMALAT qui est responsable de la sécurité aérienne, de la gestion des espaces aériens et de la MEOo du MCO aéronautique pour l'ensemble des aéronefs de l'armée de Terre.

Relations Internationales

En matière d'actions à l'international, l'OGRI en tant que tête de chaîne pourra associer le COM FST à son action et lui déléguer des responsabilités.

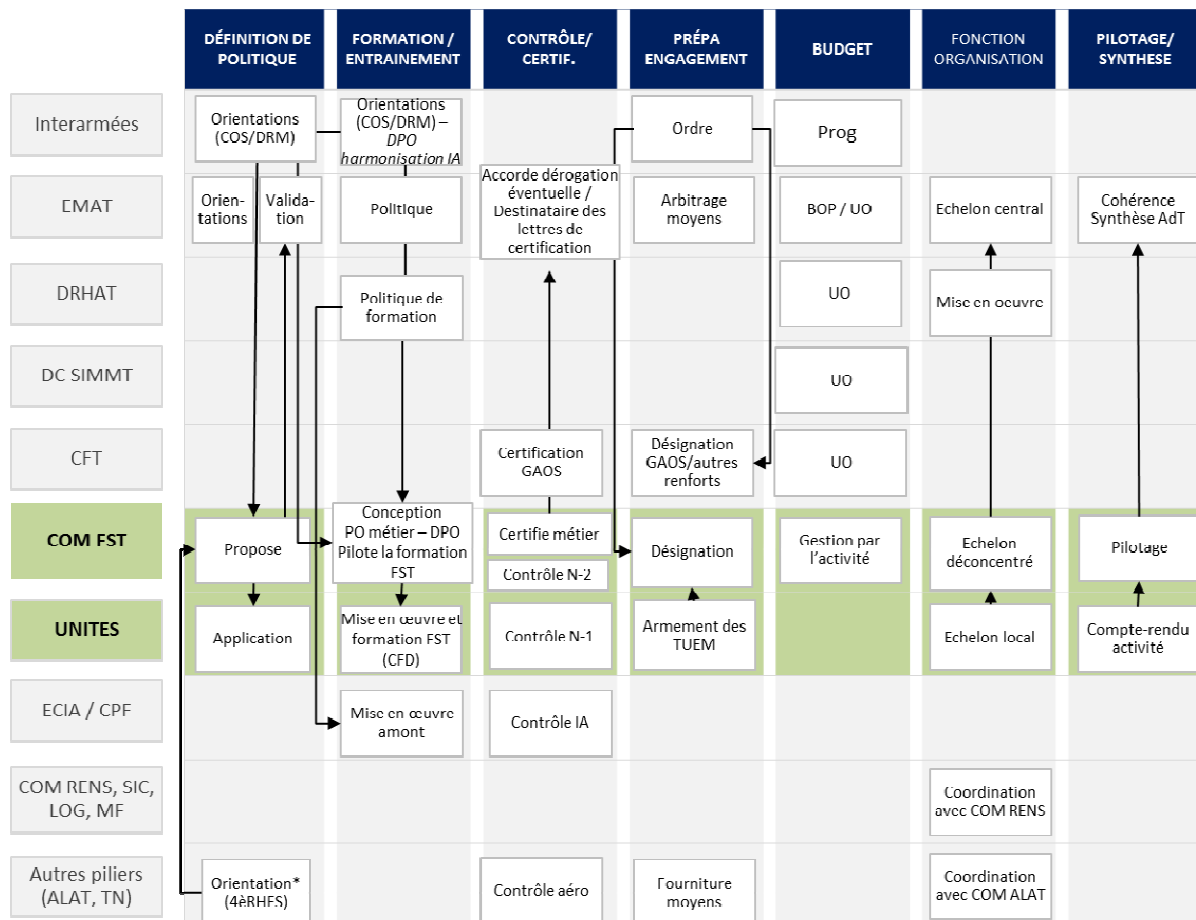


Illustration 30 : Attributions du COM FST

Interactions

Dans le cadre de ses relations avec les acteurs extérieurs, les principes suivants s'appliquent :

- Le SC OAT prépare la validation de la politique, assure la cohérence du domaine (moyen, ressources...) et instruit les arbitrages au sein du collège des S/C ;
- Le COM FST, en tant que tête de chaîne, exprime les besoins, propose la politique et met en œuvre les directives.

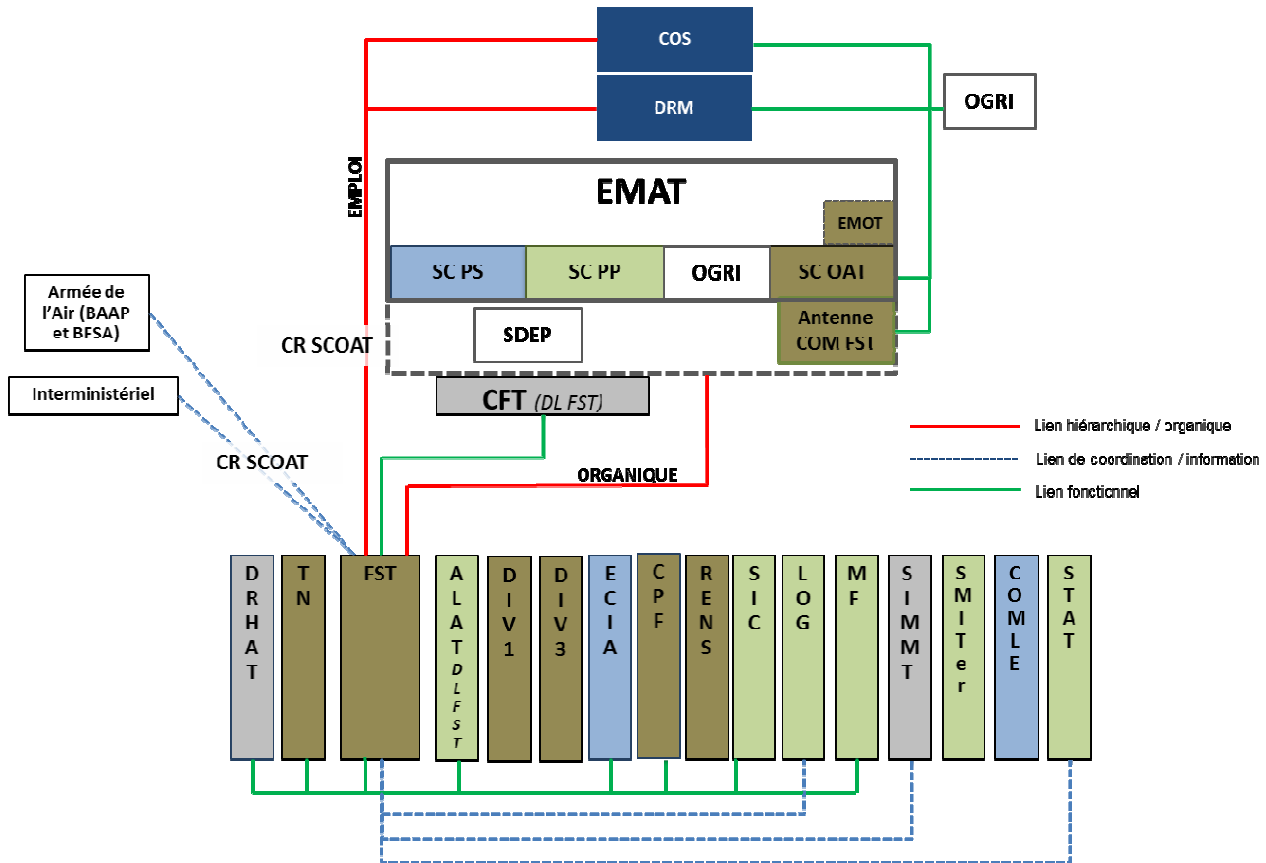


Illustration 31 : Interactions du COM FST

2.7.4 Commandement de l'ALAT

Missions

Le général commandant l'ALAT (COM ALAT) assure la maîtrise de la troisième dimension pour l'armée de Terre et valorise son expertise aéroterrestre en interarmées.

Il est responsable de la mise en œuvre opérationnelle du maintien en condition opérationnelle aéronautique et est exploitant de tous les aéronefs de l'armée de Terre.

Le COM ALAT commande les unités qui lui sont directement subordonnées. Dans ce cadre, il ordonne et contrôle toutes les mesures nécessaires à leur fonctionnement en vue de disposer de forces aptes à répondre au contrat opérationnel en vigueur.

Organisation

Subordonné au MGAT, le COM ALAT est :

- autorité organique de la 4^e Brigade d'Aérocombat (4^e BAC), de l'École de l'ALAT, du 9^e Bataillon de Soutien Aériomobile (9^e BSAM) et du Détachement Avion de l'Armée de Terre (DAAT) ;
- tête de chaîne du domaine relatif à l'aéronautique de l'armée de Terre lequel concerne l'ensemble des aéronefs, habités ou non, à voilure fixe ou tournante, de l'armée de Terre ;

Le COM ALAT dispose d'un état-major qui :

- couvre l'ensemble des attributions de commandement organique ;
- assure l'expertise de tête de chaîne au profit de l'EMAT sur l'ensemble des unités concernées.

En outre, le commandement de l'ALAT (COM ALAT) est constitué :

- de l'école de l'ALAT (inclus les centres de formation TIGRE, EFA et CFA PTL, et CAÏMAN, CFIA NH 90), dont les cursus de formation sont déterminés en liaison avec la DRHAT, le CFT et l'ECIA ;
- de la 4^e BAC, à vocation interarmes, dotée d'une structure de commandement tactique capable d'accueillir et de faire manœuvrer des unités interarmes de contact, de trois régiments d'hélicoptères de combat et d'une compagnie de commandement et de transmissions. Elle disposera d'un groupe d'adaptation à l'aérocombat (GAAC), pour l'intégration d'unités de 1^{er} et de 2^{ème} champs¹² ;
- d'une structure de maintenance dédiée (9^e BSAM), constituant le magasin central des rechanges aéronautiques et possédant une capacité de maintenance opérationnelle ;
- d'un détachement d'avions d'aide au commandement.

Attributions

Les attributions du COM ALAT relèvent d'un double périmètre, commandement organique et tête de chaîne du domaine « Aéronautique Terre ».

Le domaine « Aéronautique Terre » inclut l'ensemble des activités de l'armée de Terre qui permettent de faire évoluer dans la 3^e dimension un aéronef (habité ou non) ou un intervenant, obéissant à un corpus de règlements propre à l'utilisation de l'espace aérien. La gestion de l'espace aérien fait partie de ces activités.

▪ Attributions liées au commandement organique du COM ALAT

Préparation opérationnelle

En liaison avec le CFT et le COM FST (qui réalise la politique de préparation opérationnelle de ses unités et exprime ses besoins en activité aérienne), et en application des directives de l'EMAT, le COM ALAT définit :

- La politique générale de préparation opérationnelle des unités d'hélicoptères,
- La répartition de l'activité aérienne des aéronefs de l'armée de Terre et des simulateurs de vol (DM 2600).

Le COM ALAT fixe des objectifs de préparation opérationnelle à la 4^e BAC, à l'EALAT, au 9^e BSAM et au DAAT. En coordination avec le COM FT, il contrôle l'atteinte des objectifs de préparation opérationnelle fixés à ses unités.

¹² Le GAAC garantit l'intégration des unités interarmes à la préparation opérationnelle conjointe avec les unités de 4^e BAC selon une logique de premier (BAC menant) et deuxième (BAC concourant) champs. Il est constitué d'un noyau commandement au sein de l'état-major de la 4^e BAC, subordonné au chef emploi de la brigade, et d'éléments déconcentrés dans chaque RHC.

Le premier champ est constitué d'unités légères et spécialisées dans les savoir-faire aérocombat (en appui /soutien des SGTIA et GTIA à dominante aérocombat). Il constitue la priorité en termes de préparation opérationnelle de l'aérocombat. Il comprend en particulier :

- les GCM (P1) et les GCP (P2) ;
- ART (DLOC, FAC, équipes ASM/LDT, Mo 120, SATCP, groupe SL2A/GA10 des 1^{er} et 54^{ème} 54RA) ;
- GEN et 2D (DLRG, FOS, EOD, WIT, NRBC du 2RD, C.IED, du 19^{ème} 19et 31^{ème} 31RG) ;
- les équipes cyno du 132 BCAT ;
- RENS (PRP du 2^{ème} RH, PLGE du 54^{ème} 54eRT, équipes caméra DIGIT et équipes exploitation image du 61^{ème} RA, cellules géo du 28^{ème} GG) ;
- des éléments logistiques dont la liste est à préciser.

Le deuxième champ est constitué d'un GTIA mêlée (INF/ABC), de son EMT et des appuis interarmes nécessaires. Ces unités sont identifiées pour deux ans par la DIVISION de PO/Alerte à des fins d'entraînement interarmes aéromobile (1^{ère} année) puis d'alerte pour projection (2^{ème} année) au profit de la 4^{ème} BAC agissant comme unité interarmes. Ces unités de deuxième champ arment alors des SGTIA INF ou ABC au sein d'un GTIA-Aérocombat, et/ou un GTIA INF ou ABC au sein de la BAC.

Programmation des activités de préparation opérationnelle et de formation

Le COM ALAT est responsable de la programmation des activités liées à la préparation opérationnelle et à la formation de ses unités. Cette programmation constitue le point de départ du processus annuel d'exécution budgétaire. En fin de processus, il rend compte des activités effectuées.

Suivi budgétaire – Pilotage par l'activité

Le COM ALAT est responsable de l'emploi des crédits qui lui sont alloués, et du pilotage de ses activités, dont il rend compte à l'EMAT.

Planification et certification avant engagement opérationnel

L'état-major du COM ALAT participe aux études relatives aux capacités 3D de l'armée de Terre et, en étroite coordination avec le CFT (en particulier l'EMO-Terre), propose les capacités dont il dispose pour les opérations à l'extérieur comme sur le territoire national.

Pour les unités du commandement, la certification aux métiers de l'aérocombat est réalisée sous le contrôle du COM ALAT.

La 4^e BAC contrôle, évalue et propose la certification des unités subordonnées en respectant les directives du COMFT pour le domaine IA. Le PC de la 4^e BAC est certifié par le COM FT comme PC de brigade à vocation interarmes ou MSU (main support unit) intégrée dans une division. Le COM ALAT apporte son expertise de l'aérocombat dans ce processus. L'évaluation de la 4^e BAC est déléguée par le COM FT au CRR-Fr ou à une Division Scorpion (cas d'un endivisionnement de la 4^e BAC).

Ressource Humaine – Organisation

En matière d'organisation, le bureau ORG de l'EMAT est l'échelon central. Le COM ALAT est échelon descripteur des chantiers « aéromobilité » et « maintenance aéromobile » dont le regroupement est à l'étude. Il est échelon déconcentré pour l'ensemble des chantiers concernant l'aéromobilité / la maintenance aéromobile.

En qualité d'expert du domaine « aéronautique Terre », il conseille le DRHAT pour tout ce qui concerne la ressource humaine décrite dans ces deux sous-ensembles, qu'elle appartienne ou non au COM ALAT.

▪ **Rappel des attributions de tête de chaîne du domaine « aéronautique Terre »**

Dans le cadre global de ses attributions de tête de chaîne, le COM ALAT :

- propose et fait appliquer la politique générale que le CEMAT valide pour l'aéronautique de l'armée de Terre ;
- participe à sa réalisation et contribue au contrôle de sa mise en œuvre au sein de l'armée de Terre ;

En outre, conformément à la directive en vigueur, le COM ALAT exerce des attributions dans les domaines qui suivent.

Sécurité aérienne

Exploitant désigné de l'ensemble des aéronefs habités et non habités de l'armée de Terre et conseiller du chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT) pour l'ensemble des affaires relatives aux intervenants dans la 3D, le COM ALAT répond devant lui de toutes les questions ayant trait à la sécurité aérienne. Il agit par délégation du CEMAT et bénéficie du soutien du conseil permanent de la sécurité aérienne de l'armée de Terre (CPSA-T). Le CPSA-T est à la disposition du CEMAT pour tous les domaines intéressant la sécurité aérienne, à l'exception de la réalisation des enquêtes de sécurité à la suite d'accidents ou d'incidents aériens graves qui sont confiées au Bureau Enquête Accident Défense (BEAD).

En matière de sécurité aérienne, l'action du COM ALAT couvre les domaines de la sécurité des vols, de la sécurité des plateformes aéronautiques et de la navigabilité des aéronefs. Il gère, par ailleurs, l'ensemble des espaces aériens de l'armée de Terre.

Doctrine

Le COM ALAT participe à l'élaboration des doctrines de l'armée de Terre pour tout ce qui concerne les intervenants et la coordination dans la 3D. Chargé de l'élaboration des textes de référence, il les approuve ou les propose à l'approbation du CDEC et veille à la cohérence des réglementations et des doctrines liées à la 3D dans

l'armée de Terre. Il participe au rayonnement de cette doctrine en veillant à sa diffusion en interarmes, interarmées et interalliés.

Formation

Le COM ALAT exerce les responsabilités de pilote de domaine et de pilote de formation pour les domaines « Aéromobilité » et « Maintenance Aéronautique ». Il est obligatoirement consulté par les pilotes des domaines dont les travaux interagissent avec le milieu aéronautique.

Qualifications et maintien en condition technique

Responsable de la qualification et du maintien en condition technique du personnel spécialiste aéronautique de l'armée de Terre, il fixe des normes applicables à l'ensemble de ce personnel et compatibles avec les exigences de la navigabilité puis en vérifie l'application.

Equipements et disponibilité des moyens

Afin de réaliser l'adéquation des moyens aux impératifs opérationnels, le COM ALAT peut, en tant que de besoin et en coordination avec le COM FST, fixer des priorités et modifier la répartition des aéronefs dans l'ensemble des formations de l'aviation légère de l'armée de Terre.

Il participe, en appui de l'EMAT, à l'établissement des plans d'équipement et d'équipement opérationnel et du plan d'évolution des parcs.

Exploitant des aéronefs habités et non habités de l'armée de Terre, le COM ALAT est responsable par délégation du CEMAT de la rédaction et de la validation des textes réglementaires.

En matière de maintien en condition opérationnelle aéronautique :

- le bureau maintien en condition opérationnelle (BMCO) de l'EMAT assure la maîtrise d'ouvrage (MOA) des matériels terrestres et aéronautiques de l'armée de Terre. À ce titre, il définit les politiques de maintenance et de logistique ;
- la SIMMAD est le maître d'ouvrage délégué (MOAd) du MCO des matériels aéronautiques de la Défense et propose les politiques afférentes ;
- le COM ALAT est responsable de l'application de la politique de maintenance dont il assure la maîtrise d'œuvre (MOE) sur le segment soutien opérationnel.

Pour la logistique opérationnelle, le COM ALAT garantit la traçabilité des acheminements des rechanges aéronautiques vers les théâtres.

Infrastructures

Le COM ALAT est étroitement associé à la préparation et au suivi des projets d'infrastructure des bases aéronautiques de l'armée de Terre. En coordination avec l'EMAT, le service d'infrastructure de la défense (SID), et les niveaux intermédiaires, il valide et priorise les besoins exprimés par les corps en matière de maintien en condition de l'infrastructure aéronautique de l'armée de Terre.

Activité aérienne de l'armée de Terre

Dans le domaine du vol, en étroite concertation avec l'EMAT, ses organismes subordonnés et les organismes interarmées, le COM ALAT est responsable de la programmation et du pilotage de la totalité de l'activité aérienne de l'armée de Terre, en coordination avec le COM FST pour les moyens aériens FST.

Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, le COM ALAT a délégation de l'EMAT pour autoriser l'embarquement à titre gratuit de personnel sur les aéronefs dont il dispose ou dont il assume la régulation. Cette délégation vaut à l'occasion de missions de transport ou de liaisons programmées pour les besoins des armées et de la direction générale de l'armement, lesquelles sont définies dans le document de délégation adressé par l'EMAT au COM ALAT.

Le COM ALAT conçoit et met en œuvre la politique de simulation de l'ALAT et contribue par ce moyen à la préparation opérationnelle des forces de toute l'ALAT en mettant à leur disposition les moyens spécifiques dont il dispose.

Relations Internationales

Le COM ALAT est associé à la politique relations internationales de l'armée de Terre pour tout ce qui concerne son domaine d'expertise.

Dans le domaine de la coopération internationale et du soutien à l'exportation, il est systématiquement associé à l'étude des demandes adressées à l'état-major de l'armée de Terre.

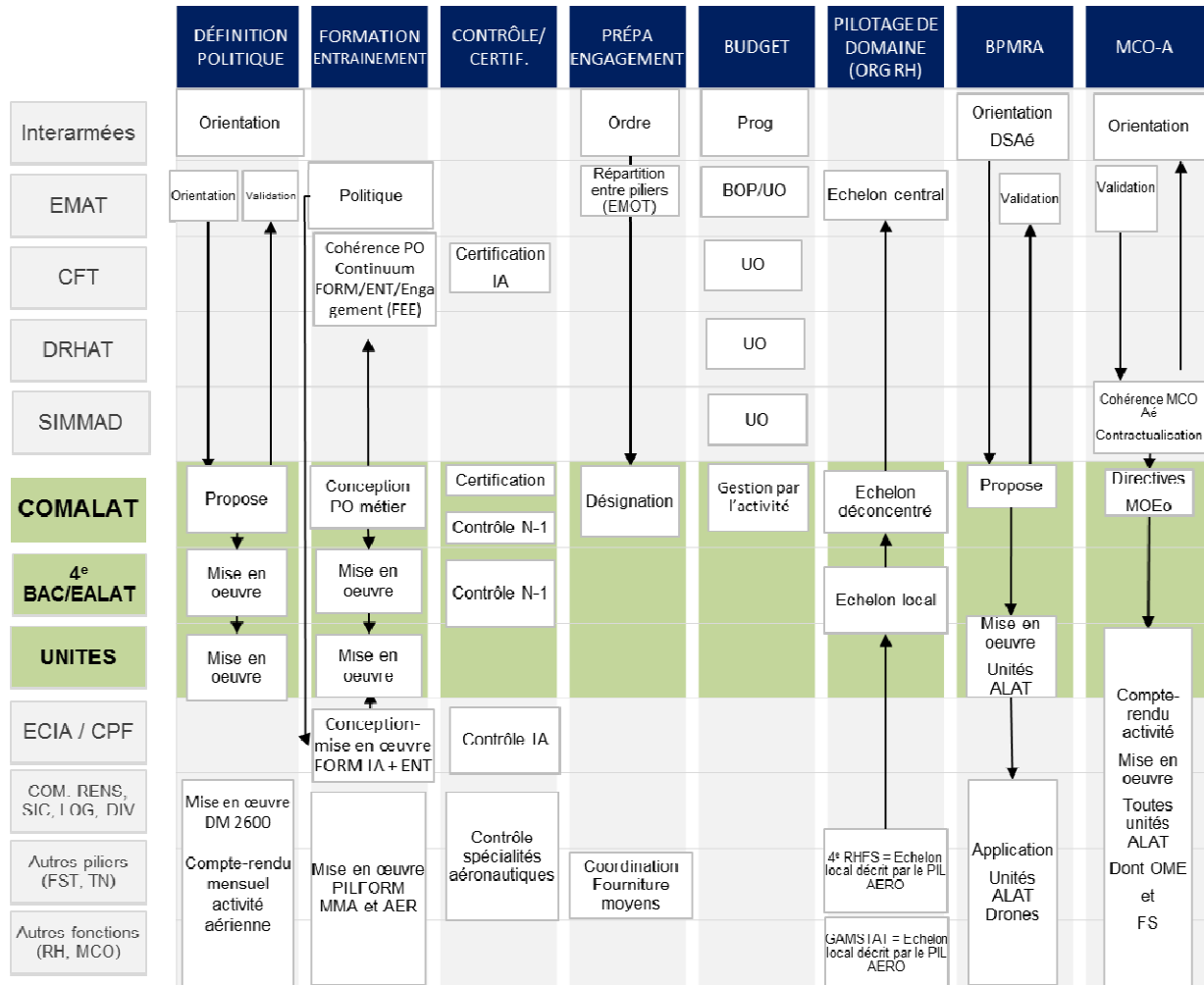


Illustration 32 : Attributions du COM ALAT

Interactions

Le COM ALAT assure la coordination de ses activités :

- **En interne à l'armée de Terre, avec :**

- L'**EMAT** notamment en tant que conseiller du CEMAT pour le domaine de l'aéronautique Terre ;
- L'**EMO-T** pour la désignation des unités concernées par l'engagement opérationnel ;
- Le **COM TN** au titre des engagements opérationnels sur le territoire national en liaison avec la chaîne OTIAD ;
- Le **CFT** pour l'entraînement interarmes, l'expression de besoins capacitaires aéroterrestres interoperables au sein de l'armée de terre, les activités de préparation opérationnelle et de préparation au combat aéroterrestre, les activités transverses en environnement interarmes et pour le MCO des capacités terrestres ;
- La **DRHAT** au titre de la gestion du personnel, du continuum de la formation individuelle métier et de la cohérence de la conception, de la planification et de la conduite de la mise en œuvre de la formation ;
- L'**ECIA** au titre du continuum de la formation militaire interarmes et du contrôle Interarmes ;

- Le **CDEC** pour la doctrine/ exploitation du RETEX ;
 - Le **COM FST** pour les plans d'équipement, l'organisation (en qualité d'échelon descripteur des sous-ensembles « MMA » et « AER »), le pilotage de domaine et de la formation, l'exploitation et le MCO des aéronefs (via un DL FST au COM ALAT) ;
 - La **STAT** pour les études et programmes liés à l'aéronautique Terre ;
 - **L'EMSO** pour le cadre de l'exploitation des moyens de l'aéronautique Terre affectés ou stationnés OME ;
 - Le **COM MF** en matière d'équipement et de maintenance pour les matériels terrestres ;
 - Le **COM RENS** en matière d'emploi et de réglementation 3D, de formation, d'exploitation et de MCO des aéronefs non-habités ;
 - Le **COM LOG** pour le soutien logistique dans le cadre de la préparation opérationnelle et du soutien logistique des opérations ;
 - Le **CRR-Fr** et les divisions SCORPION en matière d'emploi et de préparation opérationnelle interarmes ;
- **En externe à l'armée de Terre, avec :**
- La **SIMMAD** dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée du MCO aéronautique ;
 - Le **BEAD**, dans le cadre des événements aériens ;
 - La **DSAé**, dans le cadre de la sécurité aérienne liée à l'exploitation des aéronefs de l'armée de Terre ;
 - Le **SIAé** en ce qui concerne le MCO des aéronefs de l'armée de Terre ;
 - La **DGAC** dans le cadre de la certification des plateformes aéronautiques de l'armée de Terre
 - **L'AA**, la **Marine**, la **DGGN**, les douanes et la sécurité civile dans le cadre des activités aériennes, notamment de formation sur hélicoptères.

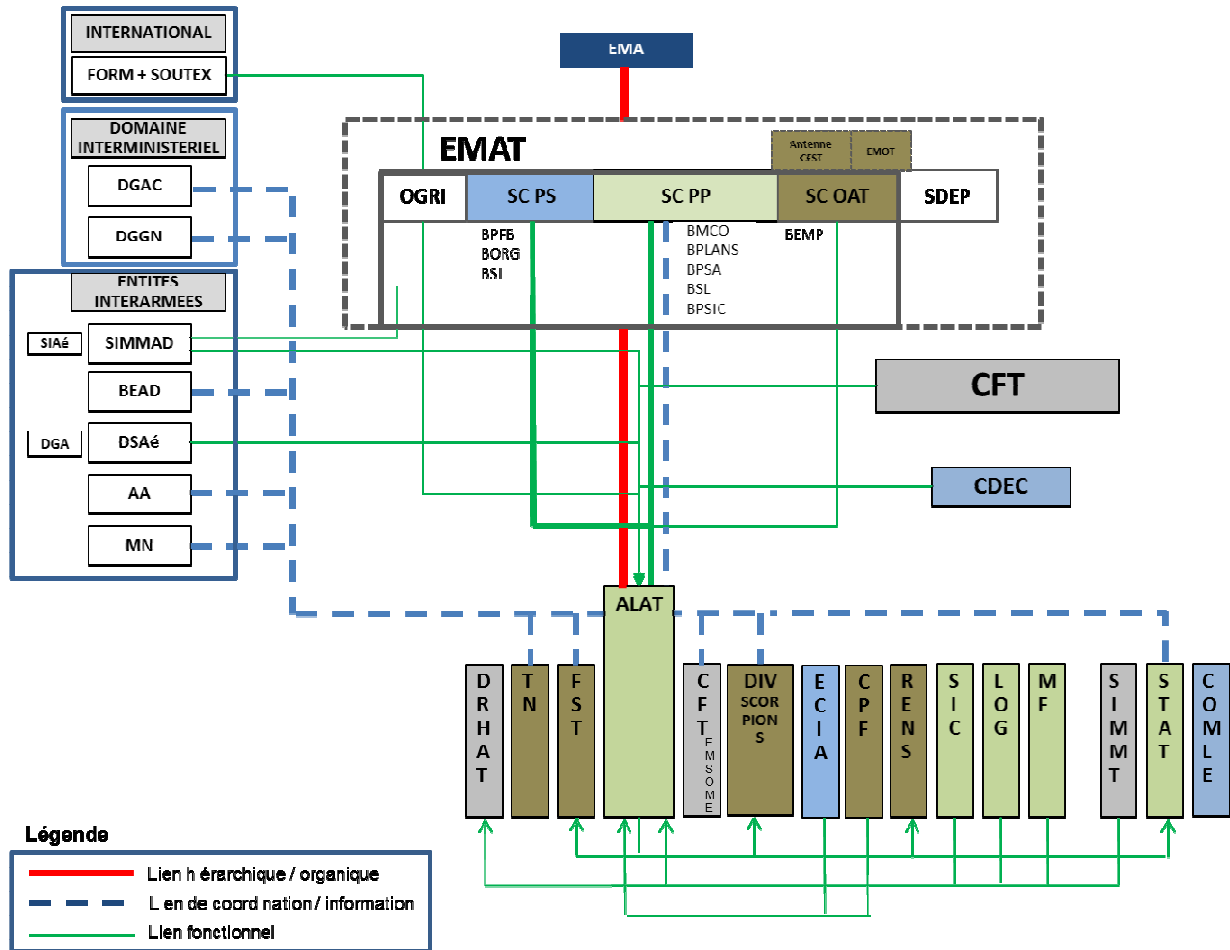


Illustration 33 : Interactions du COM ALAT

2.8 Le corps de réaction rapide européen

Créé en 1992, le corps de réaction rapide européen (CRRE - Eurocorps) est un état-major tactique terrestre de niveau corps d'armée implanté à Strasbourg et constitué d'un poste de commandement et d'une brigade multinationale de soutien.

Subordonné au comité commun (COCO), regroupant les chefs d'états-majors des cinq nations cadres (France, Allemagne, Espagne, Belgique et Luxembourg – la Pologne rejoignant au printemps 2016), il est notamment en mesure d'offrir des capacités de PC HRF à l'OTAN et de (F) HQ EUBG à l'UE.

Si son emploi opérationnel relève des responsabilités directes du chef d'état-major des armées, la contribution française au fonctionnement de l'Eurocorps est assurée par l'armée de Terre au titre de l'expertise terrestre de cet état-major. Concrètement, l'armée de Terre met en place les moyens organiques -personnel, budget, matériels- que doit honorer la France et s'assure de leur soutien.

Pour la réalisation des missions actées par le comité commun (exercices, prise d'alerte, déploiement opérationnel), l'armée de Terre assume la coordination du soutien et des renforcements nationaux au regard des engagements pris par la France.

2.9 Le Commandement territorial de niveau zonal

Missions

Compte tenu de l'implantation territoriale de l'armée de Terre et du nombre de formations sous sa responsabilité, le CEMAT s'appuie sur un échelon de commandement zonal, les commandants de zone Terre (COM ZT), pour l'exercice de ses prérogatives et responsabilités organiques. Le commandement de zone Terre est compétent dans les domaines listés, dans le code de la défense et pour les formations de l'armée de Terre stationnées dans le périmètre territorial fixé dans le code de la défense (art. R 12 12-1 à 12 12-4).

Organisation

Conformément à l'organisation territoriale de la Défense, les zones de défense sont placées sous l'autorité des OGZDS. Les OGZDS Paris, Est, Sud-Est et Ouest sont également COMZT. Pour la zone de défense Sud-Ouest, le COMZT est l'OGX adjoint de l'OGZDS.

Attributions

Le COM ZT est chargé des domaines suivants vis-à-vis des régiments et formations de l'armée de Terre dans sa zone :

- De la discipline générale et des affaires pénales militaires ;
- De la protection et de la défense des installations de l'armée de Terre et de la protection du secret incluant la prise d'habilitation à connaître des informations classifiées ;
- De l'expression des besoins en matière d'infrastructure et de stationnement des formations et organismes de l'armée de Terre ;
- De participer à l'élaboration et au suivi de l'exécution de la programmation des opérations d'infrastructure de l'armée de Terre ;
- De veiller à la mise en œuvre de la réglementation en matière d'environnement et de développement durable ;
- De veiller à la mise en œuvre des dispositions émanant de l'EMAT en matière de prévention et de maîtrise des risques ;
- De la mise en œuvre des actions de concertation, de la politique de condition du personnel de l'armée de Terre et des directives du CEMAT en matière d'environnement humain ;
- De la participation de l'armée de Terre à des activités ne relevant pas de ses missions spécifiques ;
- De la mise en œuvre des dispositifs de pilotage de l'armée de Terre ;
- De la mise en œuvre de la politique de rayonnement du CEMAT sur le périmètre de la zone Terre.

Par délégation du ministre, il exerce également des prérogatives ministérielles dans les domaines suivants :

- Urbanisme ;
- Environnement et développement durable ;
- Mouvements par voie routière ;
- Logement.

2.10 Autres entités centrales de l'armée de Terre

2.10.1 Entités sous l'autorité directe du CEMAT : IAT, SIRPAT

Le CEMAT est assisté par deux organismes qui lui sont directement rattachés :

- **Inspection de l'armée de Terre**

Structure pluridisciplinaire et permanente, l'inspection de l'armée de Terre (IAT) s'assure, au profit du chef d'état-major de l'armée de Terre qu'elle conseille, que les ordres, directives et orientations sont bien mis en œuvre par les formations et organismes de l'armée de Terre.

La mission de l'IAT comprend trois dimensions : le contrôle, le conseil et l'écoute-information. Son action s'étend à tous les niveaux hiérarchiques, en privilégiant toutefois les régiments qui constituent le cœur des forces.

Elle interagit régulièrement avec l'inspection des armées (IdA), dont le périmètre d'intervention couvre les opérations, les organismes interarmées et les bases de défense. L'IAT offre au CEMAT les capacités d'inspection et d'audit dont il a besoin pour l'exercice de ses responsabilités.

Le détail de ses missions, de son organisation, de son champ et de ses modes d'action est précisé dans la charte de fonctionnement de l'IAT du 28 novembre 2013.

- **Service d'information et de relations publiques de l'armée de Terre**

(cf. Décret N°98-641 portant création de la DICoD, définissant les attributions des différents services de communication au sein du ministère)

Le SIRPA Terre a pour mission de :

- faire adhérer la communauté du personnel civil et militaire de l'armée de Terre aux grandes orientations de son fonctionnement et préserver, soutenir si nécessaire, le moral des hommes et femmes qui y servent (communication interne) ;
- valoriser l'image de l'armée de terre auprès du grand public, en tant qu'institution et en tant qu'employeur (communication institutionnelle) ;
- faire partager, en interne comme en externe, les valeurs, les missions et les moyens que servent les hommes et les femmes au sein de l'armée de Terre ;
- faire comprendre à l'opinion publique les enjeux liés à la place et au rôle de l'armée de Terre dans l'environnement national et international.

Le conseiller communication du CEMAT est le chef du SIRPAT.

Il a pour rôle de:

- conseiller le CEMAT dans ses actions de communication institutionnelle, interne comme externe ;
- concevoir la politique et proposer la stratégie de communication au CEMAT pour l'armée de Terre, puis en piloter la mise en œuvre ;
- coordonner les actions de communication des différents commandements et organismes de l'armée de Terre en interne et, en externe, avec les autres organismes de communication de la Défense;
- piloter le domaine de spécialité communication de l'armée de Terre, en liaison avec la DRHAT.

Les publics du SIRPA Terre sont constitués par tous les acteurs concernés, de près ou de loin, par l'actualité de l'armée de Terre :

- les décideurs civils et militaires, français;
- l'opinion publique française ;
- l'armée de Terre et son environnement (familles, garnison) ;
- les organisations internationales (UE, OTAN, ONU, OSCE, etc.) et pays partenaires.

La fonction de communication, regroupe 4 domaines principaux :

- la communication médias ;
- la communication interne ;
- la communication relations publics ;
- la communication grand public.

2.10.2 Entités sous l'autorité directe du MGAT : CDEC, STAT, COMLE

Le MGAT est assisté dans son rôle par trois organismes qui lui sont directement rattachés :

- **Centre de doctrine et d'enseignement du commandement**

Missions

Le **Centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC)** regroupe les anciens centre de doctrine et d'emploi des forces (CDEF) et centre d'études stratégiques de l'armée de Terre (CESAT).

Le CDEC a pour finalité l'efficacité opérationnelle et l'animation de la pensée militaire. Il est le référent de la doctrine de l'armée de Terre et le garant de l'enseignement militaire supérieur, en liaison étroite avec la DRHAT, le commandement des forces terrestres et l'école du combat interarmes.

Il est en outre un vecteur majeur de la stratégie d'influence de l'armée de Terre et de son rayonnement.

Sous l'autorité du MGAT, le CDEC est chargé :

- De participer aux réflexions sur l'action future des forces terrestres et de la prospective générale intéressant l'armée de Terre, sous l'autorité de l'EMAT ;
- D'élaborer et de diffuser la doctrine d'emploi des forces terrestres dans leur environnement interarmées, interministériel et interallié, et de coordonner la fonction RETEX de l'armée de Terre sous l'autorité du SCOAT ;
- De dispenser l'enseignement militaire supérieur du second degré afin de préparer les futurs chefs militaires d'active et de réserve à l'exercice de hautes responsabilités de commandement, ou de postes de direction exigeant un niveau élevé de qualifications scientifiques ou techniques ;
- De piloter le niveau national du rayonnement de l'armée de Terre pour faire apprécier ses spécificités et faire valoir ses besoins.

Le CDEC est commandé par un général, conseiller doctrine du CEMAT et garant du rayonnement de l'armée de Terre, et secondé dans sa mission par un général adjoint. Il est organisé en trois divisions (doctrine, enseignement militaire supérieur, soutien), un pôle rayonnement et un pôle études et prospective rattachés directement au général directeur. Les travaux des trois divisions sont coordonnés par le chef d'état-major.

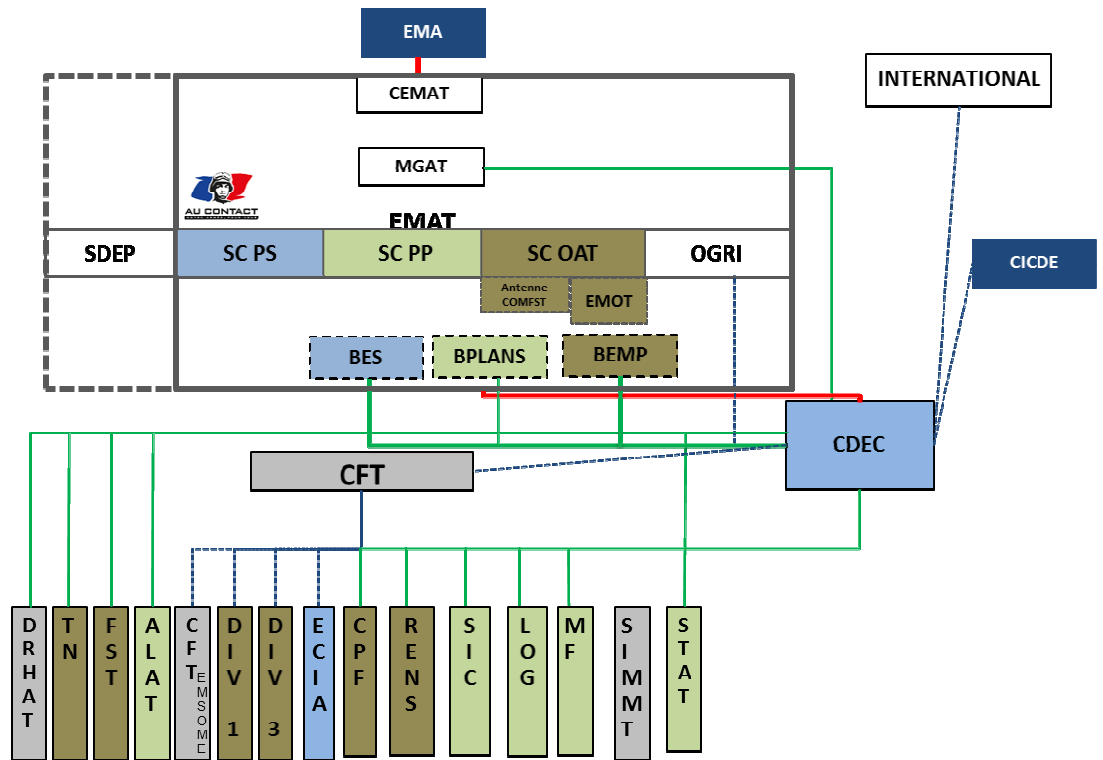
Le CDEC, également responsable de la fonction RETEX, assure la cohérence doctrinale Terre. A ce titre, le général directeur exerce une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des DEP et interagit, en liaison avec le CFT, avec l'ensemble des commandements et commandements (ALAT, TN, FST) de l'armée de Terre. Le CDEC assure en outre l'interface avec les niveaux interarmées et interministériel en matière de doctrine. Il coordonne par ailleurs son action avec l'officier général relations internationales de l'EMAT pour la mise en œuvre de son volet relations internationales. Il établit, à son niveau et en fonction du besoin, des relations avec le CICDE et la STAT.

Au titre de l'enseignement militaire supérieur, le CDEC coordonne son action avec le DRHAT, le COM FT (au titre de l'ECIA et du continuum EMS1-EMS2), la DRAT, la Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS) et l'Ecole de guerre (cohérence de l'EMS 2). Le COM CDEC représente le MGAT au titre de l'enseignement militaire supérieur, notamment vis-à-vis de la DEMS et de la comitologie associée.

Au titre du rayonnement, il assure des échanges réguliers avec le CEMAT, son cabinet, les membres du comité stratégique (COSTRAT), les commandants de zone Terre et l'ensemble des interlocuteurs de l'environnement économique et politique de l'armée de Terre.

Au titre de la prospective et de la stratégie, il participe aux travaux de réflexion animés par l'EMAT, notamment ceux qui visent à élaborer la stratégie de l'armée de Terre.

Interactions



Légende

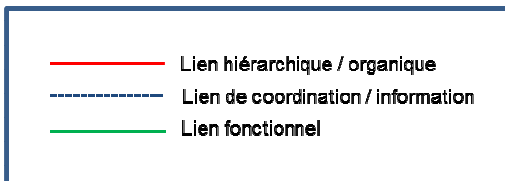


Illustration 34 : Interactions du CDEC

▪ Section technique de l'armée de Terre

La STAT est commandée par un général directeur, conseiller armement du CEMAT.

Elle assure, par délégation de l'état-major de l'armée de Terre (pilotage EMAT/SCPP/BPSA), conjointement avec les unités de management de la direction générale de l'armement (DGA), la conduite et le suivi des opérations d'armement dès le stade d'orientation et jusqu'au retrait du service des matériels et équipements. Son action première s'exerce donc en étroite collaboration avec la DGA et l'EMAT. S'appuyant sur son expertise technico-opérationnelle, la STAT veille à la mise à disposition des forces aéroterrestres de matériels et d'équipements satisfaisant les besoins opérationnels exprimés dans les conditions de coûts, de délais et de performances définies par l'EMA et EMAT. Pour vérifier l'adéquation des systèmes au besoin militaire, elle conduit les évaluations et les expérimentations technico-opérationnelles de tous les matériels et équipements relevant de sa compétence. Elle associe son action d'évaluation aux essais techniques de la DGA à travers les programmes communs d'essais et d'évaluation (PCEE) et éventuellement les essais industriels. Elle propose ensuite au CEMAT les décisions d'adoption et de mise en service opérationnel des matériels et équipements. Pour les besoins urgents de certains théâtres d'opérations et lorsque les conditions requises pour la mise en service opérationnel (MSO) ne sont pas remplies, elle peut être amenée à proposer au CEMAT des autorisations d'emploi provisoires.

Elle approuve la documentation de mise en œuvre des matériels et équipements de l'armée de Terre dont le soutien relève de la SIMMT.

Elle est également impliquée dans le processus d'acquisition de matériels et d'équipements par la SIMMT, le SCA ou le SEA en leur apportant son expertise technico-opérationnelle.

En amont, elle est associée à la préparation des opérations d'armement de l'armée de Terre, mais aussi interarmées.

La STAT fournit en outre l'expertise simulation de l'armée de Terre. Elle conduit des projets de simulation réalisés par maîtrise d'œuvre industrielle. En outre, elle développe et soutient les projets réalisés par sa maîtrise d'œuvre interne. Elle appuie les forces dans le développement de la numérisation de l'espace de bataille.

La STAT assure également l'assistance directe aux forces projetées en accompagnant sur les théâtres le déploiement de nouvelles capacités ou en intervenant à la demande des forces engagées en opérations. Elle participe en outre aux différents groupes de planification des opérations menés par le CFT.

En liaison avec le CDEC ou les écoles d'armes, elle participe au recueil du RETEX et apporte son expertise dans le domaine de la doctrine.

Enfin, la STAT participe aux travaux de veille technologique, d'évaluation de systèmes sur étagère et de soutien à l'exportation de matériels.

- **Commandement de la Légion Etrangère**

Le commandant de la légion étrangère (COMLE) est le conseiller technique du CEMAT pour tout ce qui concerne l'ensemble de la Légion étrangère. Ses prérogatives sont définies dans l'instruction ministérielle n° 950 du 17 novembre 2014.

Ces prérogatives s'appliquent aux domaines suivants :

- Le recrutement, la sélection et l'incorporation des volontaires désirant servir à titre étranger ;;
- La réalisation des effectifs des formations de la légion étrangère ;
- L'administration de tous les militaires servant à titre étranger ;;
- La formation et l'instruction ;
- La protection et la sécurité du personnel servant à titre étranger ;
- Le moral, le patrimoine et les traditions ;
- L'action sociale et la solidarité.

En matière d'actions à l'international, l'OGRI en tant que chef de chaîne pourra associer le COMLE à son action et lui déléguer des responsabilités.

Les militaires servant à titre étranger ne sont pas membres de droit du CFMT. Ils disposent, afin de mettre en avant leur spécificité, d'une structure de concertation, nommée conseil de la légion étrangère (CLE). Ce conseil se réunit une fois par an, sous la présidence du CEMAT. Les présidents de catégorie des différents régiments y sont représentés.

3 Gouvernance de l'armée de Terre

Les transformations successives des armées ont conduit l'armée de Terre à adapter son mode de gouvernance. La mise en œuvre du modèle « Au Contact » renforce le rôle central de l'EMAT, valide la pertinence du dispositif existant et vise l'optimisation des ressources par la mise en place d'un nouvel outil de contrôle de gestion.

Cette gouvernance se décline selon la nature de l'interlocuteur en :

- une relation de commandement avec un organisme de l'armée de Terre ;
- une relation bilatérale avec une direction ou un service ministériel ou interarmées..

3.1 Le commandement

Le commandement s'exerce désormais selon deux dimensions complémentaires, une logique organique, porteuse des capacités opérationnelles que l'armée de Terre doit produire, et une logique fonctionnelle, porteuse de la cohérence transverse de l'armée de Terre.

Le commandement s'exerce du haut vers le bas via les trois grands commandeurs (COM FT, DRH-AT et DC SIMMT) et le MGAT pour les commandements de niveau divisionnaire qui lui sont directement subordonnés.

Il s'appuie sur un dispositif de pilotage qui s'articule, selon un cycle annuel, autour du triptyque : ordres, compte-rendu et appréciation de l'atteinte des objectifs. Le dialogue de commandement constitue l'étape de l'évaluation finale.

Ce dialogue de commandement, alimenté du bas vers le haut, permet de mesurer le degré d'atteinte des objectifs fixés, la performance du dispositif mis en place et d'argumenter la démarche de conquête de ressources conduite par l'EMAT dans son environnement interarmées et ministériel.

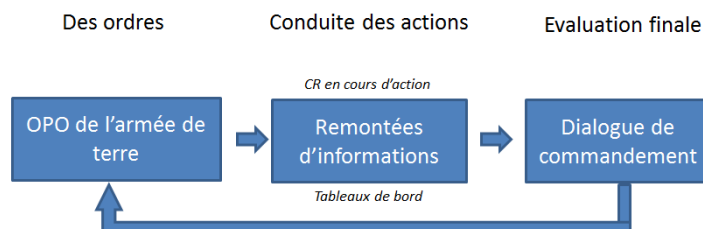


Illustration 35 : Cycle du commandement.

Un ordre annuel

En fin d'année N-1, un ordre annuel, s'appuyant sur l'ensemble des documents produits par l'EMAT, est rédigé sous forme d'ordre d'opération pour l'année N. Il fixe des objectifs chiffrés à l'ensemble des commandements de l'armée de Terre, sous couvert de leurs grands commandeurs.

Des remontées d'information

Dans le cadre de la synthèse nécessaire aux différents échelons de commandement, des données sont destinées à alimenter les différents tableaux de bord d'autorités (CEMAT, CEMA, MINDEF). Les modalités, la nature et la fréquence des remontées d'information sont précisées dans l'ordre annuel : échéance infra-annuelle et/ou en fin de cycle à l'occasion du dialogue de commandement.

Un dialogue de commandement

Le cycle annuel se conclut par un dialogue de commandement destiné à apprécier l'atteinte des objectifs fixés, à évoquer les sujets majeurs et à ajuster les ordres de l'année suivante. Il est préparé par l'envoi, pour le début de l'année N+1, d'un rapport annuel d'activité, structuré en cohérence avec l'OPO de l'année N.

Le dialogue de commandement s'articule en deux phases :

- Une réunion d'état-major qui vise à :
 - dresser un bilan de l'année N ;
 - évoquer des sujets d'intérêt, conjoncturels ou non pris en compte dans l'ordre annuel ;
 - exprimer à l'EMAT toute demande jugée utile.

Cette réunion s'appuie sur les éléments issus du dispositif de contrôle de gestion.

- Un tête-à-tête élargi, présidé par le CEMAT et/ou le MGAT, qui commence en présence du sous-chef référent et du chef de bureau idoine de l'EMAT, ainsi que, pour le commandement considéré, de son commandeur et de son chef d'état-major, selon un ordre du jour arrêté à l'occasion de la réunion d'état-major, puis qui se termine par un tête-à-tête restreint du commandeur avec le CEMAT et/ou le MGAT.

En 2016, s'agissant du bilan de l'activité 2015, ce dialogue s'appliquera au CFT, à la DRHAT, à la SIMMT, au COM ALAT, au SMITer, au COMLE, au CDEF, à la STAT, à la DRAT et au CESAT.

En 2017, le dispositif fera l'objet d'une note particulière de l'EMAT, incluant la description du contrôle de gestion rénové.

3.2 Le dialogue bilatéral

La relation bilatérale que l'armée de Terre entretient avec chaque direction ou service interarmées comprend :

Des contrats de service

S'appuyant sur l'ensemble des documents produits par l'EMA, les contrats de services avec les directions et services interarmées fixent des objectifs chiffrés et les modalités de remontée d'information. Ils peuvent être signés sans notion de limitation de validité, mais sont révisables annuellement.

Des remontées d'information.

Les données relatives à la qualité du service rendu sont remontées trimestriellement par l'ensemble des unités de l'armée de terre par le dispositif de la QSR. Parallèlement, des indicateurs alimentés par les directions, les services ou le CICOs permettent d'apprécier le service fourni.

Un dialogue bilatéral

Le cycle annuel se conclut par un dialogue bilatéral destiné à apprécier le degré de satisfaction du besoin et l'atteinte des objectifs fixés. Il permet aussi de traiter les sujets de niveau politique ou de préciser les visions stratégiques, d'aborder les sujets majeurs qui concernent le service considéré, ainsi que les problématiques qui nécessitent des travaux communs.

Le dialogue bilatéral s'articule en deux phases :

- Une réunion d'état-major entre le sous-chef référent de l'EMAT et le directeur adjoint du service ou le représentant désigné, pour :
 - évoquer les sujets d'intérêt ;
 - dresser un bilan de l'année écoulée ;
- Un tête à tête élargi entre le MGAT et le directeur du service considéré, en présence du sous-chef référent et de son homologue.

Une synthèse des points majeurs qui ressortent de ces dialogues de commandement pourra être faite à l'occasion d'un comité des ressources.

3.3 Le contrôle de gestion rénové

En appui du dispositif de commandement (élaboration des ordres, mesures des résultats et évaluation finale), un contrôle de gestion rénové sera expérimenté et mis en œuvre, progressivement, selon des modalités en cours d'élaboration.

Objectifs

Le contrôle de gestion vise à établir une cohérence entre les activités et les ressources. Il doit permettre de garantir la performance de l'armée de Terre par :

- une programmation parfaitement couplée à l'allocation de la ressource nécessaire ;
- un dispositif de suivi fiable et réactif ;
- une capacité d'analyse renforcée.

Les buts poursuivis sont de quatre ordres :

- Alimenter le dialogue de commandement ;
- Analyser et expliquer la performance et la consommation de ressources ;
- Gérer de façon responsable le couple « activité-ressources » à travers un suivi de l'activité fiable et le justifier ;
- Appuyer les besoins présentés en programmation militaire.

Expérimentation – déploiement.

Il sera expérimenté progressivement sur le commandement de l'ALAT jusqu'à l'été 2016, puis, à partir de la rentrée 2016, sur trois commandements de niveau divisionnaire, deux du CFT et le COM FST. Les résultats de ces expérimentations permettront d'affiner le dispositif final avant son déploiement ultérieur.

Cycle du contrôle de gestion

En adéquation avec le dispositif de commandement, il s'appuiera sur un cycle, en cours d'élaboration, qui :

- devra être en cohérence avec la VAR (programmation), le PAP (gestion) et les analyses et retours d'expériences du RAP. Il est diffusé à la fin du cycle de VAR.
- permettra d'exprimer, auprès des pourvoyeurs extérieurs, des besoins adossés à des objectifs de performance et à une planification pluriannuelle, afin de leur permettre de justifier leurs propres besoins financiers. Ce dialogue de gestion avec les pourvoyeurs extérieurs aura lieu dans le cadre de deux comités des ressources : l'un en novembre (en amont de l'exercice annuel de VAR) de l'année A-1 pour exprimer les besoins de l'armée de Terre pour les années à venir, l'autre en mai (en aval de l'exercice annuel de VAR) de l'année A, où les pourvoyeurs sont alors en mesure d'annoncer les allocations pour les années A+1 à A+2.
- pourrait s'articuler, pour les commandements concernés, autour de plans d'action pluriannuels, d'ordre et de compte rendus

3.4 La maîtrise des activités

Ce dispositif de gouvernance est complété par les processus visant à maîtriser les risques pesant sur les activités de l'armée de Terre. L'analyse des risques, le contrôle interne et l'audit interne sont ainsi déployés à l'ensemble de l'armée de Terre, selon une organisation qui sera adaptée autant que nécessaire au modèle « Au Contact ». Les activités formation et maintenance terrestre bénéficient d'un dispositif qualité éprouvé, quant aux activités aéronautiques, elles sont encadrées par la maîtrise des risques aéronautiques et la navigabilité.

3.5 Chancellerie

3.5.1 Notation et avancement

Les circuits notation et avancement sont modifiés et entrent en application pour l'exercice 2016-2017.

Généralités sur l'organisation des circuits

- Les règles d'organisation des circuits de notation et de fusionnement des officiers et sous-officiers AdT servant dans et hors de l'armée de Terre sont précisées par instruction (11004/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 5

mai 2009 modifiée). Cette instruction est en cours de modification afin d'intégrer les adaptations précisées ci-dessous.

- Chaque adaptation des principes généraux reste soumise à la validation de la DRHAT qui accrédite dans une circulaire guide annuelle les autorités habilitées.
- Les circuits classés par chaînes fonctionnelles, dispositions particulières incluses, restent soumis à la validation annuelle de la DRHAT. Pour la première année de mise en œuvre des nouveaux circuits (période 2016-2017), les autorités habilitées seront accréditées par la circulaire relative aux circuits de notation et de fusionnement 2016-2017 (parution en février 2017).
- Les circuits respectent le principe de subordination hiérarchique dans le cadre de la chaîne de commandement.
- L'exécution des travaux de notation et d'avancement (attribution IRIS et fusionnement) fait intervenir deux niveaux de responsabilité distincts.
- L'usage du FNIO demeure strictement limité à l'application des règles actuellement en vigueur, précisées par instruction.

Les adaptations «Au Contact»

Chaînes de chancellerie

Les adaptations ne concernent pas les chaînes interarmées et les OVIA.

L'organisation de l'armée de Terre «Au Contact», constituée de 13 commandements organiques aux structures hiérarchiques différentes, implique la mise en œuvre des 20 chaînes chancellerie suivantes :

- **TDC MGAT** : COMTN, COMFST, COMALAT et une chaîne chancellerie ADJMGAT regroupant l'EMAT, le CRR-E, le COMLE, la STAT et le CDEC.
- **TDC COMFT** : CEM/CFT, COMCRR-Fr, COMDIV1, COMDIV3, COMECIA et COMCPF, COMEMSOME, COMRENS, COMSIC, COMLOG, COMMF.
- **TDC DRHAT**: GACE, CSPP.
- **TDC DC SIMMT** : DA SIMMT, DIR SMITer.
- **TDC GIAT**

Circuits de notation et de fusionnement

Les deux niveaux distincts sont répartis entre quatre niveaux hiérarchiques :

- Le niveau hiérarchique initial est détenu par le commandant de la formation (chef de corps ou autorité de niveau équivalent) ;
- Le niveau hiérarchique intermédiaire est dévolu à une autorité dite de proximité appelée autorité immédiatement supérieure (AIS) ;
- Le niveau hiérarchique supérieur est attribué au commandant de niveau divisionnaire ou niveau équivalent (TDC commandement) ;
- Le niveau hiérarchique final est assuré par une tête de chaîne fonctionnelle (TDC) (MGAT, DRHAT, COMFT, DCSIMMT, IAT).

Les circuits génériques sont les suivants :

	NOTATION.		AVANCEMENT.	
	N1 (1)	N2 (2)	PREFUS (3)	FUS (4)
COL et TC/TR/PN (6)	AIS	TDC Commandement	TDC Commandement	TDC
CDT/LCL	TC/PN (5)	AIS	AIS	TDC Commandement
SLT/LTN/CNE	TC/PN	AIS	TC/PN	AIS
S-O	CDU	CDC	TC/PN	AIS

(1) Notateur au premier degré.

(2) Notateur au second degré.

(3) Pré-fusionneur.

(4) Fusionneur

(5) Officier en temps de commandement ou premier notateur des officiers.

(6) Officier en temps de commandement ou temps de responsabilité ou premier notateur des officiers.

Remarque : En cas d'absence de niveau hiérarchique intermédiaire distinct de la TDC commandement (COM FST et CCPF), les attributions de préfusionnement des CDT et LCL sont confiées aux commandants de formation.

Soutien commun des écoles regroupées

Pour les EMD, EMB et EMS, le catalogue OGX désigne l'autorité ayant le commandement des écoles regroupées de la manière suivante :

- EMD : COM EI ;
- EMB : COM ECOMAT ;
- EMS : COM EEM pour 2016 ; (à compter de 2017 COM EMS devient le COM ECIA).

3.5.2 Discipline

Les autorités militaires de troisième niveau (AM3) sont précisées par arrêté du ministre de la Défense. Les autorités militaires de premier (AM1) et deuxième niveau (AM2) le sont par arrêté du chef d'état-major de l'armée de Terre.

Quatre niveaux hiérarchiques sont susceptibles d'être impliqués dans la chaîne de décision traitant des affaires disciplinaires et des récompenses :

Militaires du rang :

- L'autorité militaire de 1^{er} niveau (AM1) est le commandant de la formation (chef de corps ou autorité de niveau équivalent) ;
- L'autorité militaire de deuxième niveau (AM2) est l'autorité immédiatement supérieure (AIS), le commandant de brigade dans le cas général ;
- L'autorité militaire de troisième niveau (AM3) est le général commandant l'état-major de zone de défense (EMZD) pour les militaires du rang de l'armée de Terre affectés dans les formations stationnées dans les limites territoriales de la zone, exception faite:
 - du général commandant de la Légion étrangère (COMLE), AM3 pour les MDR servant à titre étranger ;
 - du général commandant de la brigade des sapeurs-pompiers (COMBSPP), AM3 pour les MDR servant à la BSPP ;
 - du général commandant du service militaire adapté (COMSMA), AM3 pour les MDR ayant souscrit un contrat au sein du SMA ;
- Le niveau hiérarchique final est assuré au nom du ministre de la Défense par le CEMAT, qui en général délègue ses pouvoirs à son chef de cabinet.

Sous-officiers et officiers :

- L'autorité militaire de 1er niveau (AM1) reste le commandant de la formation (chef de corps ou autorité de niveau équivalent) ;
- L'autorité militaire de deuxième niveau (AM2) reste l'autorité immédiatement supérieure (AIS), le commandant de brigade dans le cas général ;
- Il n'existe pas d'autorité militaire de troisième niveau (AM3) ;
- Le niveau hiérarchique final est assuré au nom du ministre de la Défense par le CEMAT, qui en général délègue ses pouvoirs à son chef de cabinet.

3.5.3 Récompenses pour services exceptionnels

Les textes déterminant les autorités habilitées à décerner les récompenses pour services exceptionnels sont les suivants :

- arrêté du 23 juin 2014 déterminant les autorités habilitées à décerner les différentes récompenses pour services exceptionnels ainsi que les modalités de leur attribution ;
- arrêté du 18 septembre modifiant l'arrêté du 23 juin 2014 précédemment cité ;
- arrêté du 23 janvier 2015 fixant, au sein de l'armée de terre, les autorités habilitées à attribuer des récompenses aux militaires pour services exceptionnels.

Six niveaux hiérarchiques sont impliqués dans la chaîne de décision traitant des affaires de récompenses pour services exceptionnels :

- le premier est celui de l'AM1, tel que décrit au paragraphe 3.5.2, qui correspond notamment aux chefs de corps ;
- le second est celui de l'AM2, tel que décrit au paragraphe 3.5.2, qui correspond aux officiers généraux commandants de brigade, à l'officier général adjoint au DRHAT commandant les écoles et les lycées de la défense relevant de l'armée de terre, aux officiers généraux adjoints commandant une école de l'armée de terre, à l'officier général commandant le SMA, à l'officier général commandant la Légion étrangère et à l'officier général commandant la BSPP ;
- le troisième correspond aux officiers généraux de zone de défense et de sécurité, aux officiers généraux commandants des niveaux divisionnaires de l'armée de terre et aux officiers généraux commandants de division.

Les trois niveaux supérieurs correspondent respectivement au chef d'état-major de l'armée de Terre, au chef d'état-major des armées et au ministre de la Défense.

4 Annexes

4.1 Cartographie des processus

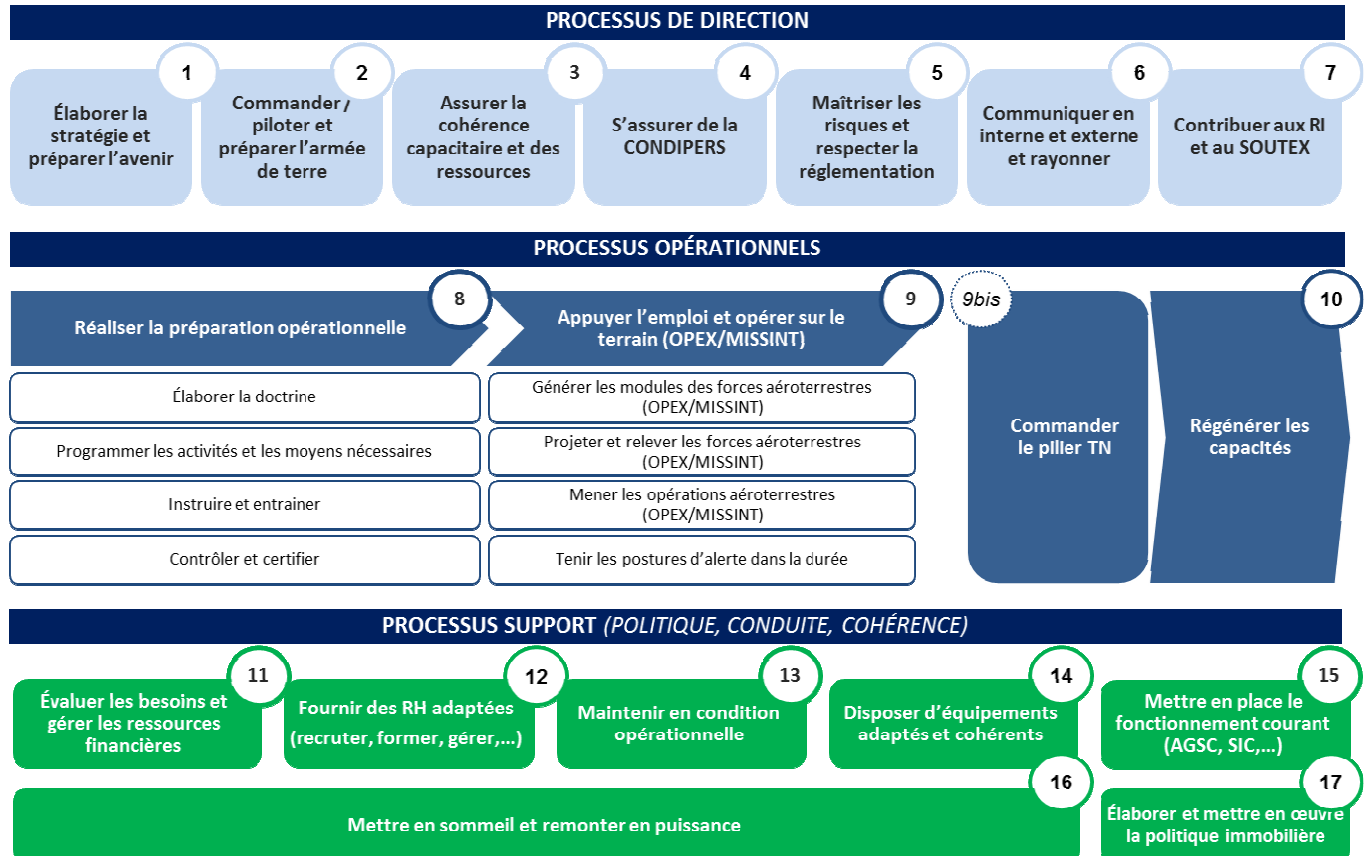


Illustration 36 : Cartographie des processus de l'armée de Terre

4.2 Définition des processus

Processus 1 « Elaborer la stratégie et préparer l'avenir » :

Ensemble des activités (veille géopolitique, doctrine, benchmarks, études...) réalisées par l'armée de Terre contribuant à la stratégie et à la préparation de l'avenir (dimensions prospective et capacitaire) alimentées et alimentant la prospective stratégique des armées (EMA, DGRIS, DGA), ou civile (think-tanks...), dans le cadre donné par le LBDSN et la LPM. Par le biais de ce processus, l'Armée de Terre contribue au niveau IA à l'élaboration de la stratégie des armées.

Ce processus oriente l'action, le dimensionnement et l'organisation de l'Armée de Terre au profit des THA de l'Armée de Terre de manière pluriannuelle.

Le processus est porté par l'EMAT en relation avec l'EMA, le SGA et la DGA, les armées alliées....

Processus 2 « Commander, piloter et préparer l'armée de Terre » :

S'appuyant sur les ordres et directives émanant des échelons ministériels et de l'EMA, le pilotage est destiné à préparer, à transmettre et à suivre les ordres et directives du chef d'état-major de l'armée de Terre. Il vise à aider à la prise de décision tant dans sa phase de conception que de conduite. Il s'appuie dans sa phase de conception sur une appréciation de situation qui découle pour partie des résultats des dialogues de commandement, des objectifs assignés et des ressources disponibles (financières, humaines et processus). En conduite, il s'appuie sur

des bilans prospectifs (tableaux de bord), des dialogues de commandement et toutes autres remontées d'information susceptibles d'éclairer l'atteinte des objectifs. Il est décliné à chaque niveau selon les objectifs et ressources propres à chacun des niveaux. L'atteinte des objectifs est sécurisée par un dispositif de contrôle interne. Enfin, le soutien apporté à la performance de l'armée de Terre par les services interarmées et ministériel est apprécié au travers de la QSR (Qualité des Services Rendus), afin de pouvoir comparer le niveau des ressources et la satisfaction globale.

Le processus est initié par l'EMAT et décliné par l'ensemble des niveaux de commandement de l'Armée de Terre.

Processus 3 « Assurer la cohérence des capacités et des ressources » :

Ensemble des activités de programmation, de pilotage, d'organisation, de dialogue et de contrôle permettant d'anticiper l'adéquation entre le contrat opérationnel, les besoins capacitaires et ressources financières, sur l'ensemble du périmètre d'intérêt Terre, quel que soit le gestionnaire de la ressource concernée.

Sur le volet capacitaire, il s'agit plus spécifiquement d'assurer la cohérence de l'ensemble du modèle Terre au sein de l'interarmées.

Processus 4 « S'assurer de la Condipers » :

Ensemble des activités recouvrant la responsabilité du CEMAT en matière de condition du personnel. Le processus permet de décliner les directives ministérielles (DRHMD, DMPA, SDAS...) au sein de l'armée de Terre, d'élaborer et de conduire les actions en lien avec le soutien du moral au sein de l'Armée de Terre, et de définir et mettre en œuvre les indicateurs de mesure du moral. Il est orienté au niveau de l'EMAT dont les directives sont appliquées par l'ensemble des formations administratives de l'armée de Terre.

Processus 5 « Maîtriser les risques et respecter la réglementation » :

Ensemble des activités concourant à la protection des installations militaires, des personnes et du secret. Ce processus intègre également la prévention et la maîtrise des risques (sécurité juridique, santé et sécurité au travail, prévention et sécurité routière, protection de l'environnement, protection contre l'incendie, habilitation...). Les éléments de politique dans ces domaines sont définis par l'EMAT, qui se fonde sur des textes (décrets, arrêtés, directives, etc.) de portée ministérielle ou interministérielle. La politique est déclinée dans l'ensemble des formations administratives de l'armée de Terre, et son suivi est réalisé au niveau de l'EMAT.

Processus 6 « Communiquer en interne et externe et rayonner » :

Le processus recouvre deux domaines :

- La communication interne et externe, portées par le SIRPAT. Elles regroupent l'ensemble des actions de communication institutionnelle de l'Armée de Terre définies en lien avec la DICOD (définition des actions, conception des messages, production des supports, diffusion interne et externe).
- Le rayonnement consiste, pour la communauté de l'armée de Terre, servant dans ou hors de l'armée de Terre, munis de messages et d'éléments de compréhension adaptés, cohérents et en ligne avec une politique générale d'influence, à se tourner vers des publics ciblés (influenceurs, relais ou décideurs) afin de les éclairer sur les enjeux, les atouts et les besoins de l'armée de Terre.

Processus 7 « Contribuer aux relations internationales et au SOUTEX » :

Ensemble des activités contribuant au niveau de l'Armée de Terre au processus ministériel des relations internationales et de soutien aux exportations, porté par la DGA et la DGRIS. Ces activités comportent la veille géopolitique, la définition des actions de coopération de l'Armée de Terre permettant, entre autres, le maintien de l'interopérabilité avec les forces alliées, et la contribution de l'Armée de Terre au soutien aux exportations de matériel de guerre.

Processus 8 « Réaliser la préparation opérationnelle des forces » :

Ensemble des activités (actions en matière de doctrine et de préparation opérationnelle) contribuant à mettre à la disposition du CEMA, dans le cadre du contrat opérationnel, des capacités pleinement opérationnelles (cf. DORESE).

Processus 9 « Appuyer l'emploi et opérer sur le terrain » :

Ensemble des activités permettant de projeter et relever des forces terrestres sur le TN, OME ou en OPEX, depuis la planification de l'engagement des capacités de l'armée de Terre (OPEX, OME, OPINT), l'adaptation des dispositifs opérationnels, la mise sur pied et le préacheminement, la contribution à la conduite du soutien jusqu'à la relève. L'emploi des forces relève du CEMA et la conduite des opérations du CPCO.

Processus 9bis « Commandement Terre pour le TN » :

Ensemble des activités de planification, de réquisition, de mise à disposition et de commandement des forces terrestres dans le cadre d'engagements sur le territoire national. Ce processus fait intervenir la chaîne de commandement Terre sur le territoire national (zones terre), l'EMA (chaîne OTIAD) et le ministère de l'intérieur (préfets).

Le processus 10 « Régénérer les capacités » n'est pas décrit car il constitue la répétition des processus 8 et 9.

Processus 11 « Evaluer les besoins et gérer les ressources financières » :

Ensemble des activités portées par l'EMAT participant à la programmation et à la gestion budgétaires du BOP Terre sur un cycle annuel (ventilation des crédits entre les UO, élaboration des PAP et RAP, participation à la VAR). Ce processus est alimenté par les travaux budgétaires ministériels (SGA/DAF).

Processus 12 « Fournir des RH adaptées » :

Sous l'autorité fonctionnelle renforcée de la DRHMD, la DRHAT élabore la politique générale des ressources humaines de l'armée de Terre, assure la gouvernance des systèmes d'information RH et de la masse salariale du personnel Terre. Elle coordonne l'ensemble des actions de recrutement du personnel militaire de l'armée de Terre. Elle est en charge de la formation du personnel militaire, domaine dans lequel ses directives sont mises en œuvre dans les écoles de formation initiale et les lycées militaires de la Défense placés sous son autorité fonctionnelle et dans les centres de formation spécialisés et les écoles d'armes sur lesquels elle exerce une autorité fonctionnelle. Elle assure la gestion et l'administration du personnel militaire de l'armée de Terre, quel que soit son lieu d'affectation, ainsi que des compétences et des parcours qui lui sont associés.

Processus 13 « Maintenir en condition opérationnelle » :

Le processus 13 couvre l'ensemble des activités participant au maintien en condition opérationnelle (MCO) des matériels de l'armée de Terre, que ce soit du matériel terrestre (MCO-T) aéronautique (MCO-A) ou naval (MCO-N), depuis la définition de la politique de MCO de l'armée de Terre à sa mise en œuvre (opérations de maintenance, contractualisation industrielle, acquisition, *supply chain* et logistique), que ce soit en métropole, Outre-Mer, à l'étranger ou en OPEX.

Processus 14 « Se doter d'équipements adaptés » :

Ensemble des activités participant à la dotation de l'Armée de Terre en équipements, notamment par le biais des programmes d'armements ou d'autres opérations d'acquisition, depuis l'expression de besoin jusqu'à la fin de vie du matériel. Ce processus est l'objet d'un travail collaboratif et itératif entre la DGA, l'EMA et l'EMAT. La STAT, la SIMMT, le CDEC, le CFT, le COM MF et le COM FST sont contributeurs.

Processus 15 « Mettre en place le fonctionnement courant AGSC, DIRISI » :

- Ensemble des activités portées par l'Armée de Terre et contribuant au fonctionnement courant de l'Armée de Terre, notamment en garnison :
 - Participation à l'élaboration de la politique de soutien.
 - Expression et priorisation des besoins.
 - Coordination avec les services.
 - Contrôle des prestations fournies dans le cadre des contrats de service et évaluation de la qualité du service rendu.
- Ces activités dépendent des processus mis en œuvre par les directions et services interarmées de soutien pour le fonctionnement courant :
 - AGSC (SCA).

- SIC (DIRISI).
- Soutien pétrolier ALAT (SEA).
- Munitions (SIMu).
- Santé (SSA).

Processus 16 « Mettre en sommeil et remonter en puissance » :

Ensemble des activités contribuant à la mise en sommeil et à la remontée en puissance de capacités de l'armée de Terre : identification des capacités, stockage, gestion RH et entretien des équipements, décision et exécution de la remontée en puissance (REO associé etc.).

Processus 17 « Elaborer et mettre en œuvre la politique immobilière de l'armée de Terre » :

Ensemble des activités portées par l'Armée de Terre contribuant :

- Au stationnement des unités et formations de l'armée de Terre (pilotage du déploiement et des implantations de l'Armée de Terre sur le territoire national).
- A la définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique de l'Armée de Terre en matière de stationnement.
- A la préservation des intérêts de l'Armée de Terre en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

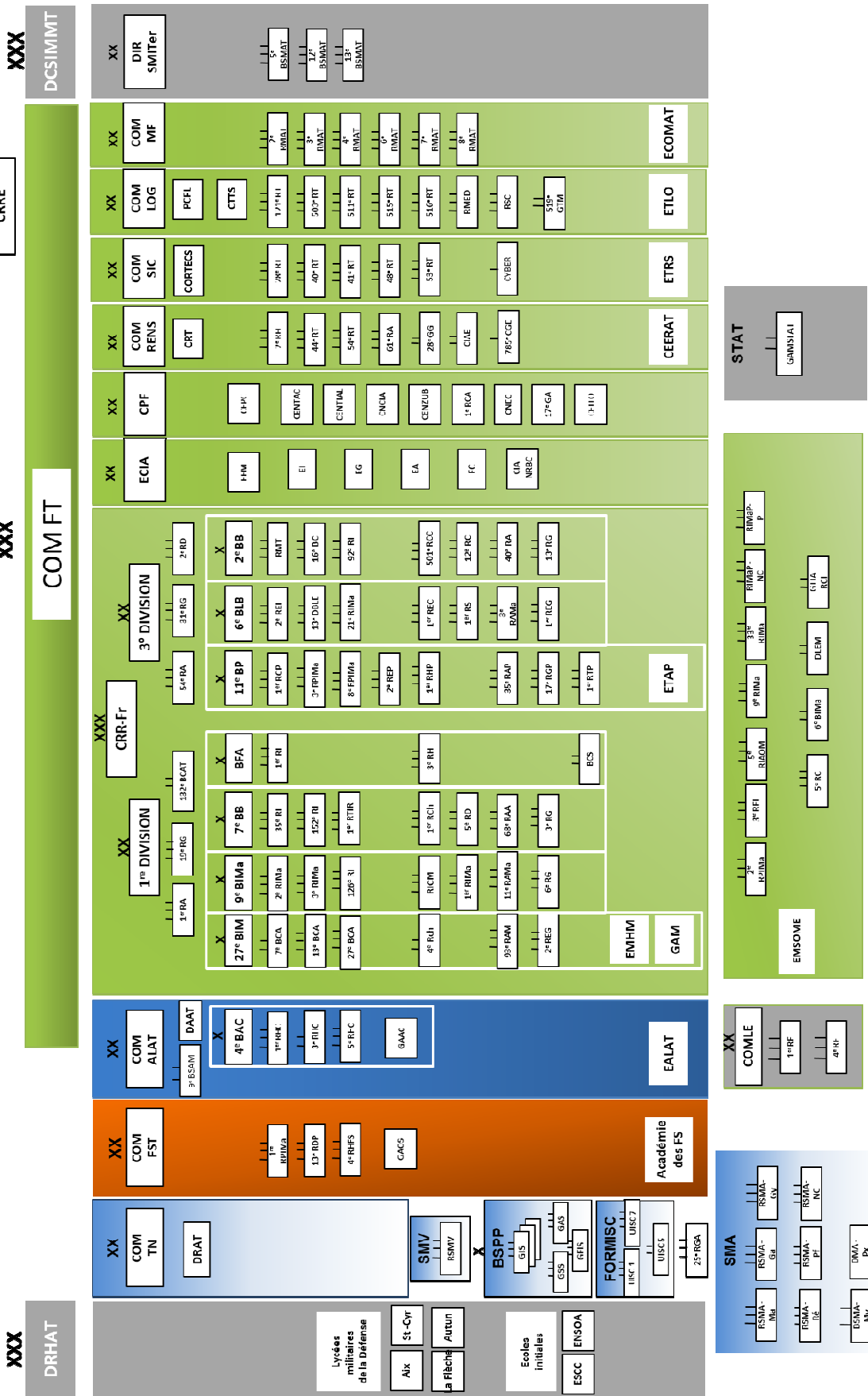
Ensemble des activités portées par l'Armée de Terre dans le domaine de l'infrastructure :

- Expression du besoin en infrastructure technico-opérationnelle (TO), programmation financière de ce besoin et suivi de son Maintien en Condition (MC) et de sa Maintenance lourde (ML).
- Suivi de la qualité de l'infrastructure non-Technico-opérationnelle (NTO) et de sa cohérence avec les besoins de l'Armée de Terre.

Ensemble des activités de définition, de mise en œuvre et de suivi de la politique de l'Armée de Terre en matière d'environnement

- Favoriser le développement de projets s'inscrivant dans la politique de développement durable du ministère de la Défense et permettant d'améliorer les conditions de vie et de travail de l'Armée de Terre.
- Préserver les capacités d'entraînement de l'Armée de Terre en intégrant les enjeux de la préservation de la biodiversité dans les conditions d'exploitation des camps et des terrains d'exercice.

4.3 Les formations de l'armée de Terre en 2016



4.4 Table des illustrations

Illustration 1 : Les commandements de niveau divisionnaire et les fonctions du modèle	5
Illustration 2 : Armée de Terre « Au Contact » 2016-2017	7
Illustration 3 : Insertion de l'EMAT dans son environnement	8
Illustration 4 : l'organisation du niveau divisionnaire	14
Illustration 5 : Interactions de la fonction RH	16
Illustration 6 : Interactions de la RH formation	18
Illustration 7 : Organisation du MCO-T	21
Illustration 8 : Interactions du MCO-T	22
Illustration 9 : Attributions du SMITer	24
Illustration 10 : Interactions de la fonction équipements – matériels terrestres	26
Illustration 11 : Interactions de la fonction équipements – matériels aéroterrestres	26
Illustration 12 : Interactions de la fonction soutien courant - AGSC	27
Illustration 13 : Attributions du CFT	31
Illustration 14 : Attributions des DIV interarmes Scorpion	34
Illustration 15 : Attributions du COM RENS	37
Illustration 16 : Insertion du COM RENS dans son environnement	39
Illustration 17 : Attributions du COM SIC	41
Illustration 18 : Interactions du COM SIC	43
Illustration 19 : Interactions du COM SIC – Fonction cybersécurité	44
Illustration 20 : Interactions du COM SIC – fonction informatique générale	44
Illustration 21 : Attributions du COM LOG des forces	47
Illustration 22 : Interactions du COM LOG des forces – Tête de chaîne LOG OPS	48
Illustration 23 : Interactions du COM LOG des forces – SDC	49
Illustration 24 : Attributions du COM MF	51
Illustration 25 : Attributions de l'ECIA	54
Illustration 26 : Attributions du CCPF	56
Illustration 27 : Interactions de l'EMSOME	58
Illustration 28 : Attributions du COM TN	60
Illustration 29 : Interactions du COM TN	61
Illustration 30 : Attributions du COM FST	63
Illustration 31 : Interactions du COM FST	64
Illustration 32 : Attributions du COM ALAT	68
Illustration 33 : Interactions du COM ALAT	70
Illustration 34 : Interactions du CDEC	74
Illustration 35 : Cycle du commandement.	76
Illustration 36 : Cartographie des processus de l'armée de Terre	82

4.5 Glossaire

AGSC	administration générale et soutien commun
AIS	autorité immédiatement supérieure
ALAT	aviation légère de l'armée de Terre
AMAIN	adjoint maintenance
BAC	brigade d'aérocombat
BAJ	bureau des affaires juridiques
BCB	bureau de coopération bilatérale
BEAD-A	bureau enquêtes accidents défense aéronautique
BEMP	bureau emploi
BFA	brigade franco-allemande
BGPS	bureau gouvernance pilotage synthèse
BIA	brigade interarmes
BMCO	bureau maintien en condition opérationnelle
BOP-T	budget opérationnel de programme Terre
BORG	bureau organisation
BPFB	bureau programmation finances budget
BPLANS	bureau plans
BPSA	bureau programmes et systèmes d'armes
BPSIC	bureau programmes et systèmes de communication et d'information
BSAM	bataillon de soutien aéromobile
BSI	bureau stationnement infrastructure
BSL	bureau soutien - logistique
BSPP	brigade des sapeurs-pompiers de Paris
BTAC	brigade de transmissions et d'appui au commandement
BTSD	bureau Terre sécurité défense
C2	capacités de commandement
C2O	conduite organique des opérations
CAF	catalogue des actions de formation
CCAB	chef de cabinet
CCPF	commandement des centres de préparation des forces
CCTFS	compagnie de commandement et de transmissions des forces spéciales
CDA	charte du commandement des armées
CDEC	centre de doctrine et d'enseignement du commandement
CDEF	centre de doctrine et d'emploi des forces
CRRE	corps de réaction rapide européen
CEERAT	Centre d'enseignement et d'entraînement du renseignement de l'armée de Terre
CEMAT	chef d'état-major de l'armée de Terre
CENSIC	centre de commandement des SIC
CEP	commission exécutive permanente
CERT	centre d'exploitation du renseignement Terre
CESAT	centre d'études stratégiques de l'armée de Terre
CFA	commandement des forces aériennes
CFIM	centre de formation initiale militaire
CI	contrôle interne

CIAE	centre interarmées des actions sur l'environnement
CICDE	centre interarmées de concepts de doctrines et d'expérimentation
CIL	contrôle interne logistique
CJEF	combined joint expeditionary force
CMI	comité ministériel d'investissement
COCA	cohérence capacitaire
CODIR	comité de direction
COEX	comité exécutif
COM ALAT	commandement de l'ALAT
COM CPF	général commandant le centre de préparation des forces
COM ECIA	général commandant l'école du combat interarmes
COM FST	commandement des FST
COM LOG	commandement de la logistique des forces
COM MF	commandement de la maintenance des forces
COM RENS	commandement du renseignement
COM SIC	commandement des SIC
COM TN	commandement Terre pour le territoire national
COM ZT	commandant de zone Terre
COMEX	comité exécutif de l'armée de Terre
COMIA	commandant inter-armée
COPIL	comité de pilotage
COS	commandement des opérations spéciales
COSTRAT	comité stratégique
CPCO	centre de planification et de conduite des opérations
CPF	Centres de préparation des forces
CPOIA	commandement pour les opérations interarmées
CPOMuC	centre de préparation opérationnelle multicateurs
CRA	centre de renseignement de l'air
CRMAR	centre de renseignement de la marine
CRR-Fr	corps de réaction rapide France
CRT	centre du renseignement Terre
CSAT	conseil stratégique de l'armée de Terre
CSOA	centre du soutien aux opérations et des acheminements
CTTS	centre des transports et transits de surface
DAAT	détachement avions de l'armée de Terre
DAF	direction des affaires financières
DCSD	direction de la coopération sécurité et défense
DELPAT	délégation au patrimoine de l'armée de Terre
DEMS	direction de l'enseignement militaire supérieur
DEP	direction des études et de la prospective
DGA	direction générale pour l'armement
DGGN	direction générale de la gendarmerie nationale
DGPN	direction générale de la police nationale
DGRIS	direction générale des relations internationales et de la stratégie
DGSCGC	direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
DGSI	direction générale pour la sécurité intérieure
DICOD	délégation à l'information et à la communication de la défense

DIRISI	direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense
DIV	division
DL	détachement de liaison
DMD	délégué militaire départemental
DORESE	doctrine, organisation, ressources humaines, équipement, soutien, entraînement
DRAT	délégation aux réserves de l'armée de Terre
DRHAT	direction des ressources humaines de l'armée de Terre
DRHMD	direction des ressources humaines du ministère de la défense
DRM	direction du renseignement militaire
DSAé	direction de la sécurité aéronautique d'Etat
DSIA	directions et services interarmées
DTO	disponibilité technique opérationnelle
EALAT	école de l'aviation légère de l'armée de Terre
ECIA	école du combat interarmes
ECIA	école du combat interarmes
ECOLMAT	école du matériel
EEM	école d'état-major
EFR	état final recherché
EGI	établissement géographique interarmées
EMA	état-major des armées
EMA/EMP	état-major des armées emploi
EMA/RIM	état-major des armées renseignement d'intérêt militaire
EMAA	état-major de l'armée de l'Air
EMAT	état-major de l'armée de Terre
EMIAFE	état-major interarmées de force et d'entraînement (CPOIA à compter de mars 2016)
EMIAZD	état-major interarmées de zone de défense
EMM	état-major de la marine
EMO-T	état-major opérationnel Terre
EMSOME	état-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger
EMx	état-major des trois armées (armée de l'Air, armée de Terre, Marine Nationale)
ENU	échelon national d'urgence
EO FOT	éléments organiques de la force opérationnelle terrestre
EPMS	entraînement physique militaire et sportif
ETLO	école du train et de la logistique opérationnelle
ETLO	école du train et de la logistique
ETRS	école des transmissions
FCM	fiche de caractéristiques militaires
FE IA	formation et entraînement interarmes
FI	formation initiale
FST	forces spéciales Terre
FT	forces terrestres
GAAC	groupe d'adaptation à l'aérocombat
GAMSTAT	groupement aéromobile de la section technique de l'armée de Terre
GAOS	groupement d'appui aux opérations spéciales
GAS	groupement d'analyse stratégique
GCOS	général commandant les opérations spéciales
GTIA	groupement tactique interarmes

GTM	groupe de transit maritime
HEM-INTER	haut encadrement militaire interarmes
I3D	intervenants dans la 3 ^{ème} dimension
IAT	inspection de l'armée de Terre
IdA	inspection des armées
JSI	journées de stage indemnisées
LBDSN	livre blanc de la défense et de la sécurité nationale
LE	Légion étrangère
LOG	logistique
LPM	loi de programmation militaire
MC	maintien en condition
MCF	maintien en condition finale
MCO	maintien en condition opérationnelle
MCO-T	maintien en condition opérationnelle Terre
MF	maintenance des forces
MGAT	major général de l'armée de Terre
MI	maintenance industrielle
MICAM	mission de contrôle et d'assistance de la maintenance
MININT	ministère de l'intérieur
ML	maintenance lourde
MMA	maintenance du matériel aéronautique
MO	maintenance opérationnelle
MOA	maitrise d'ouvrage
MOAd	maitrise d'ouvrage déléguée
MOE	maitrise d'œuvre
MOEi	maitrise d'œuvre industrielle
MOEo	maitrise d'œuvre opérationnelle
MSO	mise en service opérationnel
NRBC	nucléaire, radiologique, biologique et chimique
NTO	non-technico-opérationnelle
OADS	ordre aux armées, directions et services
OG RI	officier général chargé des relations internationales
OI	organisations internationales
OICD	organismes d'information et de communication de la défense
OME	outre-mer et étranger
OPCON	contrôle opérationnel (operational control)
OPEX	opération extérieure
OPIA OPS	opérateur interarmées pour les opérations
OTAN	organisation du traité de l'atlantique Nord
OVIA-T	organisme à vocation interarmées Terre
PA	parc d'alerte
PATN AT	plan d'action territoire national de l'armée de Terre
PC	personnel civil
PCEE	programmes communs d'essais et d'évaluation
PCFL	poste de commandement de force logistique
PE	parc d'entraînement
PEGP	politique d'emploi et de gestion des parcs

PFIA	plateforme interarmées
PG	parc de gestion
PM	premier ministre ou personnel militaire
PMAT	personnel militaire d'active de l'armée de Terre
PO	préparation opérationnelle
PR	président de la république
PSP	parc en service permanent
RAA	rapports annuels d'activité
RAF	référentiel des actions de formation
RBOP	responsable du budget opérationnel de programme
RDP	régiment de dragons parachutistes
RENS	renseignement
REO	référentiel en organisation
RETEX	retour d'expérience
RGA	régiment du génie de l'Air
RH	ressources humaines
RH-FORM	Commandement de la RH formation
RHFS	régiment d'hélicoptères des forces spéciales
RIT	Renseignement d'intérêt Terre
RMAT	régiment du matériel
RMED	régiment médical
RPIMa	régiment de parachutistes d'infanterie de marine
RSC	régiment de soutien du combattant
RUO	responsable d'unité opérationnelle
SC/OAT	sous-chef des opérations aéroterrestres
SC/PP	sous-chef plans programmes
SC/PS	sous-chef performance synthèse
SCA	service du commissariat des armées
SDEP	sous-direction des études et de la politique
SEA	service des essences des armées
SEMPO	séminaire de la préparation opérationnelle
SGA	secrétariat général pour l'administration
SGDSN	secrétariat général pour la défense et la sécurité nationale
SHD	service historique de la défense
SIA	services interarmées
SIAé	service industriel de l'aéronautique
SIAG	système d'information d'administration et de gestion
SIC	système d'information et de communication
SIC-AC	système d'information et de communication / appui au commandement
SIMAT	système d'information de la maintenance de l'armée de Terre
SIMMAD	structure intégrée du MCO des matériels aéronautiques du ministère de la Défense
SIMMT	structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres
SIMu	service interarmées des munitions
SIOC	système d'informations opérationnelles et de communication
SIPREFOR	système d'information pour la préparation à l'engagement des forces
SIRPAT	service d'information et de relations publiques de l'armée de Terre
SJOL	small joint operations land

SLM	service logistique de la marine
SMA	service militaire adapté
SMITer	service de la maintenance industrielle terrestre
SMR	section de maintenance régimentaire
SMV	service militaire volontaire
SOR	situation opérationnelle de référence
SOUT	soutien
SOUTEX	soutien aux exportations
SSA	service de santé des armées
SSF	service de soutien de la flotte
SSx	services de soutien interarmées
STAT	section technique de l'armée de Terre
TN	territoire national
TO	technico-opérationnelle
UE	union européenne
UIISC	unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile
UO	unité opérationnelle
VAR	version actualisée du référentiel de programmation
ZDS	zone de défense et de sécurité